

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025-CM25SEPT-01

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2025

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET,

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 22 – Pouvoirs : 2 – Votants : 24

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le procès-verbal, de la séance du 29 juillet 2025, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance.

Elle invite les conseillers à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

Après échanges, Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juillet 2025 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025-CM25SEPT-02

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE GÉNÉRALES : Monument aux morts de la commune : nouvelle inscription

Rapporteur : M. Frédéric ANDRÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 23 – Pouvoirs : 3 – Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

M. Frédéric ANDRÉ, Conseiller Municipal Délégué, rapporte que des recherches historiques, menées à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Indochine, ont mis en évidence que M. Prosper MAHE, soldat de 2^{ème} classe, du 3^{ème} Régiment Étranger d'Infanterie, né à Grand-Champ le 9 août 1922, est décédé en captivité en Indochine le 16 août 1951.

Il indique que M. Prosper MAHE figure bien sur le mémorial morbihannais Indochine et Corée de Lauzach (Morbihan), mais n'est pas inscrit sur le monument aux morts de la commune de Grand-Champ, sa commune de naissance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

VU la demande présentée par le Comité Auray/Pluvigner du Souvenir Français et l'UNACITA,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réparer cet oubli afin d'honorer la mémoire d'un enfant de la commune « Mort pour la France »,

VU l'avis favorable de la commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti » en date du 15 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'inscrire le nom de Prosper MAHE, soldat de 2^{ème} classe, du 3^{ème} Régiment Étranger d'Infanterie, né le 9 août 1922 à Grand-Champ et décédé en captivité le 16 août 1951 en Indochine, sur le Monument aux Morts de la commune ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de cette inscription et entreprendre les démarches administratives afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025-CM25SEPT-03

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE GÉNÉRALES : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération – Rapport d'activités 2024

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Le rapport d'activités 2024 de GMVA a été annexé à la note de synthèse explicative.

Madame le Maire rapporte que Monsieur le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a transmis, aux communes membres de l'EPCI, le rapport d'activités 2024 de l'établissement.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique sans que cela ne donne lieu à un vote.

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés PREND ACTE du rapport d'activités 2024 de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération

2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT03-DE



GMVA - F. Le Dihan



COOPÉRATION, INNOVATION, RÉSILIENCE, SENSIBILISATION ET TRANSITION :

telles sont les valeurs qui guident notre agglomération.

Ce rapport d'activités 2024 témoigne de notre engagement à construire un avenir durable pour nos 34 communes.

David Robo

Président de Golfe du Morbihan
Vannes agglomération

NEVEZIÑ, KENOBER, TREUZKEMM, HARPIÑ HA SACHIÑ EVEZH AN DUD :

setu talvoudoù-stur hon tolpad.

En danevell obererezh 2024 e weler splann hon engouestl evit ma vo savet un amzer-da-zonet padus d'hor 34 c'humun.

David Robo

Prezidant
Mor Bihan - Gwened Tolpad

Le territoire en chiffres

p4

Les instances

p5

Les compétences

p6

Les éléments financiers

p7

Les ressources humaines

p11

Les équipements structurants

p12

Les temps forts 2024

p13

COOPÉRATION

P14

INNOVATION

P22

RÉSILIENCE

P29

SENSIBILISATION

P34

TRANSITION

P42

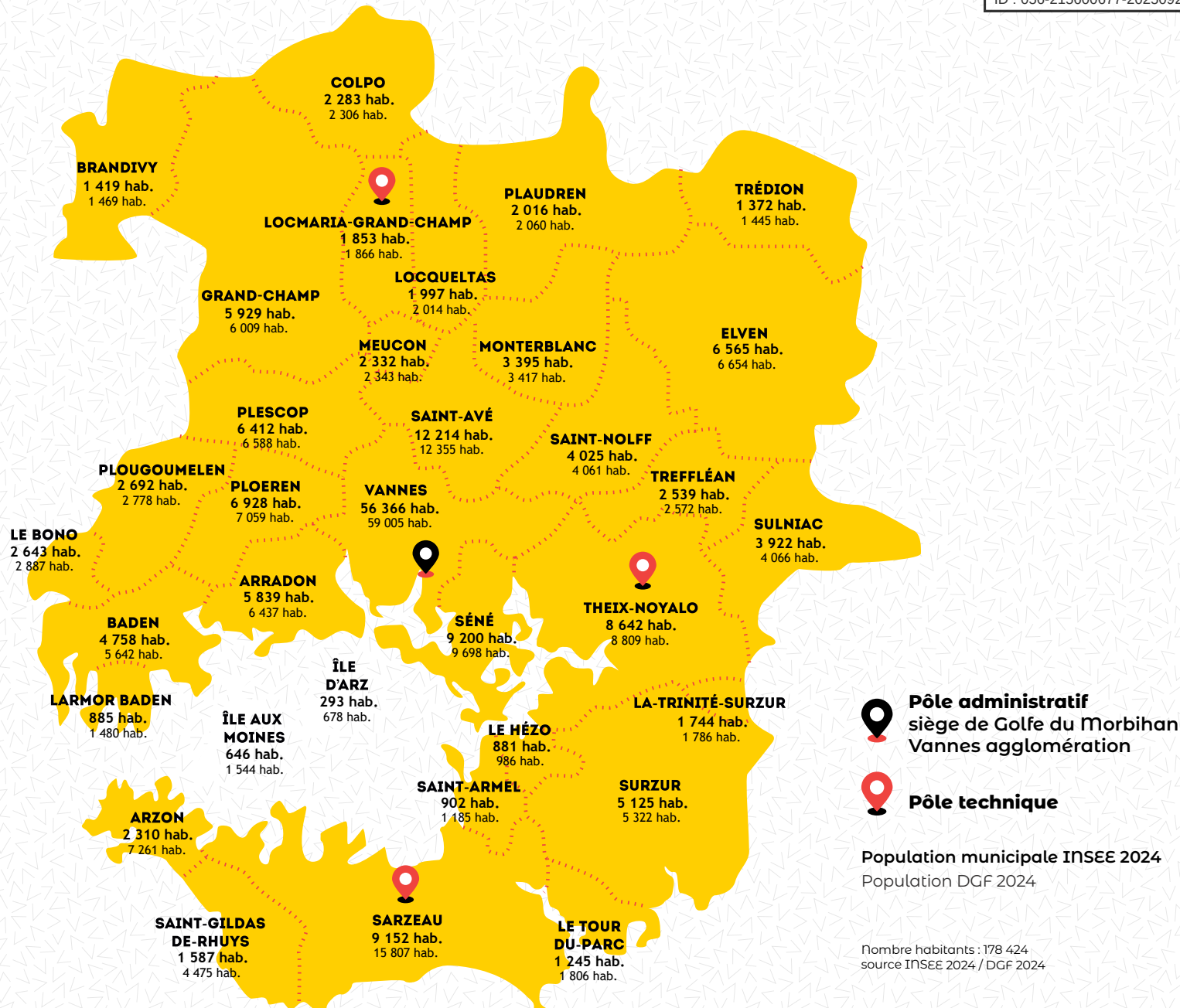
LE TERRITOIRE EN CHIFFRES

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT03-DE



ÉLABORATION D'UNE DÉLIBÉRATION

Le bureau communautaire

**Président
+ 14 vice-présidents
+ 24 autres maires de l'agglomération**



Il examine les sujets inscrits à l'ordre du jour et émet des avis sur ceux qui seront abordés lors du prochain conseil communautaire.

11 séances en 2024

Les 5 commissions

**Ressources communautaires,
Aménagement et développement économique
Mobilité, patrimoine et grands projets
Déchets, eau et assainissement
Attractivité et services à la population**



Elles examinent les questions soumises au conseil communautaire.

6 sessions en 2024

Le conseil communautaire

88 conseillers communautaires



Il débat, décide et vote.

6 séances en 2024

L'exécutif

**Président
+ 14 vice-présidents**



Il examine les sujets, débat des enjeux politiques et fait des propositions en prévision des réunions du bureau.

8 réunions en 2024

La conférence des maires

34 maires du territoire



Elle permet aux maires d'échanger et de partager sur les questions et expériences communales.

réunion annuelle



Aménagement et urbanisme

- ▶ Instruit les demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des communes
- ▶ Fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire dans le cadre du SCoT
- ▶ Porte un programme alimentaire territorial
- ▶ Participe au déploiement de la fibre optique

Habitat et logement

- ▶ Fixe des objectifs de construction et rénovation de logement, dont en logement social
- ▶ Accompagne et finance l'amélioration et l'adaptation des logements existants
- ▶ Aménage des terrains d'accueil des gens du voyage
- ▶ Accompagne les opérations de rénovation urbaine

Développement économique

- ▶ Pilote le développement économique du territoire
- ▶ Accompagne l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire
- ▶ Gère et commercialise les terrains en ZAE dans le cadre du parcours résidentiel des entreprises
- ▶ Soutient les artisans, commerçants et agriculteurs

Emploi, formation et insertion

- ▶ Soutient le développement universitaire
- ▶ Développe des actions en faveur de l'emploi
- ▶ Rapproche les établissements/organismes de formation et les acteurs économiques du territoire
- ▶ Favorise l'accès aux services publics avec la gestion et la création de France Services

Culture

- ▶ Gère des équipements culturels
- ▶ Développe la lecture publique à travers la coordination du réseau des médiathèques du Golfe
- ▶ Soutient la création artistique et conçoit des événements culturels
- ▶ Organise l'enseignement artistique à travers le conservatoire, la mise en réseau des écoles de musique et des actions de sensibilisation à destination des scolaires
- ▶ Conçoit et met en œuvre des dispositifs d'actions culturelles
- ▶ Développe une politique de soutien au Patrimoine Culturel Immatériel de Bretagne en s'appuyant les vecteurs de l'UNESCO

Collecte et valorisation des déchets

- ▶ Assure la collecte, la valorisation et le traitement des déchets
- ▶ Encourage le tri et la prévention des déchets
- ▶ Gère les 12 déchèteries de son territoire

Environnement

- ▶ Assure la protection des milieux aquatiques et du bocage
- ▶ Mène des actions de prévention des inondations et des risques côtiers
- ▶ Soutient la production d'énergie renouvelable et développe les économies d'énergie
- ▶ Anime un plan Climat Air Energie Territorial

Eau et assainissement

- ▶ Fournit l'eau potable à tous les habitants
- ▶ Gère les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales

Tourisme et patrimoine

- ▶ Assure le développement touristique du territoire notamment via l'office de tourisme communautaire
- ▶ Recense et valorise le patrimoine des 34 communes
- ▶ Déploie un Pays d'Art et d'Histoire
- ▶ Développe des circuits touristiques (vélo, pédestre...)
- ▶ Pilote la collecte de la taxe de séjour intercommunale et l'encadrement des meublés de tourisme
- ▶ Coordonne l'association de l'agglomération au plan de gestion des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan

Sports et loisirs

- ▶ Assure la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements sportifs communautaires
- ▶ Soutient des événements et des sportifs de haut niveau du territoire
- ▶ Organise et finance les dispositifs sportifs scolaires : natation, nautisme et vélo

Solidarités / économies sociales et solidaires

- ▶ Met à disposition des communes une conseillère en économie sociale et solidaire
- ▶ Lutte contre l'exclusion et les discriminations en soutenant les associations locales
- ▶ Porte une convention territoriale globale
- ▶ Accompagne le public en insertion notamment par la gestion de chantiers d'insertion
- ▶ Pilote pour le compte des communes la convention territoriale globale signée avec la CAF

Mobilités

- ▶ Favorise les mobilités alternatives à l'automobile sur le territoire
- ▶ Gère le réseau de transports collectifs Kicéo et les Petits Passeurs maritimes
- ▶ Développe des infrastructures ou des dispositifs favorisant l'intermodalité
- ▶ Encourage les déplacements doux

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT03-DE

Budget

281M€
de budget global

Montant
de l'encours
de la dette **96M€**

Montant des investissements

77,6M€

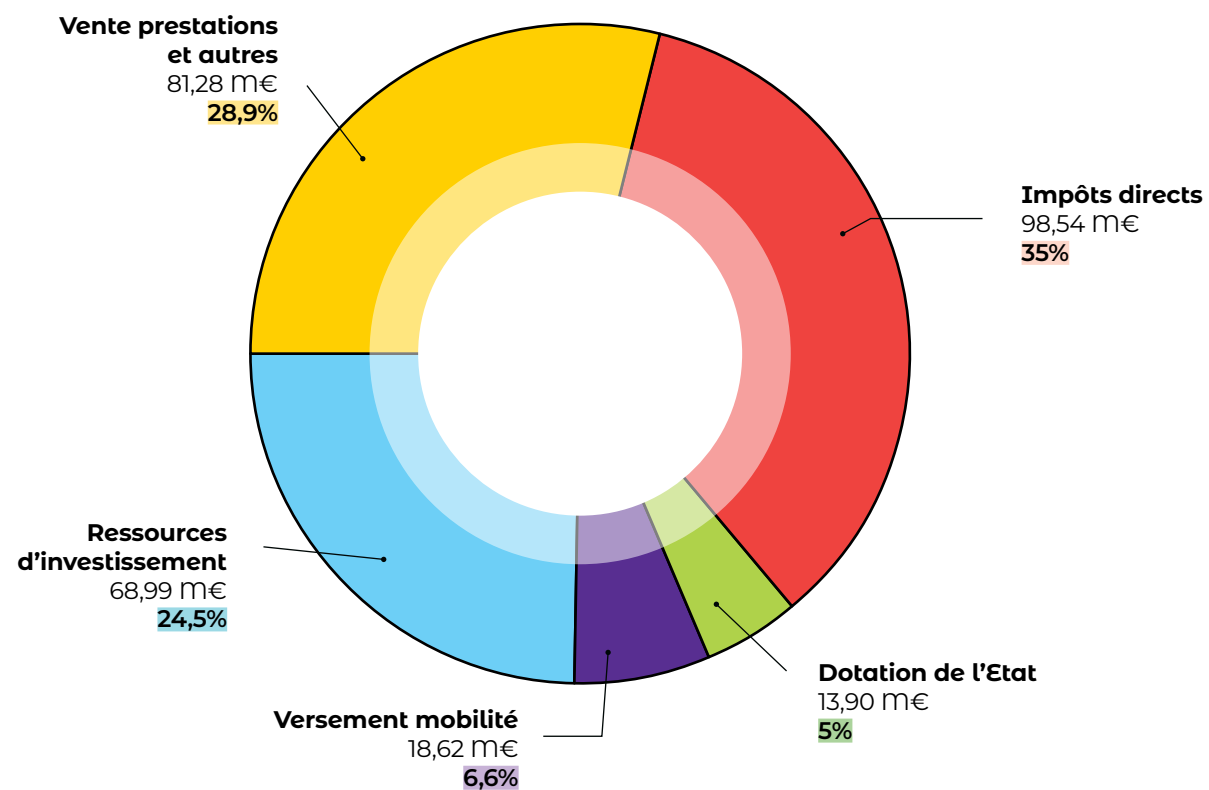
La dette par habitant s'élève à

Pour le
budget
principal **240€**

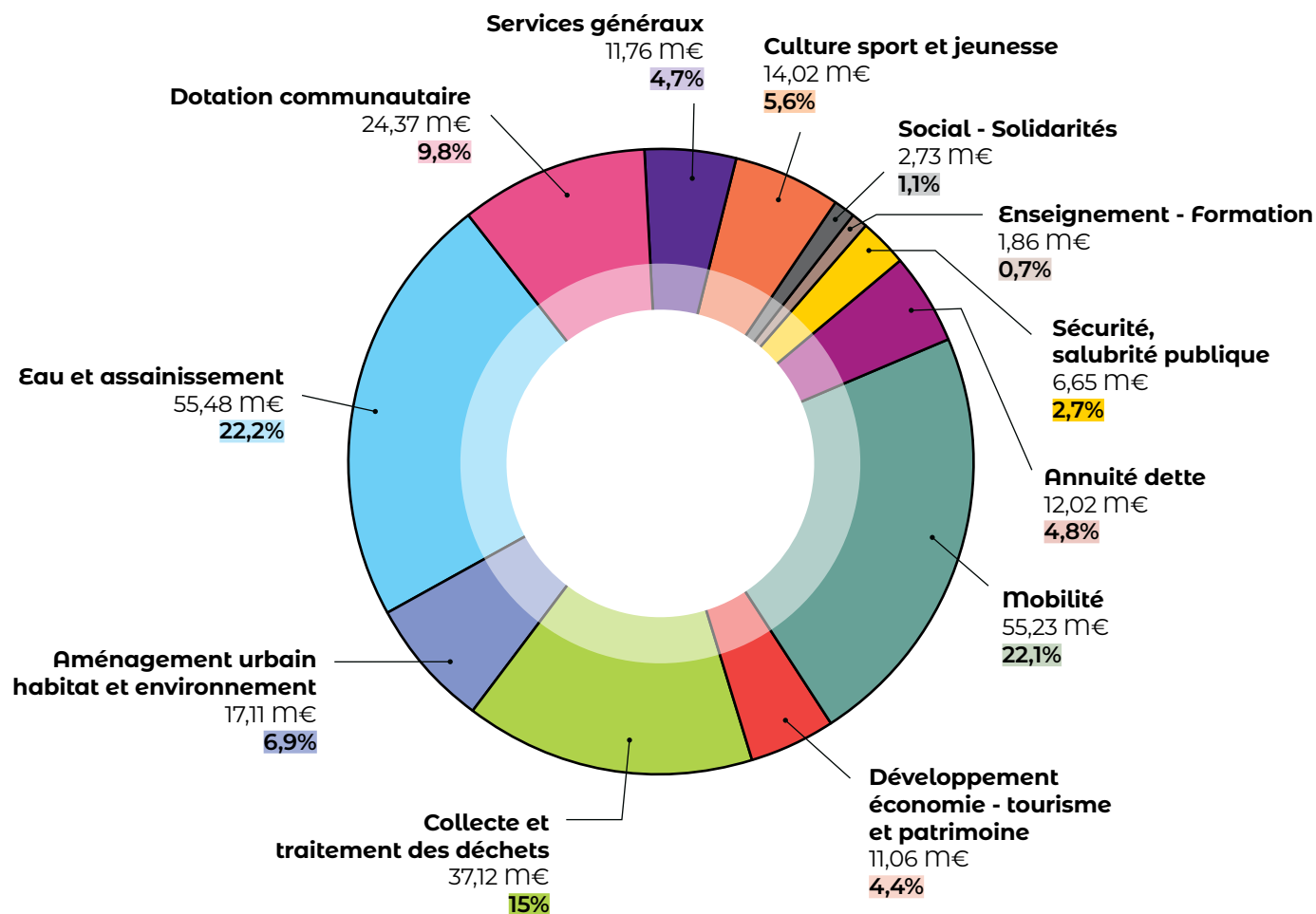
Capacité de désendettement

3,4 ans

**D'où proviennent
les ressources de
Golfe du Morbihan
Vannes agglomération ?**



**Comment est
réparti le budget
de Golfe du Morbihan
Vannes agglomération ?**





Ressources

Informations financières

(ratios obligatoires selon l'article L.2313-1
du Code général des collectivités territoriales)

Montant en €/habitant

	Golfe du Morbihan-Vannes agglomération	Moyenne nationale des CA*
	2024	2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	486 €	446 €
Produit des impositions directes / population	343 €	187 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	557 €	550 €
Dépenses d'équipement brut / population	202 €	111 €
Encours de la dette / population	240 €	380 €
Dotation globale de fonctionnement / population	61 €	86 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,3 %	39,4 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	89 %	87,5 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	36,2 %	20,2 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,05 %	68,9 %

*CA : communauté d'agglomération

Sources :
• données du compte administratif du budget principal de l'agglomération
• données INSEE pour la population du Code général des collectivités territoriales)



Chiffres clés

- **603 emplois permanents**
- **585 emplois équivalent temps plein**
au 31/12/2024
- **297 agents** ont suivi une formation en 2024

Retour sur 2024

- ▶ **Elaboration de la charte**
relative au dialogue social et à l'exercice du droit syndical.
- ▶ **Rédaction du document unique**
d'évaluation des risques professionnels.
- ▶ **Réalisation de l'étude sur l'attractivité**
de la collectivité et mise en place de mesures afférentes.
- ▶ **Adoption d'un plan canicule**
- ▶ **Mise en œuvre du service commun**
direction des systèmes d'information et du numérique.
- ▶ **Dématérialisation des demandes**
de télétravail et des mises à jour annuelles des situations individuelles.

Projets 2025

- ▶ **Elaboration d'un programme pluriannuel de prévention des risques**
- ▶ **Mise en place de la réforme complémentaire santé/prévoyance**
- ▶ **Rédaction du règlement intérieur** de la collectivité.
- ▶ **Elaboration du 2^e plan égalité femmes/hommes**
- ▶ **Définition d'un cadre de gestion**
des agents contractuels (recrutement et évolution des rémunérations).

LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT03-DE

CULTURE



Médiathèques de Sarzeau,
de Saint-Gildas-de-Rhuys
et de Saint-Armel

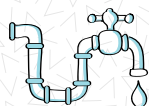


L'Echonova
(Saint-Avé)

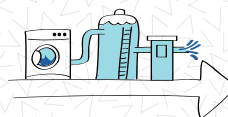


Conservatoire de Rhuys
(Sarzeau)

EAU ET ASSAINISSEMENT



10 usines
d'eau potable



39 stations
d'épuration

TOURISME ET PATRIMOINE



Centre d'Interprétation
d'Architecture et
du Patrimoine (CIAP)
(Vannes)



Office de tourisme
communautaire
et ses bureaux
d'information touristique



Ostréapolis
(Le Tour-du-Parc)

ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION ET INNOVATION



4 Info services :
Argoët info services (Elven)
Loc'h info services (Grand-Champ)
Rhuys info services (Sarzeau)
Ty info services



Pépinières
d'entreprises
Créalys et Le Prisme
(Vannes)

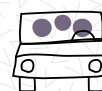


Aéroport de Vannes
Golfe du Morbihan
(Monterblanc)

MOBILITÉ



1 parking relais
(Vannes ouest)



27 aires de
covoiturage



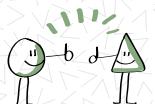
1 réseau de
transport collectif
composé de 21 lignes
urbaines et périurbaines et de
circuits scolaires

DÉCHETS



12 déchèteries
Arradon, Arzon, Elven, Île-d'Arz,
Île-aux-Moines, Locmaria Grand-
Champ, Ploeren, Sarzeau, Saint-Avé,
Saint-Gildas-de-Rhuys,
Theix-Noyalo, Vannes

SOLIDARITÉS



Epicierie solidaire
(Vannes)



Crématorium
et parc mémorial
du Pays de Vannes
(Plescop)

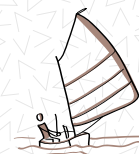


7 centres de secours
Vannes, Ploeren, Plescop,
Surzur, Île aux Moines,
Île d'Arz, Elven

SPORTS ET LOISIRS



Aquagolfe
Elven, Surzur, Grand-Champ,
Vanocéa, Vannes Kercado



47°Nautik
Arradon/Île-d'Arz,
Baden, Séné, Sarzeau



Base de loisirs
de Brandivy



Golf de Baden



Vélodrome
de Kermesquel
(Vannes)



Piste BMX
(Sarzeau)

LES TEMPS FORTS 2024

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT03-DE

Janvier



Signature officielle de la convention de labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Février



Ouverture d'Ostréapolis, centre d'interprétation dédié à l'huître, sur la commune de Le Tour du Parc

Mars



Cérémonie de la première pierre du bâtiment des Restos du Cœur à Saint-Avé

Avril



Nouvelle édition de Numérigolfe, les journées du numérique dans les médiathèques du Golfe

Mai



Fest-noz à l'Aquagolfe Elven

Juin



Montée du RCV en Top 14

Juillet



Mise en service de la passerelle vélos piétons au-dessus de la RN165 route de Sainte-Anne à Vannes

Août



22 000 voyages effectués en un seul mois pour les Petits Passeurs, soit 35 % de la fréquentation saisonnière totale

Septembre



Mise en place de la carte KorriGo et du nouveau système de billettique sur le réseau Kicéo

Octobre



Pose de la première pierre de la nouvelle station d'épuration à Colpo

Novembre



Pose de la passerelle du Pôle d'échanges Multimodal de la gare de Vannes

Décembre



Publication du tout premier livre illustré du PAH par l'auteur Patrick Mahé : « Balade en Morbihan, d'Armor et Argoat »

COOPÉRATION :

fait de concourir à une œuvre commune.



Chiffres clés

- **4 cafés de l'éco**
ont été organisés au sein des parcs d'activité pour **échanger avec les entrepreneurs** autour de différentes thématiques : aides financières, foncier économique, gestion des zones...
- La **2^e édition** de l'**Instant Cyber** a rassemblé **plus de 300 acteurs**. Porté par l'agglomération, l'UBS et Vipe, il rassemble experts et entreprises pour échanger sur les enjeux de la sécurité numérique.
- **30 partenaires**
travaillent en coopération avec les **Info services** du territoire pour faciliter les démarches des usagers à proximité de chez eux.
- **217 personnes**
ont été accompagnées par la **conseillère en économie sociale et familiale** mise à disposition auprès des CCAS par l'agglomération.
- **433 logements locatifs sociaux**
ont été **agréés par l'agglomération**, soit 24 opérations. Deux résidences jeunes actifs et un foyer jeunes travailleurs en font partie.
- **Plus de de 150 enseignants du réseau Tempo** (réseau d'enseignement musical de l'agglomération) ont été réunis pour une journée dédiée au collectif. Entre ateliers pratiques et temps d'échange, le séminaire a favorisé **l'expérimentation, la réflexion et le partage d'expériences artistiques**.
- **13 625 logements** éligibles à la fibre **REV@**.
- **2 391 180 €**
de portages fonciers par l'agglomération sont en cours pour le compte de 11 communes.
- **24 communes**
ont été ccompagnées dans le cadre de la **révision de leur PLU**.
- **32 chaufferies**
sont **prévues à horizon 2034** par la SPL GER, représentant une production de chaleur de plus de **40 000 MWh**.
- **9 actions collectives**
4 flashes techniques
19 accompagnements individuels
ont été proposés à des agriculteurs du territoire dans le cadre de l'**accompagnement aux mesures agro-environnementales** de l'agglomération.

► Création d'un réseau autour du PAH

Le **Pays d'Art et d'Histoire** anime les forces vives des 34 communes de l'agglomération pour préserver, connaître et faire connaître le patrimoine local, qu'il soit naturel, bâti ou immatériel. Pour ce faire, un **réseau de référents** a vu le jour. Il permet de **partager les bonnes pratiques** et de **construire en commun** les différentes programmations.

► Transports collectifs : de nouvelles coopérations

Depuis janvier 2024, le réseau urbain KICEO est exploité par une concession de service public attribuée à **TRANSDEV**. Elle assure, entre autres, l'information-voyageurs, la vente des titres et l'inscription des élèves. L'exploitation des lignes périurbaines et scolaires est opérée au moyen de marchés publics.

► Appui aux financements des projets des communes

L'agglomération a proposé ses **conseils aux communes** pour le **financement de leurs projets**, mais aussi des conseils sur les **recherches de subventions**, l'appui au dépôt de dossier et à l'obtention de financement. Une mission qui accentue la coopération intercommunale.

► Meilleure intégration des bus

L'agglomération a poursuivi le déploiement des voiries bus notamment dans la ville-centre ; là où les difficultés de circulation sont les plus prégnantes.

► Région Bretagne : des lignes communes

Depuis plusieurs années, l'agglomération et la Région Bretagne **mutualisent plusieurs lignes régionales**. Les 2 entités ont décidé de prolonger cette mutualisation en conservant les lignes existantes et en mettant en place 2 nouvelles lignes à titre expérimental pendant 1 an. Cela portera à **7** le nombre de lignes mutualisées.

► PEM : mutation de la gare

2 opérations majeures ont été lancées en gare de Vannes : les travaux d'aménagements des espaces publics sud (parking, gare routière provisoire, voirie, voies dédiées bus, taxi et dépose minute) et la création d'une passerelle cyclo piétonne au-dessus du faisceau ferré (fondation, appuis sur quais, pose du tablier). Le PEM, **projet multi partenarial** (9 partenaires) permettra de rendre **les mobilités plus fonctionnelles** et les espaces plus agréables à vivre. Ouverture et mise en service prévue pour l'automne 2025.



Pose de la passerelle du PEM de la gare de Vannes (novembre)

► Coopération renforcée entre les acteurs de l'enfance

L'agglomération a porté une **convention globale** à l'échelle du territoire qui concerne **l'animation entre les acteurs de l'enfance** et de la petite enfance : cela concerne 475 participants sur les 34 communes.

► Temps d'informations pour les publics les plus fragiles

L'agglomération a développé des temps d'information collectifs pour renforcer la **qualité de l'accompagnement** des plus fragiles par les CCAS (ateliers cuisine, économie d'énergie et eau, protection juridique...).

► Observatoire de l'immobilier

Initié en 2019, le **partenariat** de l'agglomération avec 7 **agences spécialisées en immobilier d'entreprise** a été élargi à 3 nouveaux acteurs. Cette collaboration permet notamment de réaliser une **étude du marché de l'immobilier d'entreprise local**, reflet de la santé économique du territoire.

► Lancement de la Coop Nautisme & Maritime

La dynamique Territoire d'industrie (Pays de Vannes et Auray) a fait éclore un **collectif de 30 industriels appartenant à la filière locale du nautisme** et de la mer. Rassemblés chaque trimestre, les membres de cette coop travaillent à favoriser **l'interconnaissance**, le **partage d'informations** et l'émergence de coopérations.

► Booster l'emploi saisonnier

Cette année de nombreux candidats, d'âge et de profil différents, ont participé au **Forum des saisonniers** de la Presqu'île de Rhuys piloté par l'agglomération.

► Mise en place des Cafés RH

L'agglomération a mis en place des ateliers gratuits, à destination des entreprises, dans les Info services. Objectif : faire **connaître les acteurs** et les **dispositifs** du territoire en matière de **gestion des ressources humaines** et sensibiliser les entreprises aux transitions sociales.



Mise en place des cafés RH, 25 entreprises sensibilisées.

► Exercice de gestion de crise

Afin d'acquérir les bons réflexes et anticiper les processus de gestion lors d'une crise concernant la production d'eau potable, un **exercice** majeur a été mené en **collaboration avec les services de l'Etat** et tous les partenaires de la direction de l'eau et de l'assainissement.

► Gestion des eaux de pluie

En plus de son rôle de sensibilisation, le réseau REDAGIO qui rassemble les acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales dans le grand Ouest, dont l'agglomération, a mis en place de nombreuses actions techniques en 2024 pour **diffuser les bonnes pratiques** en matière de **gestion intégrée des eaux pluviales**.

► Valorisation des métiers

L'agglomération a participé à la mise en place d'actions coopératives sur les **métiers ostréicoles et industriels** dans les Info services du territoire.

► Eau potable : une collaboration à tous les niveaux

Afin d'agir de la production jusqu'à la distribution d'eau potable, des partenariats forts ont été mis en place : Comité des Producteurs d'eau du Morbihan, Collège Eau potable d'Eaux et Vilaine, ECOD'O, Assemblée bretonne de l'eau...

► Assainissement, un partenaire très présent

La coopération avec la **profession ostréicole** a pris de l'ampleur avec le lancement du projet Norotrack. Le lien tissé avec le CRC a notamment fait ses preuves lors de la découverte d'une pollution dans le Golfe du Morbihan.

► Encadrement des meublés de tourisme

Les communes d'Arradon, Larmor-Baden, Saint-Gildas-de-Rhuyz, Sarzeau, Séné et Vannes ont mis en place un dispositif d'encadrement des meublés de tourisme visant à **réintroduire un maximum de surface habitable** pour les **résidents permanents**. L'agglomération se constitue l'**instructeur mutualisé** à leur service.



L'agglomération est l'instructrice mutualisée des communes ayant choisi d'encadrer la location des meublés de tourisme.

► Fermeture du réseau cuivre

Un important travail collaboratif s'est poursuivi pour **préparer l'arrêt du cuivre** avec l'opérateur cuivre, Orange, les opérateurs fibre Orange, Vannes Agglo Numérique - réseau communautaire REV@ - et les communes La Trinité-Surzur, Le Hézo, l'Ile-aux-Moines et l'Ile-d'Arz, Séné, Saint-Nolff, Sulniac et Treffléan, Elven, Plescop, Saint-Avé et Trédion. En parallèle, des travaux d'extension ont été réalisés sur le réseau REV@ pour rendre éligibles les prises les plus éloignées et permettre la fermeture du réseau cuivre.

► Fibre : raccorder des équipements

Des études menées en partenariat avec les communes permettront de raccorder à la fibre Rev@ toutes les **armoires des carrefours à feux** de Vannes et permettre un contrôle à distance. Des études qui concernent aussi les **déchèteries** d'Arzon, Saint-Avé, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau et Theix-Noyalo pour permettre la mise en place du contrôle d'accès.

► Urbanisme, des appels à projet

L'agglomération a accompagné les communes via des appels à projets pour **favoriser la densité, mixité sociale**, bien-être et bien vivre des habitants, sobriété énergétique...

► Instruction des enseignes

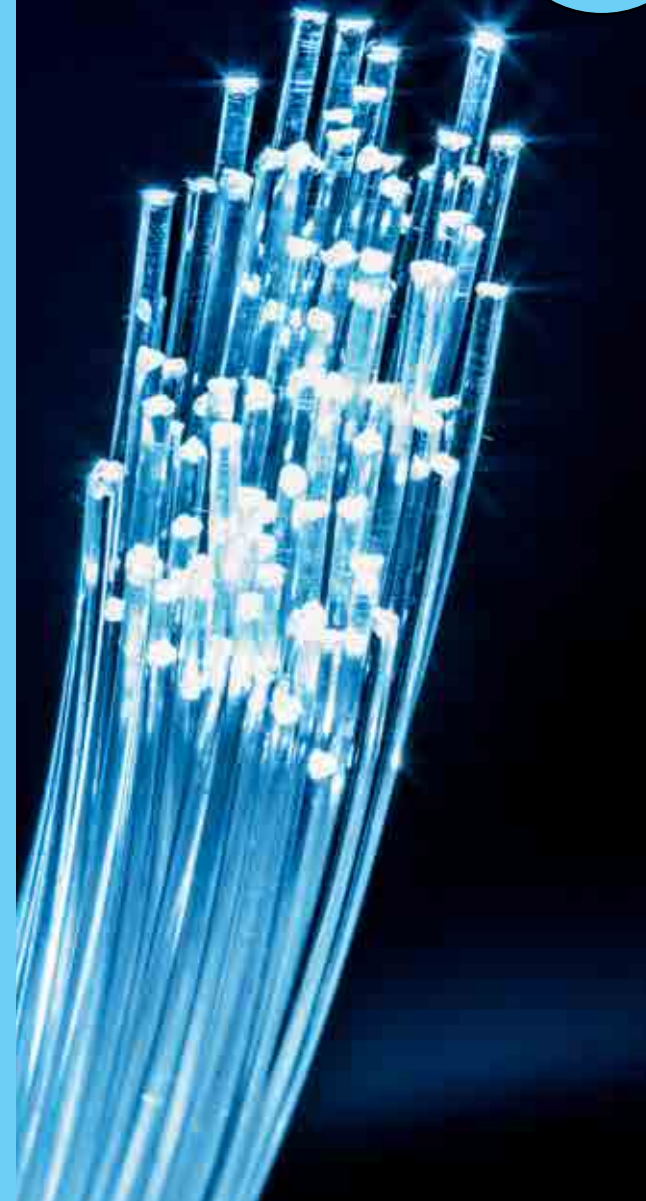
Suite au désengagement de l'Etat dans l'**instruction des dossiers d'enseignes**, cette compétence technique est prise en charge par l'agglomération au service ADS mutualisé.

► Création de la SPL Golfe Energies Renouvelables

La SPL a pour but de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution de chaleur utilisant les énergies renouvelables, le bois notamment. Cette solution de **portage** permet de proposer aux communes du territoire de la **chaleur « clé en main »**, de **mutualiser l'ingénierie** de participer à la structuration de la filière bois énergie et à la gestion durable de la ressource.

► Nouveau programme local de l'habitat

Dans le cadre de la révision du SCoT-AEC, l'agglomération élabore un nouveau PLH (2026-2031) qui va prendre en compte les **transitions environnementales et sociologiques** du territoire (ZAN, rénovation énergétique, vieillissement, habitat innovant...).



L'arrêt du cuivre se poursuit pour laisser place à la fibre.

► Schéma directeur des équipements sportifs

L'agglomération a **co-financé** la construction ou la rénovation **d'équipements sportifs communaux** à hauteur de 1,3 M€ en 2024. Soit depuis le début du mandat une enveloppe de 6,7 M € consacrée aux installations sportives.

► Jazz : une journée de coopération professionnelle

L'évènement « Vannes Echos Jazz session pro » a réuni près de 62 participants autour de la thématique : « Comment mieux **accompagner les carrières** artistiques sur le territoire ? » Une première édition riche en échanges qui confirme une réelle attente de la part des participants sur le plan de la **coopération professionnelle** locale.

► Parc naturel régional, une vision commune

L'agglomération et le Parc ont travaillé sur une feuille de route commune pour se donner les moyens d'une **bonne articulation de leurs projets** et de leurs actions, afin d'atteindre leurs objectifs partagés : **transition écologique**, coopération, **complémentarité des moyens humains et financiers**, mobilisation du territoire.



► Sécurisation de la gare routière scolaire du Foso

En coopération avec la Région Bretagne et la Ville de Vannes, l'agglomération **réaménagera et sécurisera** le pôle d'échanges scolaire du Foso. Ces travaux, qui ont pour but d'augmenter le nombre de quais et de sécuriser les déplacements des élèves, seront terminés pour la rentrée de septembre 2025.

► Plus de visibilité pour le soutien à la parentalité

L'agglomération travaillera sur un plan de communication avec l'ensemble des acteurs intervenant sur le soutien à la parentalité du territoire afin de mieux communiquer auprès des familles.

► Intensification du trafic ferroviaire

Portées par l'ambition commune de développer les solutions de mobilité en Bretagne Sud, la Région Bretagne et les six intercommunalités s'engagent pour **renforcer l'offre ferroviaire sur l'axe Vannes-Quimper** avec des circulations supplémentaires chaque jour, du lundi au vendredi dès septembre 2025.

► Mégalithes : chantiers nature au programme

L'agglomération souhaite solliciter les chantiers nature et patrimoine pour l'entretien et l'aménagement de certains sites mégalithiques, en partenariat avec les communes et en lien avec le projet UNESCO. Un travail de coopération est en cours avec **AQTA et le Département** (propriétaire de Petit-Mont à Arzon) pour acter l'intervention des chantiers nature et patrimoine.

► Ensemble autour des Mégalithes

La gouvernance de la candidature UNESCO des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan se dotera d'un groupe de travail chargé de **coordonner l'ensemble des actions à entreprendre** en matière de tourisme pour que le bien candidat puisse être accessible à la découverte dans de bonnes conditions pour l'environnement et les personnes.

► Aéroport : un appel à projets dédié à la transition écologique

La société d'exploitation de l'aéroport s'est engagée dans un projet de développement durable afin de financer des initiatives concernant **réduction de son empreinte environnementale** et la **baisse de ses nuisances**.

► Des partenariats pour aller plus loin dans l'engagement

L'agglomération s'est associée à la Cci pour proposer une sensibilisation sur la **Responsabilité sociale des entreprises** aux entrepreneurs et à la Chambre des métiers et de l'industrie pour des éco-défis avec des artisans.

► Arrêt du cuivre : fermeture des 4 premières communes

Le réseau cuivre sera définitivement fermé sur **l'île-aux-Moines, l'île d'Arz, la Trinité-Surzur et le Hézo** au 31 janvier 2025. L'accompagnement des autres communes se poursuivra.

► Naissance des points info logement social

Les nouveaux points info dédiés au logement social vont être mis en place nécessitant de conventionner avec chaque lieu d'accueil et d'information (communes, département, ADIL, bailleurs, ...).

► Plan pour le logement social

L'agglomération élaborera son deuxième plan partenarial de gestion de la demande en **concertation avec les partenaires locaux** œuvrant dans le champ du logement social et de l'accueil des demandeurs. Le projet sera soumis pour avis aux communes, membres de la Conférence intercommunale du logement et Préfet.

► Patrimoine immatériel et matière de Bretagne, un groupe de travail élargi

Un groupe de travail devra définir les axes majeurs d'un projet scientifique et culturel de territoire dédié à la **sauvegarde du patrimoine vivant** de Bretagne. Ce projet sera construit et mis en œuvre par les acteurs du territoire.

► Une feuille de route partagée pour les médiathèques

L'agglomération travaillera dans une démarche collaborative sur l'élaboration d'un **schéma de développement de la lecture publique**, afin de définir une feuille de route partagée à 10 ans, adaptée aux besoins du territoire et aux évolutions des pratiques culturelles.

► Soutien aux acteurs du réemploi

Afin de favoriser le réemploi sur son territoire l'agglomération adoptera un nouveau cadre d'attribution des subventions aux acteurs associatifs engagés dans le réemploi.

► Transfert de la base nautique de Penvins à Sarzeau

La base nautique de Penvins sera transférée au 1^{er} janvier 2025 à l'agglomération, qui l'a confiée en gestion à 47 Nautik.

► Nouvelle base nautique pour Vannes

L'étude de programmation technique et fonctionnelle en vue de construire une **nouvelle base nautique communautaire** à Vannes dans le cadre du projet global de la « rive gauche » sera lancée.

► Soutien à la seconde main

L'agglomération apportera pour trois ans son **soutien financier à l'association** « les magasins associatifs - Magasin Partage », inspirée d'un modèle britannique. Sa volonté : proposer aux personnes défavorisées, une gamme de vêtements et d'accessoires de seconde main à des prix très réduits. L'association valorise chaque année près de 80 000 pièces de textiles. L'aide lui permettra de franchir un nouveau cap pour réinvestir et pérenniser son modèle d'activité dans l'optique d'ouvrir deux autres magasins.

INNOVATION :

introduction de nouvelles
technologies, de nouveaux usages
ou de nouvelles méthodes.



Chiffres clés

- **9 500 cartes korrigo**
ont été délivrées sur le territoire depuis le lancement de la billettique.
- **7 porteurs de projet**
ont suivi le programme d'incubation **Incub'Activ** de septembre à décembre 2024 qui permet d'accompagner les porteurs d'idées innovantes vers la création d'entreprise.
- Près de **1000 établissements industriels** et **7000 salariés** sont sur le périmètre reconnu « **Territoire d'industrie** » (Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne).
- **C'est une première :**
Vannes a intégré le classement des meilleures villes étudiantes.
- **1,7M€** : c'est la somme de financements européens **LEADER** dont dispose le territoire (Entente du Pays de Vannes) pour financer des projets innovants en zones rurales jusqu'en 2027.
- **12 classes**, soit **300 élèves** ont participé au dispositif EAC (éducation artistique et culturelle) « **La Fabrique du cinéma** » dédié à l'éducation à l'image et aux médias.
- **10 000 cartes d'accès en déchèteries** ont été distribuées en 2024.

► Véloroutes en opensource

La destination touristique Bretagne Sud Golfe du Morbihan organise la définition, le développement puis le déploiement d'un outil de **gestion en opensource** des véloroutes et voies vertes (Lizmap) du territoire qui sera mis à disposition des 7 EPCI concernés.

► Digitalisation de la billettique Kicéo

La **billettique** sur le réseau de bus KICEO a été lancée en septembre 2024. En parallèle, le déploiement de la **carte KorriGo** permet notamment d'utiliser plusieurs services de transport en Bretagne (bus, train,...). Désormais le paiement par **carte bancaire à bord** des bus (open paiement) est disponible.

► Petite enfance, une méthode innovante

La commission Petite enfance a proposé des projets innovants pour les moins de 3 ans : **places à vocation d'insertion professionnelle**, crèche à gouvernance partagée, multi-accueil à horaires atypiques pour famille monoparentale.

► Territoire connecté

L'étude lancée en vue du déploiement d'un réseau LoRa pour **déployer des objets connectés** au sein de la ville de Vannes et de l'agglomération avance. Le déploiement des premiers sites pour connecter les armoires d'éclairage de la ville de Vannes est en cours.

► Alliance autour de la cybersécurité

Bretagne Cyber Alliance, créé en juillet 2024, est un réseau dédié à la cybersécurité en Bretagne rassemblant 5 collectivités bretonnes et des acteurs privés pour renforcer la protection numérique. L'agglomération, membre fondateur, joue un rôle clé en soutenant l'innovation et en structurant l'écosystème régional de cybersécurité.

► Réalité virtuelle et patrimoine

Dans le cadre de la candidature Unesco, un film en réalité virtuelle sur le **site mégalithique de Pen Hap** (Ile-aux-Moines) a été créé pour valoriser l'innovation technologique au service des contenus culturels locaux. Installé sur les Oculus Quest de l'agglomération, il a été largement présenté par la médiatrice numérique lors de Numérigolfe, auprès de l'EPSM de Saint-Avé, dans de nombreuses médiathèques du Golfe et des Info Services. Une belle manière d'en apprendre plus sur l'histoire locale et d'appréhender de nouveaux outils numériques.

► Université et entreprises : créer la rencontre

L'agglomération a mis en place un évènement à destination des entreprises. Objectif : faire connaître aux entreprises l'offre de formations du territoire et renforcer les collaborations établissements/entreprises.



La carte KorriGo est déployée sur le territoire.

► **Booster la compétitivité**

Afin de poursuivre l'effort en faveur des 7 pôles de compétitivité bretons et des entreprises qui en dépendent, **la Région** et l'agglomération ont signé une nouvelle convention cadre pour la période 2024-2027. Les entreprises du territoire participant à des projets de **R&D collaboratifs** labellisés peuvent ainsi bénéficier **de financements**.

► **Formation des accueils de loisirs**

L'agglomération a créé un **programme de formations sur mesure** destiné aux animateurs et directeurs de structures enfance et jeunesse du territoire. Ce programme est axé sur l'amélioration de la posture professionnelle et les compétences psycho-sociales.

► **Insertion : place à la méthode SEVE**

L'équipe gestionnaire des chantiers d'insertion a été formée à la méthode SEVE emploi. Elle met en oeuvre la médiation active, c'est à dire la **mise en relation directe** des salariés en transition avec les entreprises. Objectif: embauches sur des emplois durables ou formation qualifiante en sortie de chantier.

► **Développement de l'éco-pâturage**

Les conventions d'éco-pâturage se poursuivent pour assurer un entretien écologique des bassins d'eaux pluviales et des zones d'activités économiques.

► **L'Opération Rénovée, un accompagnement renforcé**

Un premier chantier a été réalisé avec un groupement d'artisans constitué dans le cadre du partenariat entre l'Opération Rénovée et DOREMI. Objectif : promouvoir la **rénovation globale et la coordination de chantier**. En parallèle, l'agglomération a commencé à organiser des **ateliers collectifs** pour les propriétaires avec des projets de rénovation énergétique globale pour les aider à suivre leur chantier.

► **Déchèterie : le contrôle d'accès se généralise**

La mise en place d'une barrière avec un contrôle d'accès par carte à l'entrée de la déchèterie d'Arradon permet de **limiter les apports des usagers des communes hors agglomération** et suivre les apports par foyer. Les travaux se poursuivront en 2025 pour **généraliser le contrôle d'accès** dans les autres déchèteries et la mise à disposition de cartes d'accès à tous les usagers.

► **Déchets : horizon 2035**

Une étude lancée par l'agglomération a permis d'avoir une **projection de la production** des déchets sur le territoire du SYSEM en 2036 et proposer des modalités de traitement en accord avec le plan régional.



Un contrôle d'accès a été mis en place à la déchèterie d'Arradon

► **Réhabilitation du réseau d'eau, un projet de recherche**

Les techniques de réhabilitation du réseau d'eau sans tranchées (tubage) présentent de nombreux avantages. Mais un manque de retour sur la mise en œuvre et la durabilité de cette technique novatrice subsiste. L'agglomération s'est associée au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et à d'autres collectivités bretonnes (le réseau ORRA) pour réaliser un **projet de recherche autour de l'acquisition de connaissances**.

► **Sécurité sanitaire : un plan de gestion**

La démarche d'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux à l'échelle de l'agglomération a été initiée en 2024. Objectif : finalisation pour 2027 !

► **Vers un meilleur accès au logement social**

L'agglomération a contractualisé avec les bailleurs sociaux afin de **mobiliser les droits de réservation** de logements sociaux acquis en contrepartie de garanties d'emprunts octroyées. La convention permet de **faciliter l'accès au logement social des publics prioritaires** (national et local). En complément, l'agglomération a travaillé à **l'identification des publics prioritaires** : agent territorial, travailleur essentiel, sapeur-pompier volontaire, sauveteur en mer, relogement habitat indigne...

► **Bail réel solidaire, premières accessions**

Ces opérations de l'Organisme foncier solidaire de l'agglomération ont permis aux **1^{ers} ménages d'acheter en accession à la propriété à prix abordables** via un système de démembrement du foncier et du bâti. Un dispositif permettant de proposer des logements environ 40 % moins cher que les prix du marché. Afin de comptabiliser au plus tôt les logements BRS dans le cadre des bilans triennaux SRU (solidarité et renouvellement humain), l'agglomération a mis en place un agrément délivré aux opérateurs BRS.

► **L'habitat innovant encouragé**

Pour répondre de manière rapide et efficace aux problématiques de logement sur le territoire, l'agglomération a lancé une nouvelle aide destinée à accompagner les **projets d'aménagements innovants** d'habitats légers et réversibles. Le premier soutenu est celui de Grand-Champ et son village de **Tiny houses**.

► **SCoT-AEC, une élaboration partagée**

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC, l'agglomération a réalisé une **démarche de concertation des habitants**, des élus et de la société civile organisée, au travers de 2 questionnaires destinés à récolter la perception du territoire et à mieux connaître les besoins et préoccupations.



L'un des programmes commercialisés via le BRS à Baden.

► Foncier : un logiciel métier

En collaboration avec la direction informatique, un marché public a été lancé afin de doter le service foncier d'un véritable outil de gestion du patrimoine de l'agglomération.

► Renouvellement urbain, des appels à projet

L'agglomération a lancé des appels à projets à Baden, Meucon et sur l'île d'Arz afin de répondre aux grands enjeux qui s'amorcent en matière de renouvellement urbain.

Objectif : des opérations qualitatives et bien intégrées à leur environnement avec des densités qui permettant d'accueillir plus de ménages à proximité immédiate des centralités, sans oublier la qualité de vie des habitants

► Permis de construire : vers la 3D

Le service d'instruction des demandes d'urbanisme s'est préparé à une approche 3D de l'instruction en lien avec le BIM (Building Information Modeling).

► Urbanisme, développement de la dématérialisation

Le dépôt en ligne pour de nouveaux types de dossiers (autorisations de travaux et dossiers d'enseignes) est désormais possible à l'agglomération. Cette dernière s'est également raccordée au guichet unique de France Connect. Un raccordement pour les certificats d'urbanisme avec Plat'AU est en cours.

► Plan de sobriété énergétique

Le calorifugeage des conduites techniques dans les piscines ainsi que l'installation de déchloramineur à UV ont permis d'améliorer sensiblement les consommations d'énergies des Aquagolfe.

► Projet Norotrack : la mise en œuvre

Depuis l'automne 2024, le projet Norotrack en collaboration avec le Comité national de la conchyliculture et les laboratoires de recherche est entré dans sa phase opérationnelle. Des analyses ont eu lieu toutes les semaines sur de nombreux points de suivi pour prévoir les risques de contamination au norovirus dans l'eau en tenant compte des épidémies de gastro-entérites, de la météo, du courant...



Le projet Norotrack permet de prévoir les risques de contamination de l'eau au novovirus

► Information voyageur connectée chez Kicéo

96 véhicules du réseau Kicéo intégreront les annonces sonores et visuelles des lignes et des arrêts pratiqués (information voyageurs). Fin juin 2025, le système d'Aide à l'Exploitation (SAE) réapparaîtra sur le même périmètre du réseau Kicéo. Complémentaire au système d'information voyageur, il permettra, entre autres, de connaître la **position des bus déployés** ou encore de mettre en place des **déviations**, ceci en temps réel afin de gérer au mieux l'exploitation du réseau.

► Insertion autour des mégalithes

Les salariés en insertion professionnelle accompagnés par l'agglomération seront formés à la **valorisation des mégalithes** du territoire UNESCO, une nouvelle compétence à leur arc.

► Aboutissement du projet de Campus data sciences et cyber sécurité

2025 sera la dernière année de l'impressionnante transformation de l'ancienne CCI en Campus datascience et cybersécurité. À son ouverture en 2026, ce site qui réunira plus de 1000 étudiants, confortera la place de Vannes dans la **filière d'excellence numérique**.

► Podcast pour découvrir le jazz

Le dispositif EAC de l'agglomération « Du jazz sur les ondes » invitera les élèves à créer des podcasts thématiques pour explorer l'histoire du jazz. À travers une série de portraits de 5 musiciennes, une **réflexion journalistique** sera menée sur la place des femmes dans le jazz contemporain et sur leur rapport aux médias et à la création de contenus.

► Initiation à la création sonore pour le réseau Tempo

Les jeunes ados et musiciens du réseau Tempo (réseau d'enseignement musical de l'agglomération) participeront au stage **Graine de Geeks à l'Echonova**. Ils découvriront la MAO (musique assistée par ordinateur) en créant un morceau collectif. Au programme : enregistrement, mixage, création sonore...

► Quand littérature et réalité virtuelle se mêlent...

Littérature jeunesse et réalité virtuelle se croiseront avec la création, par le Virtuonaute, d'un film explorant la mémoire et les souvenirs, autour de l'album « Pour toi ». Un projet mêlant dimensions sociale, intergénérationnelle, plastique et littéraire dans le cadre de Déclic et du volet numérique du Réseau.

► Généralisation du compostage

En lien avec les 34 communes, des **composteurs grutables et des composteurs partagés** seront mis en place sur l'espace public et dans les immeubles avec espaces verts.

► Système d'alerte dédié aux ostréiculteurs

Afin de prévenir la profession ostréicole d'incidents sur le système d'assainissement pouvant impacter la qualité de l'eau, le **système d'alerte SMS** mis en place en 2023 sera prochainement **généralisé à l'ensemble du territoire**.

► Portail de vente en ligne pour les Aquagolfe

Mi-2025, les usagers des Aquagolfe en régie pourront acheter leurs entrées de piscine en ligne, **recharger leur carte d'abonné** et **s'inscrire** aux activités grâce au nouveau portail de vente en ligne.

► Nouveau revêtement au vélodrome

Après la rénovation et l'extension des locaux administratifs du vélodrome en début d'année, le revêtement de la piste de Kermesquel sera complètement refait à neuf. Une **résine** sera appliquée sur la piste en béton.

RÉSILIENCE :

capacité d'un écosystème
ou d'un groupe à se rétablir
après une perturbation extérieure.



Chiffres clés

- **-8°C** c'est la réduction de la température au sol en plein été prévue par le dispositif de lutte contre les îlots de chaleur sur le parvis de la gare. La végétalisation, l'infiltration des eaux pluviales et le choix de revêtements clairs y contribueront.
- Près de **100 entreprises** ont été accompagnées par les services de l'agglomération sur les volets déchets / énergie / mobilité pour s'adapter aux enjeux de la transition écologique.
- **118 DIA** (déclaration d'intention d'aliéner) ont été instruites au sein des zones d'activités économiques de l'agglomération et 24 parcelles ont été vendues.
- **69%** des dossiers ADS sont désormais déposés de façon numérique.
- Près de **14,8 km** de linéaires bocagers ont été installés durant l'hiver 2023/2024.
- **34 accompagnements** ont été réalisés au titre des mesures agro-environnementales « ligneux » pour établir un plan de gestion des haies sur 5 ans.
- **20 km** de tuyaux collecteurs rénovés.
- **4 656 000 m³** c'est la production d'eau potable des usines en régie directe de l'agglomération.

► Unis pour la préservation du patrimoine mégalithique

L'agglomération est engagée aux côtés des communes du périmètre de candidature des Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'humanité en **participant financièrement aux travaux de préservation** et de **mise en accessibilité** des publics des sites.

► PEM : un parvis exemplaire

Le parvis de la gare a été conçu pour créer un espace de vie agréable. Cela se traduit par 3 axes forts sur l'aménagement durable des espaces publics :

- **Végétalisation** importante
- **Infiltration des eaux pluviales**
- **Lutte contre les îlots de chaleur**

Dans ce chantier, le **réemploi de matériels** et matériaux (pavés de la halle SERNAM, ballast de voie ferrée en couche de structure, mobilier urbain...) a la part belle.

► Aide au logement permanent

L'agglomération a lancé un nouveau dispositif financier pour permettre aux **communes insulaires** de réaliser des **achats fonciers** afin de **développer le logement permanent sur les îles**. L'île d'Arz et l'île-aux-Moines ont déjà sollicité un accompagnement.

► Territoire d'industrie, pilier pour accompagner la transition

Ce programme d'actions accompagne jusqu'en 2027 le territoire et ses entreprises sur les enjeux de l'industrie verte :

réindustrialisation, décarbonation, sobriété foncière et attractivité des métiers.

À l'agglomération, un chef de projet anime, conseille et oriente le réseau local.

► Usine d'eau potable : mise en route

Les élus ont validé la nécessité de **reconstruire une usine d'eau potable**. Un projet à long terme nécessitant de nombreuses infrastructures qui s'échelonnent jusqu'à 2050 et mobilisera près de 100 millions d'euros.

► Colpo, une nouvelle station d'épuration

Suite à des études préalables, la première pierre de la station d'épuration de Colpo a été posée en septembre 2024.



Le parvis du PEM, un espace désormais partagé par toutes les mobilités douces.

► Opération revitalisation de territoire

L'ensemble des partenaires de l'agglomération sur le programme ORT (Etat, région, communes, Banque des Territoires, Cerema...) a mis en œuvre son plan d'actions pour **requalifier les espaces urbanisés** et créer un **cadre de vie plus attractif** au développement à long terme. Les **97 actions** sont rassemblées sous 4 thématiques : mobilité, attractivité, équipements/services à la population et logement.

► Etang de la forêt : scénario approuvé

Depuis plusieurs années, l'étang connaissait un déclin progressif de sa qualité et de ses usages. Le choix validé et délibéré a porté sur le scénario le plus ambitieux tant sur le volet environnemental que sur le volet sports, loisirs, tourisme. Au niveau environnemental, il s'agit du scénario d'**effacement du plan d'eau** avec renaturation du cours d'eau notamment dans l'ancienne peupleraie. La digue, sera, elle aussi supprimée.

► Biodiversité sur les équipements communautaires

Inventaires, travaux de restauration, plantations... permettront à l'agglomération de **préserver et restaurer la biodiversité** sur son patrimoine (espaces boisés, zones agricoles, zones d'activités économiques, bâtiments, équipements techniques...).

► Restauration des cours d'eau et du maillage bocager

Les travaux de restauration des cours d'eau sur les bassins-versants du **Loc'h** et du **Sal** se poursuivent, comme sur ceux du **Vincin, de Bilair et du Plessis**. Tout comme les campagnes de travaux bocagers pour la (re)création du maillage bocager. Les projets sur le long terme continueront en 2025.

► Etude de rénovation de l'Aquagolfe Grand-Champ

Première piscine publique du département, l'Aquagolfe Grand-Champ nécessite une rénovation thermique et technique d'ampleur. Le projet est à l'étude.

► Diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux inondations

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations, l'agglomération propose gratuitement des **diagnostics** de réduction de la vulnérabilité pour les habitations, les petites entreprises et les équipements publics situés en zone inondable. En 2024, près de 100 diagnostics ont été réalisés. Ces diagnostics permettent d'**obtenir des financements pour la réalisation de travaux** subventionnables par le fonds Barnier.



Travaux de restauration des cours d'eau à Saint-Avé.

► Renforcement de l'offre de service Kicéo

Après une chute de la fréquentation des transports collectifs lié à la crise COVID, le réseau KICEO a su retrouver son niveau de fréquentation de 2019. Les attentes de la population pour ce mode de transport s'avèrent de plus en plus importantes, raison pour laquelle l'offre de service est renforcée. Pour s'adapter à l'évolution de l'urbanisation et de la circulation sur le territoire, le réseau fera l'objet d'**ajustements à la rentrée de septembre 2025**, notamment la scission de la ligne 8 Plescop/Saint-Nolff en deux nouvelles.

► Le foncier en réflexion

Dans le cadre de la loi **Zéro artificialisation nette** et de la raréfaction du foncier économique, une **réflexion** est en cours sur l'utilisation de différents outils tels que le bail à construire dans une stratégie foncière globale.

► Sentinelles du climat

Une nouvelle plateforme d'observation participative sera lancée par l'agglomération, le Parc naturel régional et Clim'Actions pour étudier les **effets du changement climatique sur la biodiversité** du territoire. **Treize espèces sentinelles** ont été retenues.

► Station de Plescop : prendre soin du Vincin

Pour améliorer la qualité des rejets d'eaux usées traitées dans la rivière du Vincin et accompagner le développement territorial de la commune de Plescop, des travaux de modernisation et d'augmentation de capacité de la station d'épuration vont débuter en 2025.

► Plan Intercommunal de Sauvegarde

Préparation d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) pour **mettre à disposition les ressources de l'agglomération** et **coordonner** les actions mises en place par les communes dans le cadre de la gestion de crise.

► Structur'Haie

Six acteurs (agglomération, SPL Golfe du Morbihan Energies Renouvelables, Aqta, SPL Aqta Energies, la SPL Bois Energie Renouvelable et la SCIC Argoat Bois Energie) travailleront sur la **structuration d'une filière de valorisation durable des haies**. La prospective de terrain pour la recherche de premières plateformes de stockage démarrera prochainement.

► Prévention des inondations

Pour réduire la vulnérabilité du territoire, l'agglomération étudiera la possibilité de définir de **nouveaux systèmes d'endiguement** et travaille sur la **réduction de la vulnérabilité** du bassin-versant du Pargo et du Port de Vannes. Par ailleurs, pour assurer la pérennité des ouvrages, des travaux sont à l'étude sur la digue de Pen-en-Toul et le barrage de Noyalo.

SENSIBILISATION :

action de rendre quelqu'un
ou un groupe sensible, réceptif
à quelque chose pour lequel il ne
manifestait pas forcément d'intérêt .



Chiffres clés

- **2 581 téléchargements** de l'application Mys'Terre du Golfe ont été comptabilisés.
- **2 995 visiteurs** se sont rendus à l'exposition Territoire en jeux.
- **4 classes** de CM2 ont été sensibilisées à la nécessité de repenser nos déplacements.
- Avec **87 284 trajets**, l'agglomération est la première collectivité bretonne en nombre de trajets comptabilisés sur l'application Blablacar. Le dispositif Blablacar Daily sera renouvelé jusqu'en décembre 2025.
- **30 actions collectives** organisées en lien avec le réseau de partenaires ont eu lieu en 2024 au sein des Info services.
- **7 entreprises** ont été sensibilisées au numérique responsable via un atelier « Fresque du numérique » au Loc'h Info service.
- **6 ateliers copros** ont été organisés, comptabilisant au total, 90 participants.
- **13 000 élèves** ont assisté à des spectacles sur l'ensemble des salles de l'agglomération dans le cadre de l'offre scolaire de la saison jeune public.
- **1700 élèves** soit **70 classes** ont participé au dispositif de l'agglomération : « Savoir rouler à vélo ».

► Des livrets rando-mégalithes

En synergie avec la commune et Paysage de mégalithes, l'agglomération propose des **livrets de randonnée pour découvrir les espaces mégalithiques** du territoire, disponibles dans les points d'information desservis par l'office de tourisme. La 1^{re} édition concerne **Arzon**.

► Une exposition au cœur des transitions

L'exposition temporaire du CIAP de Limur «Territoire en jeux» a permis, pendant 6 mois, d'appréhender de manière ludique la **question des transitions** et de ses enjeux à l'échelle du territoire. À travers **le jeu**, les habitants étaient invités à s'interroger sur la mobilité, l'énergie, l'habitat ou encore l'aménagement du territoire. Une belle sensibilisation fruit de la coopération entre le Pays d'art et d'histoire et le projet de SCOT-AEC.

► Un défi anti-gaspi dans les Stations vertes

Dans le triple cadre du réseau des Stations vertes, du salon La nouvelle aventure et des dix ans du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, l'agglomération a proposé à ses **8 communes labellisées** de s'inscrire à un **défi anti-gaspi** pour cuisiner et mettre en récit les fruits et légumes moches.

► Mobilisation des scolaires

Cette année, le concours d'éloquence « Des voix pour le climat », organisé par l'agglomération et l'association Clim'actions, a invité des jeunes du territoire à **s'exprimer sur le thème du changement climatique**. La finale s'est déroulée le 1^{er} avril à l'Echonova à Saint-Avé.

► Vers la professionnalisation des salariés en transition

L'agglomération développe des actions de formation pour **sensibiliser les personnes éloignées de l'emploi** aux bons gestes professionnels (posture, EPI, secours).

► Etudiants : un guide en ligne

L'agglomération a mis en ligne un guide de l'enseignement supérieur détaillé pour **orienter les étudiants dans leurs recherches d'informations pratiques**. Pour plus de facilités, le contenu est structuré par grandes thématiques (aides financières, logement, transport, restauration...).



La 1^{re} édition de livrets rando-mégalithes concerne la commune d'Arzon.

► Sensibilisation des communes contre l'exclusion

Une demi-journée ressources autour du concept d'**animation sociale** a été organisée à destination des communes. Objectif : contribuer au développement de l'animation sociale sur le territoire et **favoriser l'inclusion** dans les communes.

► Lutte contre les violences familiales

Une réunion de sensibilisation avec l'ensemble des partenaires a été organisée par l'agglomération pour **évoquer la problématique des violences intra-familiales**, en parallèle, un **dépliant** d'information à destination des élus et des agents susceptibles d'être en contact avec des victimes a été produit. Pour aller plus loin, une **formation complémentaire** sera proposée aux agents en contact avec les personnes victimes de violences.

► Safari-découverte des métiers du numérique

Le 14 novembre, le Palais des Arts et des Congrès de Vannes a accueilli la **première édition du Safari des métiers du numérique**, offrant au public l'opportunité de découvrir la diversité des métiers et formations du secteur numérique à travers des conférences, ateliers et rencontres avec des professionnels.

► Mobilité douce : mission sensibilisation

L'agglomération est vectrice de conseils et animations auprès des employeurs et de leurs salariés afin d'encourager des déplacements plus respectueux pour l'environnement. Le **défi inter-entreprises** lors de la Semaine de la mobilité, a invité les salariés à tester de nouvelles mobilités.

► Accompagner l'insertion

L'agglomération soutient le dispositif **Sève Emploi** sur le territoire, cette formation qui s'est déroulée sur l'année a permis de sensibiliser l'équipe de l'agglomération et les entreprises du territoire à la **médiation active**. L'objectif étant de favoriser l'embauche de salariés en transition professionnelle sur des emplois durables ou des formations qualifiantes à la sortie des chantiers d'insertion.

► Economie circulaire : sensibilisation du tissu économique

L'agglomération a organisé plusieurs sessions de sensibilisation sur l'économie-circulaire et la maîtrise d'énergie auprès d'entreprises, syndicats, acteurs de l'immobilier.



Le défi inter-entreprise invite les salariés à tester des modes de déplacement alternatifs à la voiture.

► Visite des stations d'épuration

Après une pause due au COVID19 et à la mise en place d'une organisation adéquate, les **visites de la station d'épuration de Tohannic** par des scolaires et par le public a été relancée. Celle de Bourgerel a aussi ouvert ses portes.

► Instruction pour un assainissement durable

Afin de sensibiliser les professionnels sur la qualité des réseaux disposés dans les projets de construction et d'aménagement, l'agglomération impose des **prescriptions techniques** en vue d'assurer au propriétaire un système d'assainissement durable.

► Fibre : des réunions publiques

Dans le cadre du projet de fermeture du cuivre, des réunions publiques ont été organisées sur les communes d'Arradon, de Ploeren, de Séné et de Theix-Noyal. Les réunions vont se poursuivre à Elven, Plescop, Saint-Avé, Saint-Nolff, Sulniac, Trédion et Treffléan.

► Temps-fort bocage

Un temps-fort sur la **gestion-valorisation du bocage** a été organisé conviant les agriculteurs du territoire ainsi que les communes de l'agglomération. C'est un **agriculteur de Grand-Champ**, bénéficiaire du programme Breizh Bocage qui a accueilli l'évènement.

► Outil de consommation foncière

En lien avec la loi Climat et Résilience, un outil de **veille des consommations en cours** pour chaque commune est mis en place afin de s'assurer de la bonne prise en compte de la trajectoire ZAN à l'échelle de l'agglomération. Il s'agit d'un observatoire mais aussi d'un outil de sensibilisation pour les communes.

► Densité urbaine, plus d'échanges

Une journée conférence et visite d'opérations a été organisée à **Arradon** pour sensibiliser à la thématique de la **densité urbaine**. Les actions se poursuivent autour de ce sujet en lien direct avec le SCOT. Des ateliers, des formations auront lieu ensuite pour les services des communes et de l'agglomération.

► 10 ans du Parc naturel régional

Cinq **animations « bassins versants »** ont été proposées dans le cadre des 10 ans du PNR : visites de site de **restauration de cours d'eau**, balade animée dans le **bocage**, visite d'une ferme pour partager et échanger sur ses pratiques en faveur de la qualité de l'eau, du climat et de la biodiversité.

En collaboration avec le PNR la diffusion du film documentaire « Paysans du Ciel à la Terre » a invité les spectateurs à découvrir le travail des agriculteurs avec la vie des sols.



Temps-fort sur la gestion-valorisation du bocage.

► Club climat

Trois clubs climats se sont tenus cette année, destinés aux 34 communes de l'agglomération, ils permettent d'informer les élus et techniciens sur **l'évolution de la réglementation** mais aussi de les faire **monter en compétences** sur des sujets d'actualités ou des projets portés par l'agglomération ou d'autres structures. Performance, confort thermique du bâti, réemploi sur le chantier et zones d'accélération des énergies renouvelables ont été évoqués.

► Mys'Terre du Golfe : poursuite de l'aventure

2024 est l'année de création de l'aventure 3 de Mys'Terre du Golfe, jeu connecté, qui continue à valoriser de façon ludique le patrimoine des communes. Cette nouvelle édition ajoute un volet sensibilisation à la préservation de la ressource en eau.

► Vert l'automne

« Vert l'Automne » est le nouvel évènement annuel qui remplace la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Désormais programmé sur 3 mois à l'échelle de l'agglomération ainsi qu'Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté, ce temps fort permet de découvrir les **pratiques à adopter pour un quotidien plus durable**. Une cinquantaine d'ateliers gratuits ont ainsi été proposés et assurés par des animateurs confirmés en 2024.



Une nouvelle aventure Mys'Terre du Golfe est proposée autour de la thématique de la préservation de l'eau.

► Observatoire du tourisme

Le projet d'observatoire lancé par l'agglomération aura pour objectif de **changer le regard sur le tourisme du territoire**. Il permettra de mieux appréhender la fréquentation touristique sur l'agglomération et d'être capables de faire connaître au grand public les « vrais chiffres » de l'activité.

► Trophée des savoir-faire

Le concours «Les trophées de l'éco» se déroule tous les 2 ans et permet de mettre en avant les entreprises du territoire. Cette 3ème édition en cours de préparation mettra, en avant, la **coopération**, **l'innovation** ou encore les **transitions**.

► Bel âge pour la pépinière

A l'occasion de ses **25 ans d'existence**, la pépinière Créalis organisera un **temps fort** en partenariat avec VIPE SERVICES et l'ensemble des entrepreneurs hébergés depuis 2 000. L'occasion d'échanger sur leur développement et de mettre en avant cet équipement bénéfique aux jeunes créateurs.

► Info services : une proximité renforcée

Afin de renforcer **l'accueil de proximité**, **Rhuys info services** emménagera dans de nouveaux locaux en centre-ville de Sarzeau.

► Des efforts pour l'énergie

Pour sensibiliser les usagers à la rénovation énergétique, l'Opération Rénovée construit, avec ses partenaires un **parcours usager pour guider pas à pas les projets de rénovation**. Des conseillers bancaires du Crédit Agricole Morbihan pourront, à ce titre intervenir sur la partie financière. En parallèle, l'Opération Rénovée participera à l'événement Posi'Energie pour sensibiliser les participants aux économies d'énergie (avec Locqueltas, Grand-Champ et Brandivy).

► Déplacement au cœur des institutions de l'UE

L'objectif du déplacement d'élus et de représentants d'entreprise réalisé au sein des trois institutions (Commission Européenne, Parlement européen et Conseil européen) sera de mieux **connaître le fonctionnement des institutions européennes** à une étape clé de la **structuration budgétaire** de l'UE et ainsi d'**anticiper les fonds disponibles** dans les années à venir.

► Des Cafés LEADER pour mieux connaître l'UE

En 2025, l'agglomération lance les cafés LEADER afin de faire connaître les projets cofinancés par l'Union Européenne sur le territoire ainsi qu'un événement de com' interne « l'Europe dans votre quotidien ».

► Formation aux enjeux de décarbonation

L'ensemble du **personnel de l'agglomération** va être formé aux **enjeux de décarbonation** d'ici mi-2026. Grâce à la mobilisation d'animateurs en interne, des sessions d'une journée de formation s'appuyant sur le jeu Horizons Décarbonés permettront à chacun d'appréhender la décarbonation des activités, aussi bien à titre professionnel que personnel.

► Programmation enrichie pour les scolaires

Trois nouvelles animations seront proposées par l'agglomération aux scolaires dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement. Les nouvelles thématiques abordées seront la **protection du littoral** (impact des déchets abandonnés sur les milieux), les **risques côtiers** et l'**indépendance énergétique**.

► Accompagnement des restaurants scolaires

Pour accompagner les cantines scolaires et les aider à atteindre les objectifs fixés par la loi Egalim, l'agglomération proposera aux communes un nouveau dispositif d'accompagnement pour la prochaine année scolaire. Il se traduira par la relance d'une **dynamique de réseau** avec l'organisation d'**ateliers d'échanges**, la sensibilisation des scolaires et du personnel de restauration. Des journées de formation à destination des gestionnaires et des cuisiniers ainsi que du personnel encadrant la pause méridienne seront aussi proposées.

► Futur escape game axé mobilité

Pour permettre à tous types de publics de **tester les différents aménagements cyclables** et le réseau de bus, une **animation grandeur nature** est en phase de conception pour la Semaine de la mobilité 2025.

► Médiathèques : une sensibilité pour l'accessibilité

Avec **«Cultivons l'accessibilité»**, la médiathèque communautaire de Sarzeau proposera des ateliers en langue des signes et la valorisation des collections adaptées, affirmant son engagement pour un **accès à la culture pour tous**, sans distinction et une sensibilisation de tous les publics.

► Végétalisation : des étudiants sensibilisés

Un projet de **plantations d'arbres** avec des étudiants de l'école d'ingénieurs de l'ICAM et Clim'Actions permettra à l'agglomération de poursuivre sa mission de sensibilisation au sujet des enjeux climatiques.

TRANSITION :

ensemble des changements imprimés
au modèle économique et social dans
le but de répondre aux exigences
du développement durable et
de réduire l'empreinte écologique.



Chiffres clés

- **650 vélos** composent la flotte de location moyenne et longue durée de vélos de l'agglomération, dont 2 vélos PMR. La flotte de vélos sera à nouveau agrandie en 2025, pour atteindre près de 900 pièces, dont 100 longtails.
- **65 industriels** sont accompagnés individuellement par Territoire d'industrie dans leur projet de transitions.
- **62 logements sociaux** réhabilités ont été financés au titre de la rénovation énergétique du parc social avec un gain énergétique moyen de 46 %.
- **298 propriétaires** ont bénéficié d'un diagnostic énergétique réalisé par l'agglomération.
- **232 propriétaires** ont reçu un financement de l'agglomération pour leur projet de rénovation énergétique.
- **1 000 participants** au dispositif « Expression Livre » en partenariat avec Clim'action sur le festival « Bulle de climat ».
- **4000 composteurs individuels** ont été distribués en 2024 (4 fois plus qu'en 2023).
- **60 %** c'est le gain énergétique envisagé par les études de réhabilitation thermique des Aquagolfe de Grand-Champ et Kerkado, du Loc'h Info Services et du centre de secours principal de Vannes.
- **1392 heures** de travail ont été réalisées par des salariés en insertion professionnelle accompagnés par l'agglomération.
- **-16%** c'est la baisse des consommations énergétiques du territoire en 2030 par rapport à 2010.
- **11,6%** c'est le taux d'autonomie énergétique du territoire.
- **81 zones** d'accélération d'énergies renouvelables ont été proposées.

► Adoption d'une ambition touristique

Cette stratégie recherche les **multiples équilibres** possibles tout au long de l'année entre territoires et entre habitants et touristes. Il s'agit par exemple de se doter d'un observatoire, de faciliter la découverte du patrimoine et d'inciter à un tourisme durable.

► Poursuite des aménagements cyclables intercommunaux

Les aménagements dédiés aux vélo se sont déployés sur le territoire de l'agglo avec,

en 2024 :

- la poursuite des travaux pour la piste cyclable entre Vannes et Plescop avec notamment la pose de la passerelle au-dessus de la RN165 en juin 2024
- le démarrage des travaux de la voie verte à Grand-Champ qui se connectera à un maillage intercommunal, jalonné par une signalétique
- la réalisation de la première phase (Ploeren-Luscanen) de l'itinéraire cyclable Vannes-Ploeren

► Création du service biodéchets

Trois postes permanents et quatre de chargés de mission ont été créés par l'agglomération pour assurer la mise en place d'**outils de tri des biodéchets** d'ici fin 2025.

► Restos du cœur, une construction engagée

17 personnes dites « **éligibles aux clauses sociales** » sont intervenues sur la construction du bâtiment des Restos du cœur à Saint-Avé soit 1392 heures de travail. Ce bâtiment, étanche à l'air, isolé avec des matériaux biosourcé et avec une gestion des eaux pluviales à la parcelle répond aux enjeux environnementaux.

► Mobilité douce et insertion

L'agglomération a accompagné la mise à disposition de **véhicules solidaires** et de vélos électriques pour les personnes privées d'emploi et/ou en formation.

► Aide pour l'agriculture

Ce soutien aux activités primaires (agriculteurs, aquaculteurs) va plus loin avec la mise en place de **sensibilisation environnementale et d'un bonus**.

► Soutien à la production de chaleur renouvelable

L'agglomération a renouvelé pour 4 ans les possibilités de financements (avec l'Ademe) dédiées aux entreprises et aux communes pour leurs projets de développement de la production de chaleur renouvelable. Le **Fonds chaleur** devient un outil accélérateur de la transition écologique du territoire.



► Spectacles : animaux et végétaux en question

Près de 100 élèves ont bénéficié du parcours EAC Animalités. À travers deux spectacles ils ont exploré la cause animale, les espèces menacées et l'équilibre des écosystèmes. Quatre autres classes, ont travaillé avec un musicien et le Parc naturel régional pour créer des structures naturelles et sonores dans la cour de récréation.

► Booster le réemploi

Pour permettre le **tri des matériaux** issus de la déconstruction de bâtiments, plusieurs nouvelles filières ont été mises en place sur l'ensemble des déchèteries. L'agglomération soutient les acteurs du réemploi comme Emmaüs, Mat'Low ou le magasin Partage.

► Développement des infrastructures de mobilité durable

Sur le site du dépôt bus Kicéo (ZAE Kerniol Vannes), des travaux ont permis la pose de **8 bornes de recharge électrique** supplémentaires. Soit au total 17 bornes électriques en 3 ans.

► Développement du photovoltaïque

La collectivité porte **10 opérations de solarisation** sur son patrimoine et celui de la Ville de Vannes. Le premier chantier sur l'Échonova débutera en 2025 et permettra de produire 384 kWc. L'électricité ainsi produite sera valorisée localement en autoconsommation individuelle ou collective suivant les projets.

► Réemploi, un chantier exemplaire

Dans le cadre de la **création du Campus Datascience et cybersécurité**, l'agglomération a démarré les travaux de réhabilitation de l'ancienne CCI. Un chantier qu'elle a souhaité exemplaire en termes d'**économie circulaire** et **transition écologique** : isolation par l'extérieur, isolant en paille, chaufferie au bois déchiqueté. Le projet s'inscrit aussi comme chantier innovant sur le réemploi transformant les ardoises en bardage, les vitrages pour la future serre du hall... Plusieurs matériaux déjà stockés seront également ré-intégrés : des tableaux blancs, la charpente bois...

► Révision du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie

En mars 2023, l'agglomération a mis en révision ses principaux documents de planification et de programmation afin de se saisir des enjeux liés aux transitions, à l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité. Pour cela l'agglomération a fait le choix de d'élaborer un SCoT-AEC Cette démarche a pour objectif de mettre en place un **nouveau modèle de développement résilient**, répondant aux objectifs de la Loi Climat et Résilience et en particulier aux objectifs de Zéro artificialisation Nette (ZAN) et Zéro Emission Nette (ZEN).



Le Campus DataScience et cybersécurité, un chantier exemplaire avec isolation par l'extérieur, notamment.

► Une stratégie activité primaire, alimentation et foncier

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), l'agglomération bénéficie d'une subvention au titre du Plan de Relance. Son **diagnostic de territoire** réalisé en 2024 permettra, par la suite de décliner une stratégie pour engager le territoire dans la transition alimentaire par le développement de filières locales, l'adaptation des activités primaires au changement climatique et répondant aux enjeux de qualité des milieux et de l'eau.

► Eaux pluviales : un schéma directeur

Différents ateliers et groupes de travail permettront de nourrir un schéma directeur qui devra être validé en 2025. Objectif : faire de **l'eau pluviale** un **atout pour la transition** et proposer une meilleure gestion s'inspirant de **solutions basées sur les modèles présents dans la nature**.

► Rénovation des réservoirs

Le stockage de l'eau produite est un maillon important dans la chaîne de distribution de l'eau potable. Le maîtriser, c'est diminuer les pertes en eau. Ainsi les réservoirs du **Liziec, de Saint-Guen du Pargo et de Lesvellec** ont été rénovés entre 2020 et 2024. Celui du Prat est en cours d'étude.

► La production d'eau en question

Les ressources en eau potable seront impactées par le changement climatique. Afin d'anticiper cet impact et de **trouver un équilibre** avec le développement territorial, un document a été élaboré avec l'ensemble des producteurs d'eau du département.

► Eaux traitées : étude d'une boucle locale

Une étude a été lancée en 2024 afin d'évaluer la **capacité de réutilisation des eaux usées traitées** par les stations d'épuration. Le document socle permettra d'évaluer la faisabilité de projets opérationnels dans les années à venir.

► Des PLU en transition

L'agglomération a poursuivi ses démarches pour proposer aux communes des éléments de **PLU** en adéquation avec les **différentes politiques communautaires** (gestion des eaux pluviales, retrait du trait de côte, submersion, prescriptions relatives au bocage et à la préservation des zones humides...).

► Contrat d'objectif territorial

Ce programme composé de 27 actions réparties dans 5 axes thématiques s'engage jusqu'en 2027 sur l'**économie circulaire**. L'agglomération a aussi obtenu 2 étoiles sur le référentiel économie circulaire dans le cadre du programme Territoire engagé en transition. e référentiel Air/Climat/Energie depuis 2021).



Rénovation du reservoir du Pargo

► Objectif Destination innovante et durable

L'agglomération et Golfe du Morbihan – Vannes tourisme s'engageront conjointement en faveur de cette labellisation qui permettra de **qualifier l'offre événementielle et touristique du territoire**. La démarche mobilisera également les acteurs professionnels, en faveur d'une **logique de progrès** au plan environnemental et sociétal.

► De nouveaux bus électriques sur le réseau Kicéo

En 2025, l'agglomération entend poursuivre son action en faveur de la transition écologique. Cette volonté de tendre vers une **mobilité plus verte** passera par l'acquisition de **4 bus électriques** par an sur le réseau.

► Réaménagement du dépôt de bus Kicéo

Avec **l'électrification croissante du parc de bus** vient la nécessité de réaménager le dépôt de bus, pour le rendre conforme aux normes actuelles. Le dépôt sera doté de 8 nouvelles bornes de recharges électriques et une réflexion plus large de systèmes de production et stockage d'énergie renouvelable débute dans ce cadre.

► Aménagement cyclable

Les travaux se poursuivront avec l'amorce de l'itinéraire Ploeren-Arradon et la pose de la passerelle au-dessus de la voie ferrée en juin 2025 sur l'itinéraire Vannes-Plescop.

► Des « pré-audit énergie » pour les industriels

Dans le cadre de Territoire d'industrie, 66 pré-audits énergies seront financés par la Banque des Territoires et l'agglomération notamment ASB / QC (50 %) en **soutien à la transition énergétique**.

► Stratégie bas carbone pour les logements sociaux

Au regard des enjeux SCOT-AEC et de la stratégie nationale bas carbone, il sera proposé d'**amplifier les bonus environnementaux** (BBio, Impact carbone) pour inciter les promoteurs réalisant une part de logements social à aller plus loin que la réglementation en cours.

► Ordures ménagères, une étude en cours

L'agglomération lancera une étude sur la diminution de fréquence de collecte des ordures ménagères, **passant de deux à une collecte** toutes les deux semaines en fonction de la typologie de l'habitat.

► Photovoltaïque et assainissement

Des sites de production d'eau potable et de traitements des eaux usées accueilleront prochainement des panneaux photovoltaïques.

► Mobilités douces, l'agglomération soutient Elven

L'agglomération soutient et accompagne Elven vers un schéma directeur des mobilités douces et durables dans le cadre du **programme Petite Ville de Demain**. La commune souhaite développer des modes de déplacements vertueux et privilégier des mobilités douces ou collectives alternatives au « tout voiture ».

► Sobriété énergétique des équipements

L'agglomération organisera la mise en place d'un **outil de supervision des productions d'énergies renouvelables** sur le patrimoine de la collectivité. Elle mettra en place une gestion technique centralisée sur certains bâtiments et poursuivra l'optimisation des installations de production d'énergie.

► Filière bois : une étude

Une étude de structuration de la **filière bois** sera lancée en lien avec le portefeuille de projets de la SPL Golfe Energies Renouvelables.

► Achat durable et responsable à l'agglomération

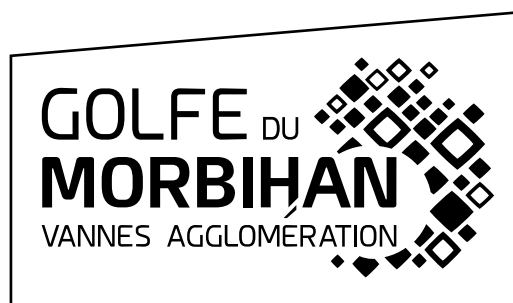
L'agglomération adoptera son **SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables). Ce document visera à développer une politique d'achat durable et socialement responsable dans l'ensemble des directions de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT03-DE



[golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh](https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-CM25SEPT-04

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

AFFAIRE GÉNÉRALES : SYSEM – Rapport d'activités 2024

Rapporteur : M. Julian EVENO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoint ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Le rapport d'activités 2024 du SYSEM a été annexé à la note de synthèse explicative.

M. Julian EVENO, Adjoint en charge des travaux, du patrimoine bâti et des transitions, informe que Monsieur le Président du SYSEM (Syndicat de traitement des déchets Ménagers du Sud-Est Morbihan) a transmis, à ses communes membres, le rapport d'activités 2024 de l'établissement.

Il rappelle que le syndicat regroupe 59 communes (soit 228 095 habitants – population INSEE) sur 3 EPCI : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne. Ce regroupement permet à ces collectivités d'assurer ensemble la compétence « traitement des déchets » et, ainsi, de mutualiser leurs moyens pour un traitement des déchets efficace et pérenne.

Le SYSEM assure principalement les opérations suivantes :

- ▶ Tri des produits de collecte sélective
- ▶ Transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés
- ▶ Valorisation organique des déchets végétaux

Pour ce faire, le Syndicat est doté des équipements suivants :

- ▶ Une Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVEOR) de 2012 - 45000 T
- ▶ Un centre de tri VENSYS de 2010 - 20000 T
- ▶ Une plateforme de broyage et compostage de 1995
- ▶ Deux stations de transfert : Sarzeau et Limerzel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

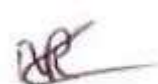
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du SYSEM.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET



ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT04-DE



PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) prescrit aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement et la valorisation des déchets par le SYSEM

En 2000, le Syndicat mixte du Sud Est Morbihan (SYSEM) est né de la volonté des collectivités du Sud-Est du Morbihan de se rassembler et de créer ensemble une structure capable de gérer et d'organiser les outils de traitement des déchets dans les différentes filières, d'assurer l'exploitation, la fermeture puis la gestion de la post-exploitation des installations de stockage et enfin de créer et gérer les outils de traitement dont le territoire a besoin.

C'est ainsi que le SYSEM prend en charge :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les déchets recyclables (collectés en bacs/sacs jaunes),
- les déchets végétaux collectés en déchèterie.

Et pour ce faire exploite :

Au sein de l'écopôle VENESYS à Vannes :

- un Centre de Tri des déchets recyclables,
- une Unité de Valorisation Organique et Énergétique des ordures ménagères résiduelles ;

Au sein de l'écosite de la Lande du Matz à Sarzeau :

- une plateforme de broyage-compostage-affinage des déchets végétaux,
- une station de transfert des déchets,
- un ancien centre de stockage ;

Sur la commune de Theix-Noyal :

- deux anciens centres de stockage : sites de BONNERVO et de BURGUHENNEC ;

Sur le site de L'ÉPINE à Limerzel :

- une station de transfert



SOMMAIRE

Préambule / Sommaire.....	p. 2
Le mot du Président	p. 3
Les élus	p. 4
Les flux et les filières de valorisation des déchets	p. 6
Les installations du syndicat	p. 8
La production et la valorisation des déchets.....	p. 9
La filière des Ordures Ménagères Résiduelles.....	p. 10
La filière des biodéchets.....	p. 13
La filière des recyclables	p. 14
La filière des végétaux	p. 18
Bilan sur 10 ans de la valorisation des déchets	p. 20
La biodiversité.....	p. 22
Les animations.....	p. 23
La communication.....	p. 24
Les finances et les coûts	p. 26
Les marchés.....	p. 28
Lexique	p. 30



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le SYSEM traite et valorise, dans ses installations, les déchets qui lui sont confiés par les communautés membres et, par convention, d'autres acteurs publics et privés.

Selon l'observatoire de l'environnement, en Bretagne, un habitant a produit en moyenne 680 kg de déchets ménagers et assimilés en 2023 (dernier chiffre connu) contre 663 Kg en 2010.

Bien que ce chiffre reste conséquent, il témoigne d'une tendance à la baisse ces deux dernières années. Cette évolution encourageante est le fruit d'efforts collectifs axés sur la prévention, la réutilisation, la réparation, l'augmentation du taux de recyclage et la réduction du gaspillage alimentaire.

Malgré ces progrès, face aux coûts de gestion des déchets qui ne cesseront pas d'augmenter et aux enjeux cruciaux liés à la préservation de l'environnement, il est urgent d'engager un véritable changement de nos comportements : Augmenter la durée de possession des objets de notre quotidien, simplifier les emballages, recourir à l'économie circulaire, bannir la fast-fashion et autres consommations

de « jetables », modifier nos habitudes alimentaires et enfin fiabiliser notre geste de tri.

Pour infléchir franchement le comportement de nos concitoyens, il faut donner l'exemple et être irréprochable dans les modes de collecte et de traitement des déchets sur notre territoire.

Alors que s'achève le mandat de nos élus, je souhaite que leurs successeurs s'imprègnent rapidement des défis qu'ils auront à relever et prennent sans attendre les décisions qui s'imposeront.

Pour mieux vous y associer et vous informer, ce rapport annuel vous présente les éléments clés : le SYSEM, ses missions et ses réalisations. L'équipe du SYSEM, que je remercie vivement pour son travail assidu et passionné, continuera de vous accompagner sur cette voie incontournable qu'est le développement durable, pour vous et les générations futures.

Gérard THÉPAUT
Président du SYSEM



LES ÉLUS



LES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il est composé de 23 élus, représentant les 3 intercommunalités membres : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne.
 Le Bureau Syndical est composé du Président et de 6 Vice-présidents.



Gérard THÉPAUT
 Président du SYSEM
 Vannes



Bruno LE BORGNE
 1^{er} Vice-président
 délégué aux installations
 industrielles
 La Roche-Bernard



Pascal GUIBLIN
 2^e Vice-président
 délégué à la commande
 publique
 La Vraie-Croix



Christian SEBILLE
 3^e Vice-président délégué
 aux Finances
 Theix-Noyalo



François ARS
 4^e Vice-président
 délégué à la
 communication
 Vannes



Alain LAYEC
 5^e Vice-président délégué
 à l'Ecosite de la Lande
 du Matz
 Saint Gildas de Rhuys



Christophe BROHAN
 6^e Vice-président délégué
 à la prospective
 Sulniac



Samuel FERET
 Arzal



Denis LE RALLE
 Marzan



Pascal BARRET
 Arradon



Thierry EVENO
 Saint Avé



Régis FACCHINETTI
 Séné



Frédérique GAUVAIN
 Arzon



Claude LE JALLÉ
 Tréfléan



Loïc LE TRIONNAIRE
 Plescop



Armelle MANCHEC
 Vannes



Alban MOQUET
 Monterblanc



François MOUSSET
 Le Tour du Parc



Franck POIRIER
 Vannes



Jean-Pierre RIVOAL
 Trédion



David ROBO
 Vannes



Patrice LE PENHUIZIC
 Lauzach



Joël TRIBALLIER
 Le Cours





- François **ARS (VP)**,
- Joël **TRIBALLIER**,
- Bruno **LE BORGNE (VP)**,
- Samuel **FÉRET**,
- Thierry **EVENO**,
- Armelle **MANCHEC**
- Régis **FACCHINETTI**



201 730 habitants



26 010 habitants



262 464 habitants (population DGF)



34 724 habitants

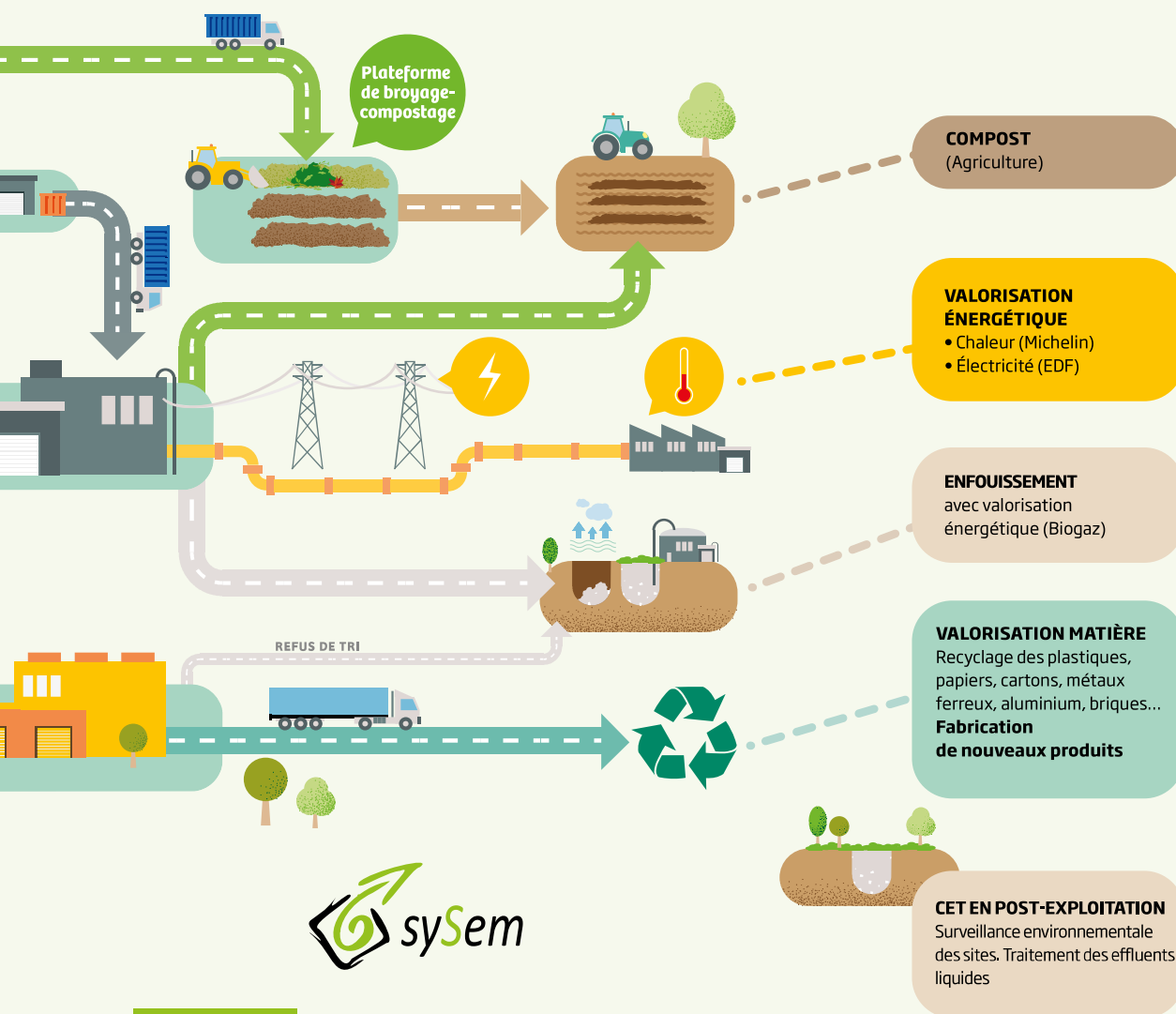
LES FLUX ET LES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS

DANS LE SUD-EST MORBIHAN



TRAITEMENT

COMPÉTENCE TRANSPORT - TRAITEMENT - VALORISATION



MISSIONS :

- Tri des recyclables issus des collectes sélectives en vue de leur valorisation et de leur recyclage
- Transport, valorisation et traitement des ordures ménagères résiduelles
- Valorisation des déchets végétaux

LES INSTALLATIONS

DU SYNDICAT SUR LE TERRITOIRE

Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVEOR)

Création : 2012

Capacité nominale :
45 000 t d'OMR et 3 000 t de biodéchets

Population desservie :
262 464 habitants

(Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté)

Centre de tri VENESYS

Création : 2010

Capacité nominale :
20 000 t de papiers et d'emballages des collectes sélectives

Population desservie : 389 209 habitants

(Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté, CC Belle-Ile-en-Mer, Auray Quiberon Terre Atlantique)

Station de transfert de Sarzeau

Rupture de charge avant transport vers l'UVEOR à Vannes

Création : 2006

Flux traités : OMR de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Station de transfert de Limerzel

Rupture de charge avant transport vers l'UVEOR à Vannes

Création : 2004

Flux traités : OMR de Questembert Communauté

Plateforme de broyage compostage

Création : 1995

Capacité nominale :
Broyage : < 30 t/jour
Compostage : < 75 t/jour

Flux traités :
Végétaux issus des déchèteries de Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

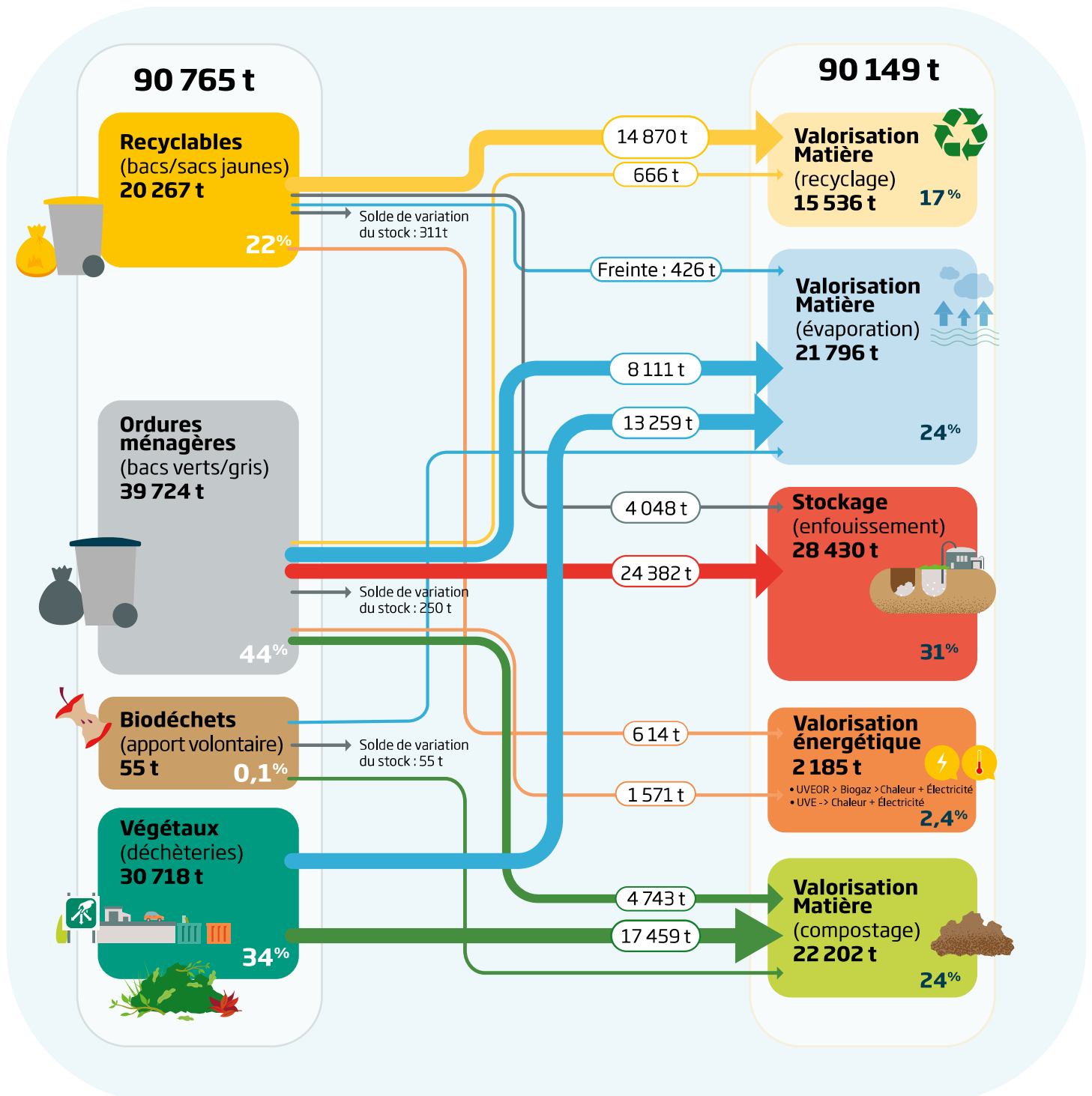
CET et ISDND en post-exploitation

Surveillance des sites et contrôles environnementaux

- > Burguennec à Theix-Noyal
- > Bonnervo à Theix-Noyal
- > La Lande du Matz à Sarzeau

LA VALORISATION DES DÉCHETS

EN 2024



LA FILIÈRE MÉNAGÈRES

LA COMPOSITION DE NOTRE POUBELLE



35% DÉCHETS FERMENTESCIBLES

Déchets alimentaire, déchets alimentaires non consommés, déchets de jardin, légumes non transformés

13 751 TONNES

Soit 60 kg/hab.



22% TEXTILES SANITAIRES

Textiles d'hygiène (couche, lingettes ...) ou papiers (mouchoirs)

8 897 TONNES

Soit 39 kg/hab.



14% AUTRES PLASTIQUES

Dont films plastiques

5 366 TONNES

Soit 24 kg/hab.



6% INCOMBUSTIBLES NON CLASSÉS

Céramiques, gravats, litière minérale

2 430 TONNES

Soit 11 kg/hab.



5% PAPIERS

D(dont imprimés non sollicités

1 851 TONNES

Soit 8 kg/hab.



4% COMBUSTIBLES NON CLASSÉS

1 493 TONNES

Soit 7 kg/hab.



3% MÉTAUX

Emballages métalliques, couvercles

1 053 TONNES

Soit 5 kg/hab.



3% CARTONS

1 371 TONNES

Soit 6 kg/hab.



3% TEXTILES

Dont textile d'habillement

1 243 TONNES

Soit 5 kg/hab.



2% COMPOSITES

Petits appareils ménagers principalement

669 TONNES

Soit 3 kg/hab.



2% VERRE

Bouteilles, bocaux

990 TONNES

Soit 4 kg/hab.



1% FLACONNAGES PLASTIQUES

395 TONNES

Soit 2 kg/hab.

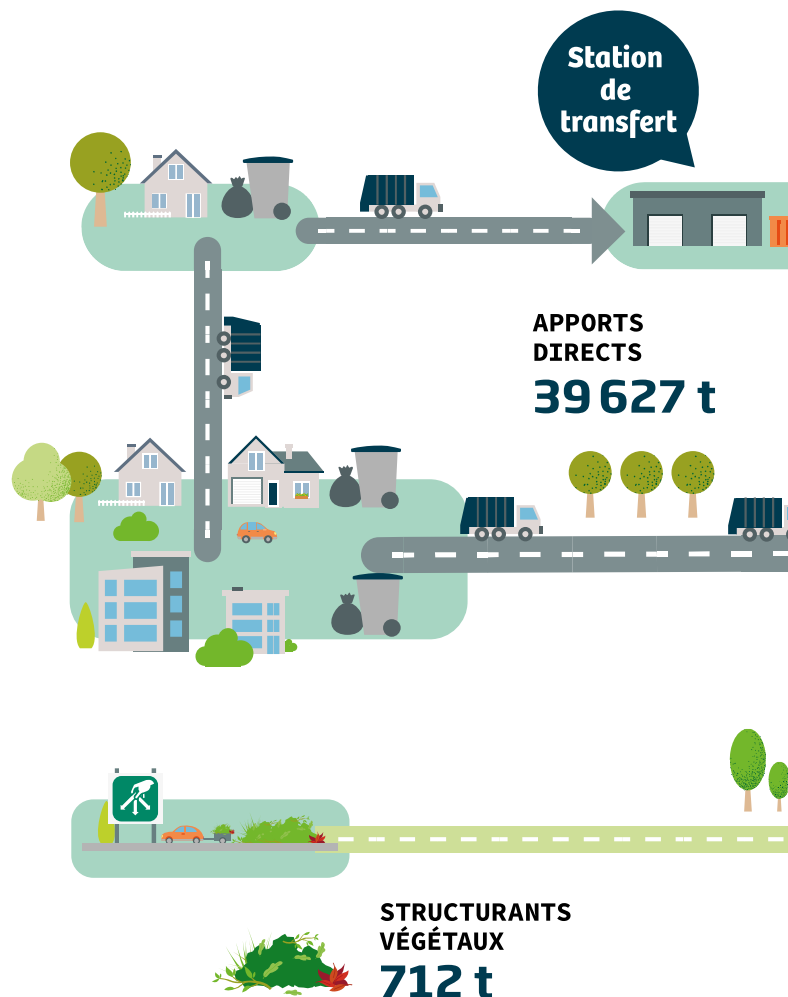


0,3% DÉCHETS SPÉCIAUX

Piles, batteries, médicaments...

118 TONNES

Soit 1 kg/hab.



CHIFFRES CLÉS 2024

39 724 t

d'Ordures Ménagères Résiduelles reçues
(dont 97 tonnes provenant d'apporteurs extérieurs privés)

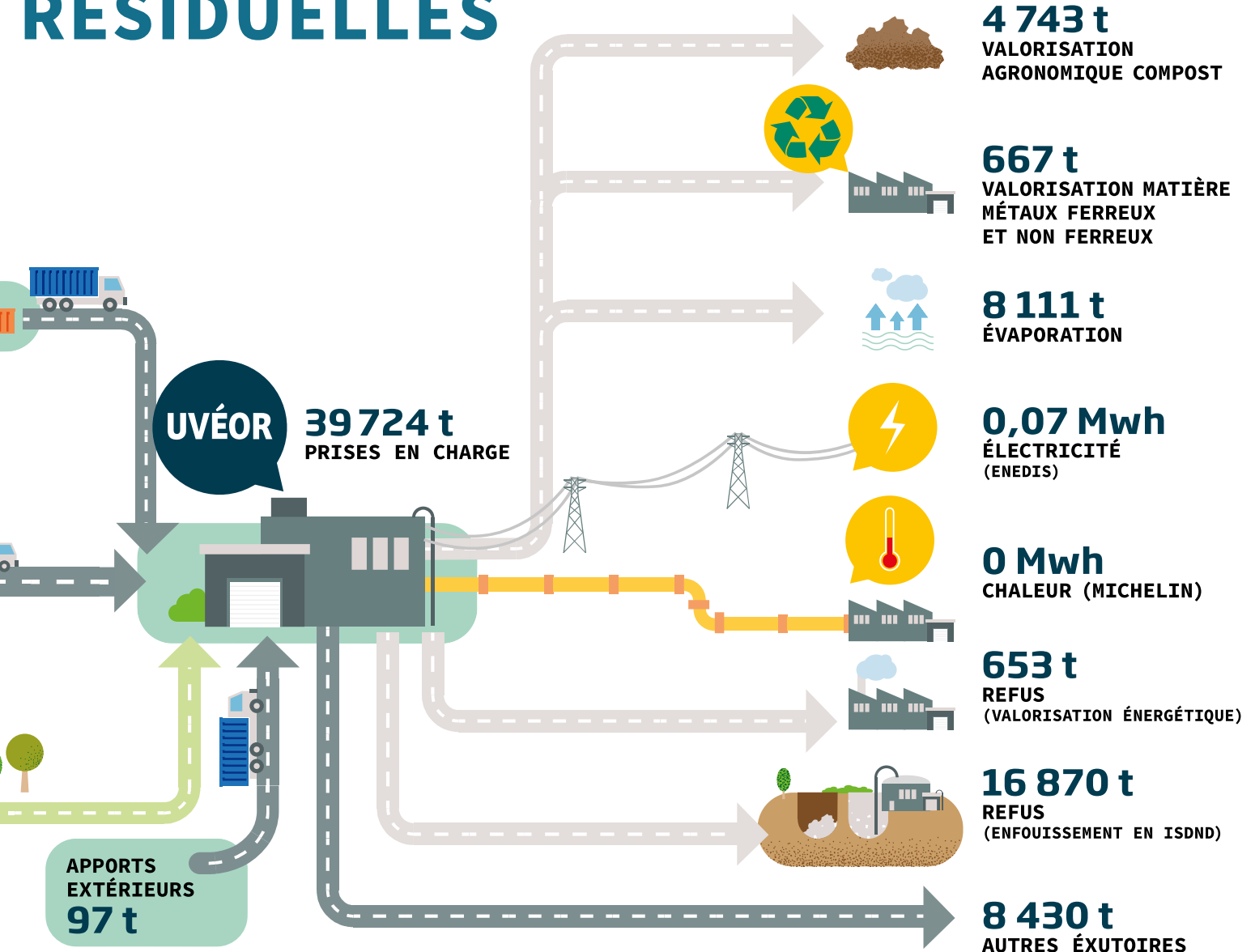
31 294 t traitées
en 2024 par l'UVÉOR.

8 430 t détournées vers autres exutoires :

89% en ISDND (56)

11% en UVE (22, 29, 72)

DES ORDURES RÉSIDUELLES



CHIFFRES EN +

PRODUCTION D'OMR

2011
52 354 t
Soit 221,6 kg/hab.

2023
41 838 t
Soit 160,9 kg/hab.

2024
39 627 t
Soit 150,9 kg/hab.

155 t de biogaz
4 743 t de compost
667 t de valorisation matière (ferraille, aluminium)

Taux de refus : **55,9%**

LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE (UVÉOR)

HISTORIQUE

2012 : Mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR) du SYSEM sur le site de l'Écopôle VENESYS à Vannes. Il s'agit d'une usine de tri de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM = matière organique présente dans les Ordures Ménagères) avec unité de méthanisation et unité de compostage. La méthanisation de la matière organique produit du biogaz riche en méthane (au gaz naturel). Ce biogaz alimente un moteur qui fait tourner un alternateur : le moteur produit de la chaleur et l'alternateur produit de l'électricité, c'est ce qu'on appelle la cogénération.

Le digestat issu de la méthanisation est composté et devient un amendement organique pour les sols.

2022 (juin) : Les travaux de modernisation et d'optimisation de l'UVÉOR VENESYS commencés en juin 2021 sont achevés et l'usine a redémarré.

2024 : La finalisation et la mise au point des équipements d'épuration de la FFOM (matière organique) sont terminées ; le process de tri de la FFOM fonctionne au nominal. De même, les travaux de réparation du digesteur (méthaniseur) sont achevés ; la méthanisation a redémarré en octobre et la cogénération en décembre.

FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant :

GÉVAL

Marché à échéance :

Mai 2030

Capacité nominale :

45 000 t OMR/an + 3 000 t biodéchets /an.

Flux entrants :

OMR, Biodéchets

Flux sortants :

Compost, métaux ferreux et non ferreux, refus, électricité, chaleur



LA SURVEILLANCE ODEURS

Le SYSEM organise une surveillance des odeurs autour de l'Écopôle VENESYS. C'est la société ODOURNET, cabinet spécialisé en reconnaissance d'odeurs, qui effectue les tournées de surveillance. Des « nez », personnes formées par le cabinet à la reconnaissance d'odeurs et au logiciel de référencement, passent sur les 14 lieux référencés, pendant quelques minutes et doivent définir les odeurs ressenties ainsi que leur intensité. ODOURNET effectue une surveillance par semaine en basse saison et deux surveillances par semaine en haute saison.

En 2024, 79 tournées de surveillance ont été effectuées, soit 1096 observations (odorantes ou non-odorantes). **Sur les 277 observations odorantes relevées (25,3 % des observations), 115 étaient liées aux activités de l'UVÉOR**, 162 étaient liées aux autres activités industrielles de la zone d'activité et à la circulation.



LA PROTECTION INCENDIE EN CHIFFRES

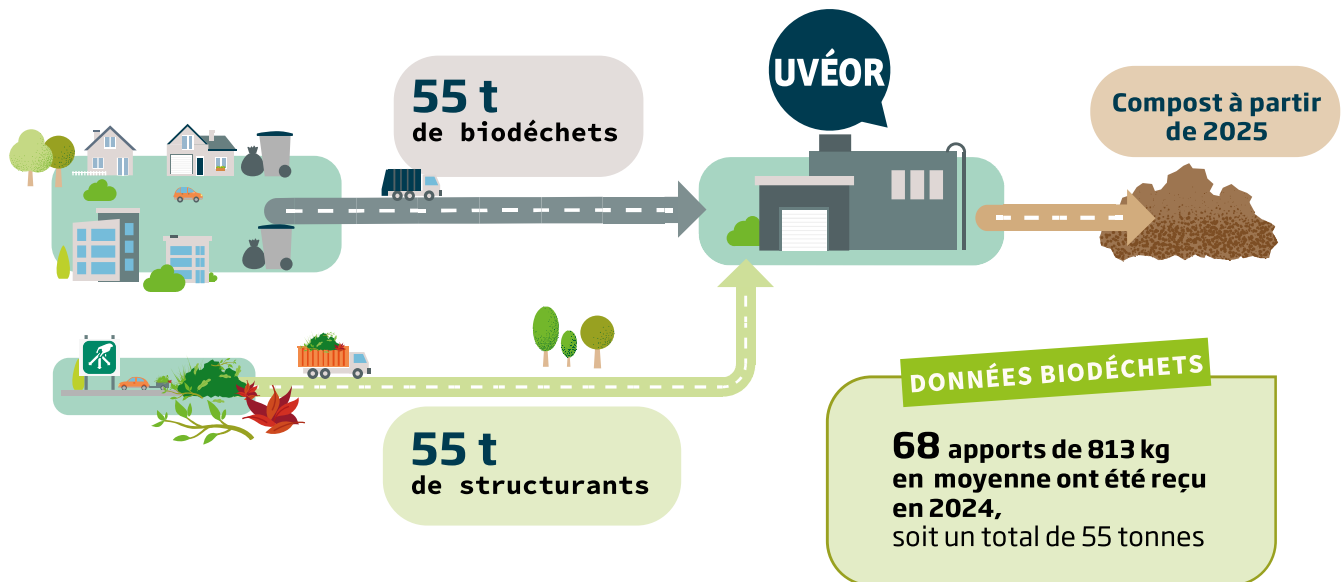
À l'occasion des travaux de modernisation, le système de protection incendie (détection et défense) a été renforcé et optimisé. **Il est composé de 3 réservoirs d'eau totalisant 1 800 m³, 1 740 asperseurs et 7 km de tuyaux.**



FLASHER CE CODE POUR LA VISUALISER



LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS



A l'automne 2023, GMVA a lancé une expérimentation de collecte séparative des biodéchets sur la commune de Saint-Avé.

Cette expérimentation a permis :

- l'évaluation de la qualité des apports par le personnel du SYSEM (nature et quantité des éléments non désirables comme les emballages de beurre ou les opercules de yaourt) ;
- d'obtenir le 8 février 2024 un agrément provisoire délivré par la direction départementale de la protection de la population ;
- de valider industriellement notre capacité à réceptionner et composter les biodéchets.

Le partage de ces informations à Golfe du

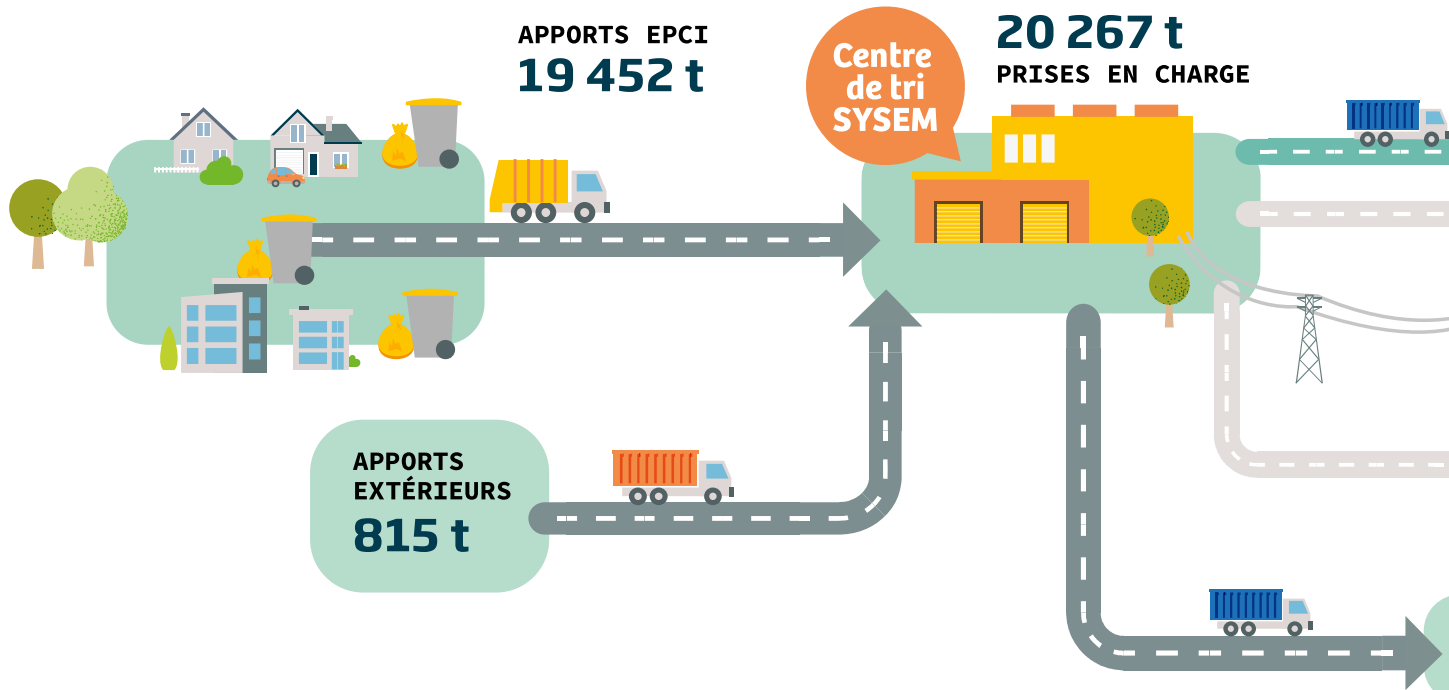
Morbihan Vannes Agglomération a permis de mieux orienter ses actions de communication et de déterminer le mode de collecte définitif des biodéchets sur son territoire (composteurs grutables principalement). Le déploiement de ces solutions sur l'ensemble du territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a donc pu démarrer à la fin de l'année 2024 et s'étalera jusqu'en mars 2026.

La collecte de biodéchets sur Questembert Communauté débutera en mars 2025.

Prochaine étape : obtenir l'agrément sanitaire définitif et commercialiser notre premier lot de compost!



LA FILIÈRE DES RECYCLABLES



CHIFFRES CLÉS 2024

20 267 t

de matières recyclables reçues
(hors cartons de déchèteries)

soit **+ 12%**
en plus au CDT- soit 2 215 t
en plus par rapport à 2023

Taux de valorisation
matière : **76 %**

Tonnage trié : **20 220 t**

Taux de recyclage : **73%**

Taux de refus : **27%**

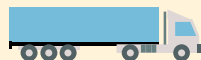
6 200 passages
(dépotages) de camions
soit 119 par semaine.

(500 de plus qu'en 2023)

INFO +



Chaque semaine, le centre
de tri reçoit l'équivalent
d'1 piscine olympique
de matières à trier !



865 semi-remorques
de produits triés sont
partis vers les usines
de recyclage,
soit 17 chaque semaine

(39 de plus qu'en 2023)

EXPÉDITIONS DES MATIÈRES RECYCLABLES EN FRANCE ET EN EUROPE

depuis le centre de tri VENESYS, en 2024



MIX FIBREUX



EMR
(CARTONS
BRUNS)



PETC
(PLASTIQUE
CLAIR)



ACIER



ALU



**PLASTIQUES
SOUPLES**
(FILMS PE)



ELA
(BRIQUES
ALIMENTAIRES)



PEHD/PP/PS
(PLASTIQUE
OPAQUE)



PETF
(PLASTIQUE
FONCÉ)

VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

45% **55%**

**PAPIERS
CARTONS**

38%
62%

MÉTAUX

78%
22%

PLASTIQUE

59%
41%

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT04-DE

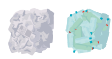
LES MATIÈRES TRIÉES AU CENTRE DE TRI VENESYS


14 823 t
Recyclage matière
(Recyclage)


426 t
Valorisation matière
(évaporation/freinte)


614 t
Valorisation énergie


4 048 t
Stockage
(Enfouissement
des refus)


311 t
Solde de variation
du stock

vers Ploufragan (22)

47 t
AUTRES EXUTOIRES

BELGIQUE

ESPAGNE

PORTUGAL

44% MIX FIBREUX

8 627 TONNES* 25,8 kg/hab.**

15% BOUTEILLES, POTS

et barquettes plastiques
2 879 TONNES* 8,6 kg/hab.**

5% ACIER

892 TONNES* 2,7 kg/hab.**

5% EMR

1 072 TONNES* 3,2 kg/hab.**

4% BRIQUES ALIMENTAIRES

755 TONNES* 2,3 kg/hab.**

2% FILMS PLASTIQUES

429 TONNES* 1,3 kg/hab.**

1% ALU

169 TONNES* 0,5 kg/hab.**

24% REFUS DE TRI

4 770 TONNES* 9 kg/hab.**

* Les quantités prennent en compte les tonnages extérieurs.

** Les ratios sont calculés en rapport avec les populations du SYSEM ainsi que les communautés de communes Auray Quiberon et de Belle Ile en Mer.

CHIFFRES EN +

PRODUCTION DE RECYCLABLES

2011
10 116 t
Soit 42,8 kg/hab.

2023
13 415 t
Soit 51,6 kg/hab.

2024
14 024 t
Soit 53,4 kg/hab.

LA FILIÈRE DES RECYCLABLES

LE CENTRE DE TRI VENESYS

HISTORIQUE

2010 : Mise en service du centre de tri des déchets recyclables du SYSEM sur le site de l'Écopôle VÉNÉSYS à Vannes.

2018-2023 : Depuis 2018, deux communautés de communes extérieures coopèrent avec le SYSEM : Auray Quiberon Terre Atlantique et Belle-Ile-en-Mer. Dans le cadre de ces deux conventions de coopération territoriale, le SYSEM, avec son centre de tri VÉNÉSYS, trie et contribue au recyclage des déchets issus des collectes sélectives de ces deux communautés.

2022 : Dans le cadre d'une période transitoire, le centre de tri s'est adapté pour prendre en charge l'extension des consignes de tri.

Fin 2023 : Entrée en service du process modifié du centre de tri afin de prendre en charge les nouveaux emballages triés dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

2023 : Mise à l'étude de l'avenir du centre de tri VÉNÉSYS.

2024 : Décision d'arrêter l'activité du centre de tri au 31/12/2025.

FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant : SUEZ RV

Marché à échéance :
31/12/2025

Capacité nominale :
20 000 t/an

Flux entrants :
70% Flux MULTI-MATERIAUX
(avec papiers)
30% Flux EMBALLAGES seuls

Flux sortants :
Papiers cartons en mélange,
briques alimentaires, plastiques
rigides et souples, métaux ferreux
et non-ferreux, refus.



CHIFFRES CLÉS 2024

6 h-21 h

Fonctionnement de la chaîne de tri

7

flux de
matières
valorisées

33

emplois
Équivalent
Temps Plein





TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS : DANS LA POUBELLE JAUNE!

PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES



CARTONNETTES



BOÎTES, FLAONS, TUBES MÉTALLIQUES



FILMS SOUPLES



BOUTEILLES, BARQUETTES, TUBES, POTS ET FLAONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES, TUBES DE CHIPS



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le **ASTUCES**
ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT04-DE

1



**Ne pas "imbriquer"
un emballage dans un
autre** car les matières
risquent d'être mal triées.

2



**Inutile de laver les
bouteilles et les
emballages avant
de les jeter**, il suffit
de bien les vider !

3



**Le bouchon doit
être vissé sur la
bouteille** pour qu'il
soit recyclé.



CERTAINS OBJETS N'ONT PAS LEUR PLACE AU CENTRE DE TRI!

LES OBJETS DANGEREUX

À DÉPOSER DANS UNE COLONNE À VERRE

Le verre

Ne pas mettre de verre dans les bacs
ou sacs jaunes, c'est dangereux, il peut
casser et blesser le personnel du centre
de tri !

À RAPPORTER EN MAGASINS SPÉCIALISÉS

Les objets explosifs ou inflammables



Batteries



Bouteille
de gaz



Fusées
de détresse



LES REFUS DE TRI

À METTRE DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES



Essuie-tout



Masques
jetables



Couches



Emballages
en bois



Restes
alimentaires



Litières
animales

À DÉPOSER DANS UNE BORNE TEXTILE (LE RELAIS)

Le textile

(Vêtements, chaussures, draps,
torchons, serviettes...)



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Les cordes, câbles,
tuyaux d'arrosage,
grands cartons, jouets,
ustensiles de cuisine,
parapluies...



Les flacons de produits
dangereux (colles, peintures,
solvants...)

À RAPPORTER EN PHARMACIE

**Les médicaments
et DASRI** (les Déchets
des Activités de Soins à
Risques Infectieux)



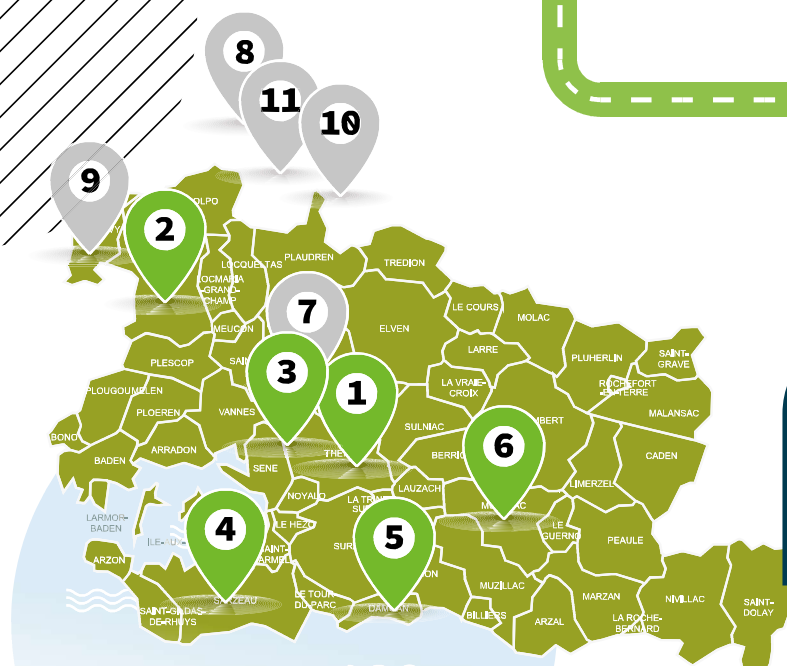
30 718 t
DE VÉGÉTAUX
PRIS EN CHARGE

30 718 t
DE VÉGÉTAUX
PRIS EN CHARGE

1 883 t

2 853 t

Platesformes de broyage

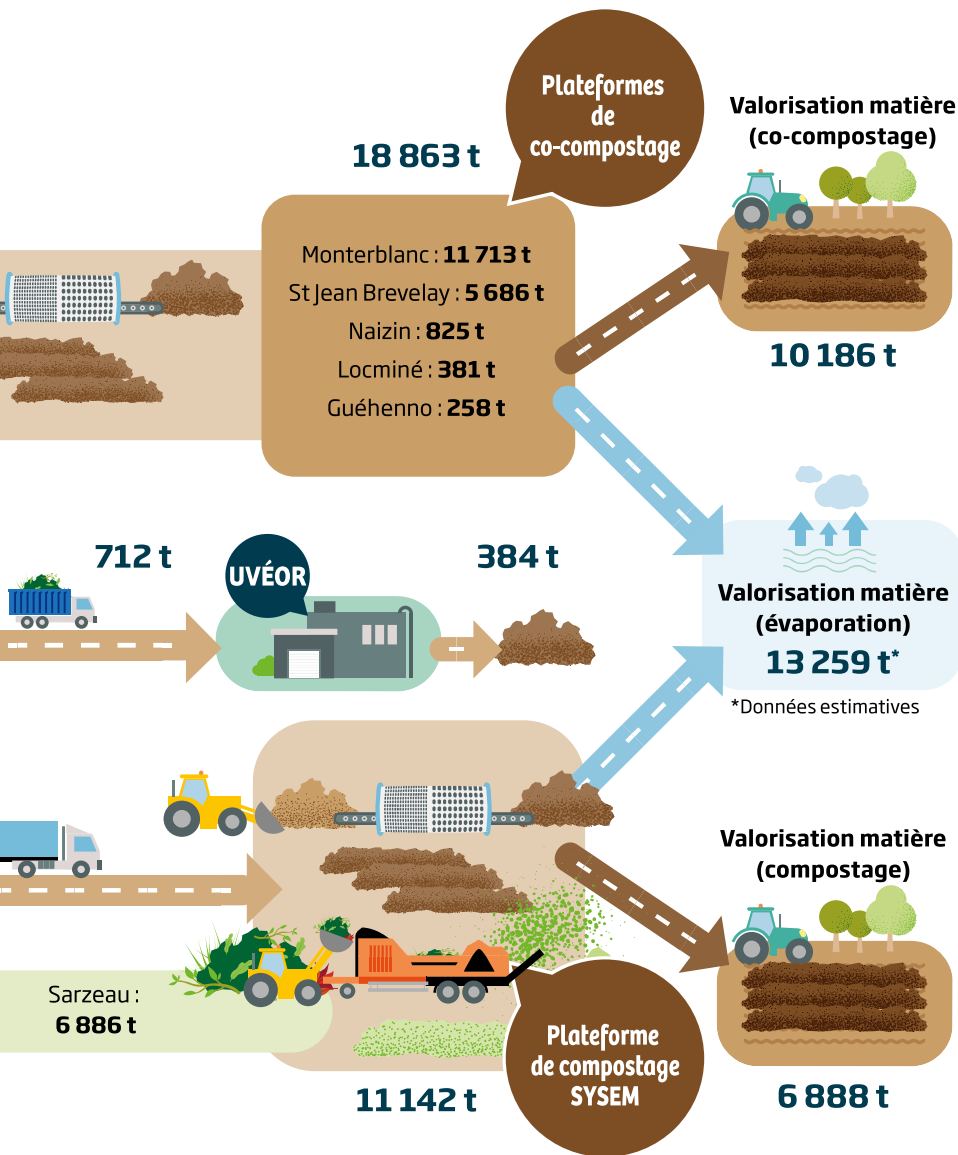


PRODUCTION DE VÉGÉTAUX

Soit 129,9 kg/hab.

- Déchèterie de Kerponer

4 Plateforme de Sarzeau



57
campagnes
de broyage
61 en 2023

869
camions FMA
(Fond Mouvant Alternatif)
pour le transport de broyats
841 en 2023

71
bennes de 30 m³
pour le transport des
broyats vers l'UVÉOR

30 718 t
(+6.8%)
de végétaux traités
Soit 151 kg/hab*
28 977 t et
148 kg.hab en 2023

6 888 t
de compost de
normé NFU 44-051
de l'Ecosite de
Sarzeau valorisées
en agriculture
(7 017 ten 2023)

*Population INSEE municipale GMVA-ASB

AVANT-PROJET DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ECOSITE DE LA LANDE DU MATZ À SARZEAU

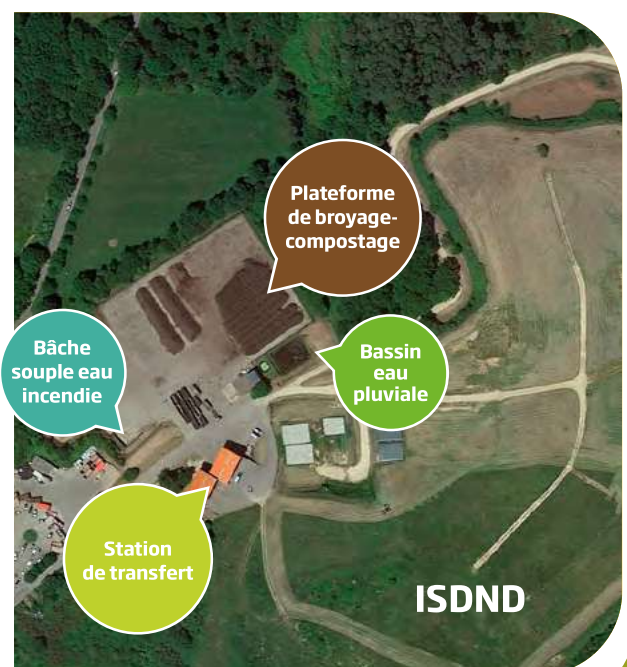
Le SYSEM dispose d'un Ecosite situé sur la commune de Sarzeau, au lieu-dit la Lande du Matz, qui regroupe plusieurs activités pour la gestion et le traitement des déchets :

- Une plateforme de broyage et de compostage des déchets verts d'une capacité de 10 000 tonnes /an et d'une surface de 10 400 m²,
- Un quai de transfert des ordures ménagères comprenant un bâtiment fermé de 500 m² et 4 quais de transfert : 10 000 tonnes / an,
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) en suivi long terme (fermée depuis fin 2005) qui a reçu entre 1975 et 2005 environ 300 000 tonnes d'ordures ménagères, de Déchets Industriels Banals (DIB), de gravats et autres déchets inertes.

En 2022, le SYSEM a lancé une étude appelée "avant projet" ayant pour objectif de déterminer et dimensionner des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du site de Sarzeau.

En 2023 et 2024, le projet s'est concentré sur 2 sujets prioritaires :

- L'aménagement de la plateforme de compostage de déchets verts pour améliorer sa protection contre le risque incendie,
- L'aménagement des réseaux d'effluents du site. Ces travaux devraient s'étaler sur 2025 et 2026.



BILAN DES QUANTITÉS

DE DÉCHETS PRISES EN CHARGE PAR LE SYSEM

Le SYSEM a compétence de traitement des déchets et prend en charge la valorisation des flux collectés en proximité - les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les recyclables triés - ainsi que la valorisation des déchets végétaux collectés en déchèteries.

La présente rétrospective est établie à partir des données d'effectifs de population DGF et des quantités de déchets collectées enregistrées dans les installations du SYSEM (stations de transferts, plateformes, usines).

Sur la période étudiée (13 années), on constate :

- Une évolution positive et régulière de l'effectif de population, de l'ordre de +1 % par an ;
- une quantité totale de déchets pris en charge qui oscille entre 80 000 et 90 000 tonnes par an, avec une tendance à diminuer faiblement marquée et très irrégulière.
- Cette irrégularité est essentiellement le fait de la production annuelle de déchets végétaux ; en effet, celle-ci est notablement influencée par les conditions météorologiques et climatiques.

En focalisant sur les ordures ménagères totales, on distingue trois périodes :

- **2011 à 2014**, on constate une diminution de la masse d'ordures ménagères totales collectées ; cette période constitue en fait la fin d'un phénomène de baisse commencé aux environs de 2005 ;
- **2015 à 2021** on constate une reprise à la hausse légère ; à noter l'impact de la crise sanitaire COVID 19 sur l'année 2020, qui marque en creux cette année alors

que 2018, 2019 et 2021 sont sur la même trajectoire ;

- **2022, 2023 et 2024**, trois années marquées par une diminution significative vraisemblablement liée à une diminution de la consommation des ménages causée par la crise inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle a induite, diminution liée aussi à l'éviction des producteurs non-ménagers de déchets (entreprises, établissements commerciaux, administratifs, sanitaires et sociaux...).

Globalement sur la période 2011-2024, la collecte d'ordures ménagères totales a diminué de 14 % alors que, dans le même temps, le ratio par habitant diminuait de 23 % ; ceci démontre que la baisse de « productivité » des usagers est compensée presque pour moitié par l'augmentation de la population.

- Concernant les OMR prises isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques ; à cela vient s'ajouter, pour ce flux, une diminution marquée pour la période 2022-2024, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages, de la diminution de la consommation des ménages du fait de la crise inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle a induite, conséquence aussi de l'éviction des producteurs non-ménagers de déchets (entreprises, établissements commerciaux, administratifs, sanitaires et sociaux...).

- Concernant les recyclables triés pris isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques, sauf pour la période 2022-2024, marquée

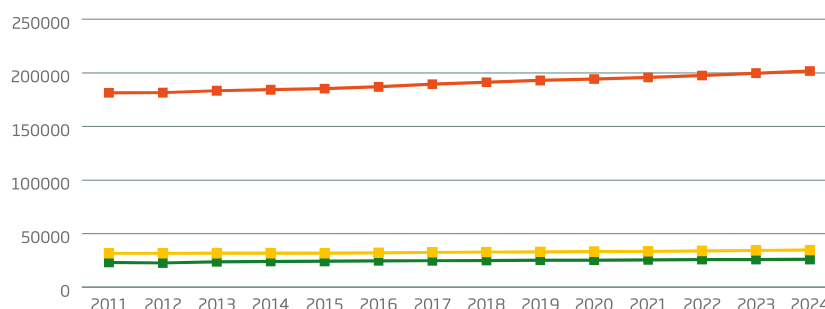
pour ce flux par une forte hausse en 2023, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages, hausse qui se poursuit en 2024 du fait de la consolidation de cette extension.

À RETENIR :

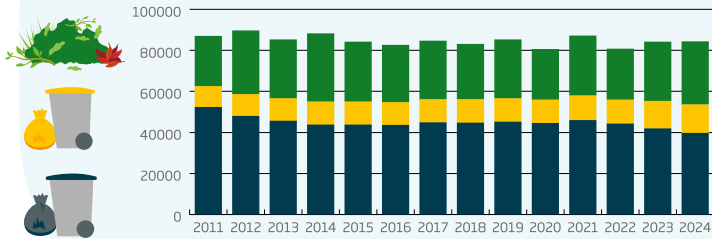
- ✓ L'évolution de la quantité collectée d'ordures ménagères totales (= résiduelles + recyclables) ne dépend pas que de la « productivité » (en kg/hab) des usagers ;
- ✓ L'évolution de la quantité collectée d'ordures ménagères totales est aussi déterminée, à part quasi-égale, par un facteur extérieur que constitue l'évolution de l'effectif de la population du territoire ;
- ✓ La quantité collectée d'ordures ménagères totales subit également les conséquences d'un autre facteur extérieur : les perturbations économiques ; il est important de garder présent à l'esprit que les effets de ces perturbations sont ponctuels et la plupart du temps provisoires ; le retour à une conjoncture plus favorable à la consommation - notamment celle des ménages - et plus généralement favorable à la dynamique de l'activité économique pourrait bien être marqué par une reprise à la hausse de la quantité collectée de déchets ; les deux inconnues étant : quand ? et dans quelle ampleur ? Les actions de prévention des déchets étant seules en mesure de limiter cette reprise et son ampleur...

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DGF sur le territoire du sysem de 2011 à 2024

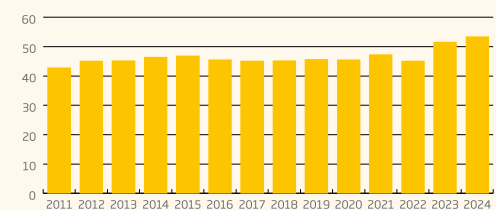
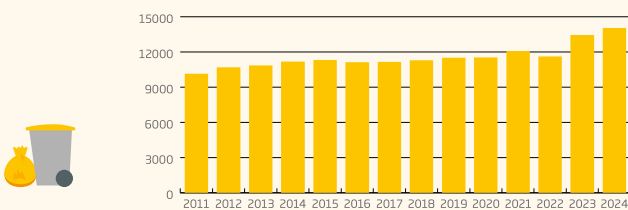
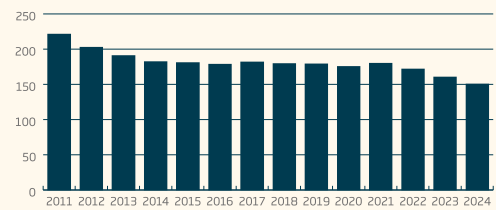
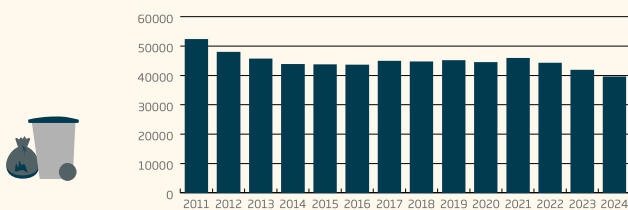
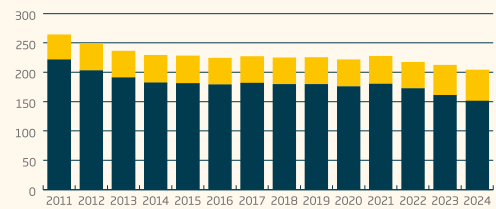
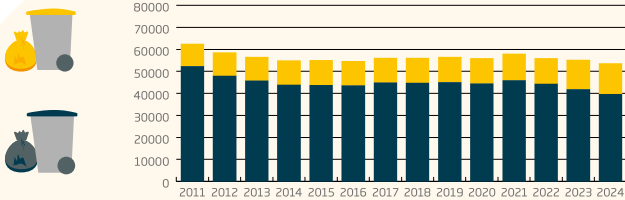
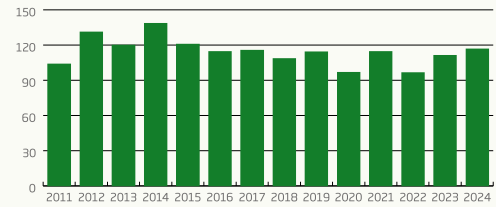
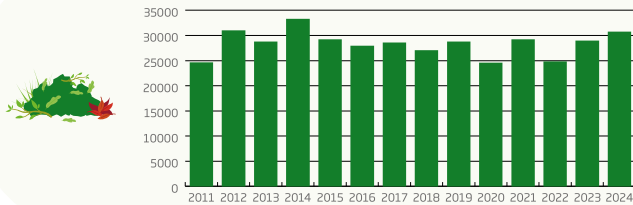
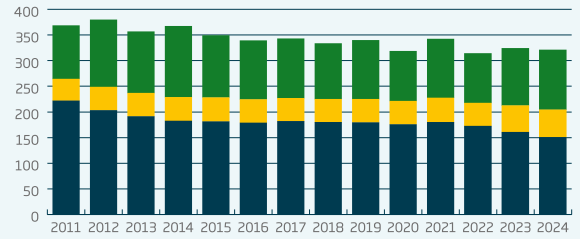
Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ASB	31 627	31 650	31 788	31 741	31 694	32 163	32 543	32 825	33 107	33 268	33 429	33 833	34 323	34 724
GMVA	181 488	181 551	183 332	184 291	185 250	186 977	189 453	191 198	192 942	194 312	195 681	197 462	199 720	201 730
QC	23 155	22 695	23 844	24 039	24 233	24 596	24 783	24 996	25 208	25 328	25 447	25 731	25 887	26 010
TOTAL	236 270	235 896	238 964	240 071	241 177	243 736	246 779	249 018	251 257	252 907	254 557	257 026	259 930	262 464
Évol° p/r 2011		0%	1%	2%	2%	3%	4%	5%	6%	7%	8%	9%	10%	11%



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ COLLECTÉE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2024 (EN TONNES)



ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2024 (EN TONNES)



LA BIODIVERSITÉ SUR NOS SITES



⁽²⁾ Crapaud épineux



⁽¹⁾ Larves de triton palmé

LE SUIVI BIOLOGIQUE DE LA ZONE NATURELLE ATTENANTE À L'ÉCOPÔLE VENESYS

Le suivi de la zone naturelle par le bureau d'études SYNERGIS Environnement s'est déroulé au cours de 3 visites de terrain, réparties de mars à octobre. Ces visites ont permis d'établir le suivi des habitats disponibles pour la faune, le suivi des amphibiens et des reptiles ainsi que le contrôle de l'efficacité des mesures de gestion du site. Les travaux d'entretien, suivant le plan de gestion 2024-2028, ont, quant à eux, été conduits par l'entreprise d'insertion OCRE, spécialisée en génie écologique.

Un travail sur le long terme pour maintenir la biodiversité et accueillir de nouvelles espèces

Quatre espèces d'amphibiens ont pu être observées au cours des suivis : la grenouille agile (ponte), la salamandre tachetée, le triton palmé (larves)⁽¹⁾ et le crapaud épineux⁽²⁾. Ces espèces utilisent la zone naturelle attenante à l'UVÉOR pour se reproduire.

L'année 2024 marquait les 10 ans de la gestion et du suivi de la zone naturelle. A cette occasion, un bilan décennal d'évaluation de l'efficacité des mesures a été réalisé, concluant au maintien des espèces déjà présentes sur site avant la construction de l'UVÉOR, et à l'amélioration de la biodiversité, avec l'accueil ces dernières années de nouvelles espèces, notamment de chauves-souris.

LES AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ : UNE RUCHE À L'UVÉOR

En septembre 2024, une ruche a été installée sur une prairie fleurie de l'UVÉOR, à l'initiative de GÉVAL, l'exploitant du site. Cette installation vient ainsi compléter la démarche favorable à la biodiversité engagée depuis plus de 10 ans sur le site VÉNÉSYS.



La ruche installée à l'UVÉOR



LES ANIMATIONS

LES VISITES DU CENTRE DE TRI VÉNÉSYS

Le centre de tri de déchets recyclables a accueilli **2 435 visiteurs** sur toute l'année 2024.

1 775 élèves des écoles primaires, collèges, lycées ainsi que des étudiants en formation post-Bac.

Les élèves du territoire ont vu les quantités de déchets recyclables déposés et triés chaque jour par les agents et les machines. Ils ont été sensibilisés aux gestes de tri, aux déchets autorisés dans la collecte et ceux interdits. Le recyclage, la réduction des déchets et le réemploi sont également abordés grâce à un jeu d'équipe sous forme d'échappement. Ce jeu d'équipe très ludique permet de tester ses connaissances sur le tri en manipulant de vrais objets !

660 personnes « grand public » ont été accueillies lors des journées ou des soirées portes-ouvertes organisées tous les mois, le mardi en « after work ». Le SYSEM a également accueilli des élus et agents territoriaux, ainsi que des personnels d'entreprises et des associations.



LES MARDIS DU CENTRE DE TRI

Un mardi soir par mois, le centre de tri ouvre ses portes aux habitants du territoire pour venir découvrir comment sont triés et conditionnés leurs déchets recyclables. Ces moments permettent également de réviser les consignes de tri et de mieux comprendre les enjeux du traitement des déchets.

Les visites sont programmées de 18h à 19h30 de septembre à mars et de 18h à 19h30 et de 19h30 à 21h en avril-mai-juin.

Le calendrier de visite est consultable sur notre site Internet : www.sysem.fr

LA COMMUNICATION

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE VERRE

Depuis 2020, le SYSEM s'attache à communiquer sur le geste de tri du verre pour éviter qu'il ne se retrouve dans les installations de traitement des déchets, au centre de tri VÉNÉSYS (bacs/sacs jaunes) et à l'UVÉOR (poubelles d'ordures ménagères). Ainsi en 2024, le SYSEM a relancé une campagne de communication sur le VERRE sur la période estivale, de mai à août.

Des affiches 4x3m et 120 x176 cm ont été déployées ainsi qu'une campagne radio sur les ondes d'Hit West, Europe 2 et Radio Océane. Cette campagne a également été relayée dans la presse, les réseaux sociaux et les sites Internet du SYSEM, des EPCI et des mairies.



Des résultats encourageants

La quantité de verre présente dans les refus du centre de tri et de l'UVÉOR est passée de 1 589 tonnes en 2018 à 1 084 tonnes en 2024.



CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES IMBRIQUÉS/EMBOÎTÉS

Lancée fin 2023, la campagne de communication sur les déchets imbriqués /emboîtés a également été relancée en 2024. Ludique, elle met en scène un pot de yaourt (en plastique) coincé dans une boîte de conserve (en métal) qui ne connaîtra jamais le recyclage ! Car pour être bien triés, les emballages doivent être séparés les uns des autres, non emboîtés, non imbriqués.

Cette campagne a été lancée dans le but d'améliorer la qualité du tri et le recyclage des matières à la demande du repreneur ARCELOR MITTAL.

Les premiers résultats

Si les résultats peuvent encore être améliorés, nous constatons une réelle progression de la qualité des apports et moins d'imbriqués sur les collectes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Ces résultats seront à confirmer en 2025.

Le SYSEM a proposé des affiches 4x3 m et 120 x176 cm, une campagne radio sur les ondes d'Hit West, Europe 2 et Radio Océane. La campagne a aussi été relayée dans la presse, les réseaux sociaux et les sites Internet du SYSEM, des EPCI et des mairies. Conscient que ces gestes de tri prennent du temps à être mis en place dans les foyers, la campagne sera également redéployée en 2025.



LA FRÉQUENTATION DES ATELIERS «VERT L'AUTOMNE»

En 2024, le SYSEM a souhaité proposer un nouveau temps fort d'animations consacré à la réduction des déchets mais également l'écocitoyenneté et la biodiversité sur un temps plus long que la "Semaine Européenne de la Réduction des Déchets".

Ainsi est né "VERT L'AUTOMNE" qui met en lumière les actions durables des collectivités et des citoyens. Ces animations sont portées par le SYSEM, Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Questembert Communauté sur tout le territoire du Sud-Est Morbihan.

1772 personnes ont suivi les animations proposées pendant VERT L'AUTOMNE, de septembre à fin novembre 2024,

DE NOMBREUX ATELIERS ÉTAIENT PROPOSÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE :

- Atelier « **Mon ménage au naturel** », animé par Ar Tizan > **114 personnes**
- Atelier « **Ma salle de bain zéro déchet** » animé par Géraldine Mercier,
- naturopathe > **86 personnes**
- Atelier « **Mon jardin zéro déchet** », animé par Terhao > **30 personnes**
- Atelier « **Noël zéro déchet** », animé par le SYSEM > **19 personnes**
- **Visites du centre de tri, du centre d'enfouissement** de La Vraie-Croix et de la **carrière** de Grand-Champ > **151 personnes**
- **Animation nature** proposée par Clim'action et **opération nettoyage de plage** animées par l'association Les mains dans le sable > **70 personnes**
- **Soirées ciné** > **50 personnes**
- **World Cleanup day** sur le territoire > **800 personnes**
- « **Faites du réemploi** » porté par la ressourcerie Péaulaise > **400 personnes**
- « **Forum récup et réemploi** » proposé par la ressourcerie de Questembert > **50 personnes**



LES FINANCES ET LES COÛTS

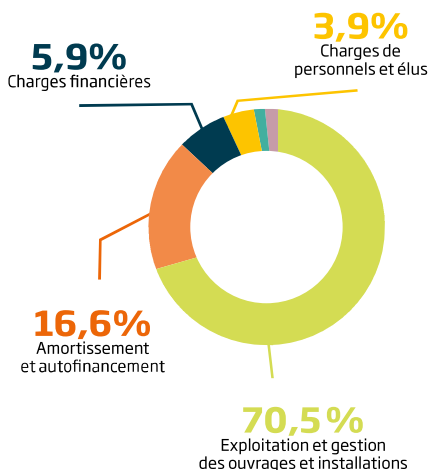
LES COÛTS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2024



COÛT TECHNIQUE AIDÉ (OPÉRATIONNEL)

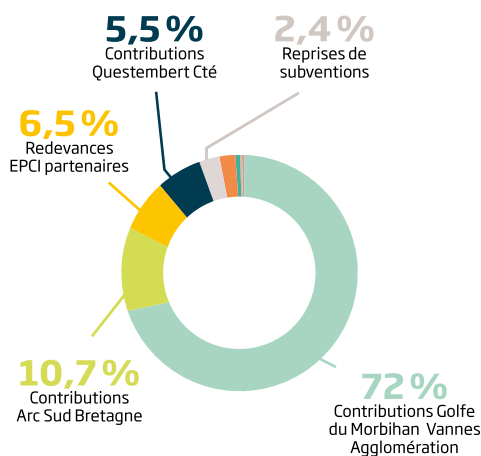
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables	Déchets végétaux	Anciens C.E.T.	ENSEMBLE des flux	Coût fonctionnel (structure et communication)
€/habitant	43,19€	14,87€	5,01€	1,06€	64,13€	4,18€
€/tonne	248,62€	247,97€	34,63€	//	179,28€	11,84€

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS (ENSEMBLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES ENGAGÉES POUR 2024)



Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES	Montant	%
Exploitation et gestion des ouvrages et installations	13 188 243 €	70,5%
Amortissement et autofinancement	3 110 581 €	16,6%
Charges financières	1 107 610 €	5,9%
Charges de personnels et élus	732 421 €	3,9%
Gestion de la structure et communication	307 910 €	1,6%
Versements aux EPCI	269 788 €	1,4%
Total	18 716 553 €	100,0%



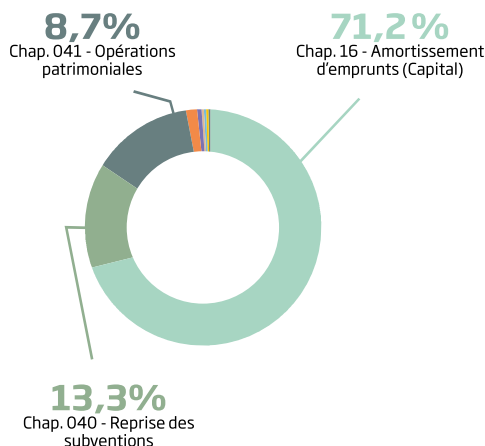
Recettes de fonctionnement

RECETTE	Montant	%
Contributions Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	16 696 007 €	72,0%
Contributions Arc Sud Bretagne	2 489 702 €	10,7%
Redevances EPCI partenaires	1 512 642 €	6,5%
Contributions Questembert Communauté	1 278 965 €	5,5%
Reprises de subventions	550 693 €	2,4%
Produits financiers	484 210 €	2,1%
Vente de matériaux et Vente d'énergie	132 301 €	0,6%
Autres produits / Produits exceptionnels	22 552 €	0,1%
Atténuations de charges	12 526 €	0,1%
Total	23 179 598 €	100,0%

* **Coût aidé** : coût de l'ensemble des dépenses engagées pour le traitement d'un flux de déchet diminué des recettes perçues comme les subventions d'investissement pour les installations, recettes de vente de matières recyclables, de compost, d'énergie.

BUDGET D'INVESTISSEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

(ENSEMBLE DES DÉPENSES
ET DES RECETTES
RÉALISÉES POUR 2024)



Compte administratif 2024 Dépenses d'investissement par chapitre-compte

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

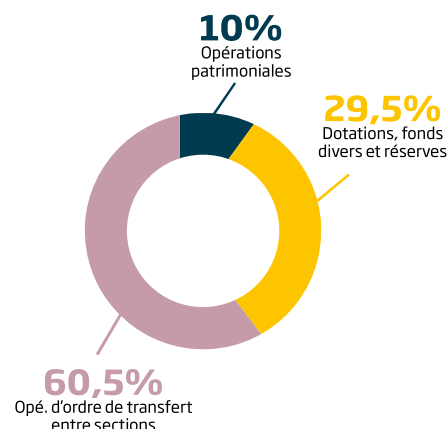
Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT04-DE

DÉPENSES* par chapitre-compte	Montant	%
Chap. 16 - Amortissement d'emprunts (Capital)	2 938 836 €	71,2%
Chap. 040 - Reprise des subventions	550 693 €	13,3%
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	511 845 €	12,4%
Chap. 23 - cpte 2315 immobilisations en cours : Installations, matériels et outillage technique	64 136 €	1,6%
Chap. 21 - cpte 21351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics	18 050 €	0,4%
Chap. 21 - Cpte 21534 Réseaux d'électrification	8 834 €	0,2%
Chap. 20 - cpte 2031 immobilisations incorporelles : frais d'études	7 324 €	0,2%
Chap. 21 - cpte 21538 Autres réseaux	6 012 €	0,1%
Chap. 21 - cpte 2128 Autres agencements et aménagements de terrains (sauf plantations)	5 778 €	0,1%
Chap. 21 - cpte 21532 Réseaux d'assainissement	3 780 €	0,1%
Chap. 21 - 21838 Autre matériel informatique	3 325 €	0,1%
Chap. 20 - cpte 2051 Concessions et droits similaires	2 800 €	0,1%
Chap. 21 - cpte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	2 441 €	0,1%
Chap. 21 - 2185 Matériel de téléphonie	1 650 €	0,0%
Chap. 23 - cpte 2313 immobilisations en cours : Construction	827 €	0,0%
Total	4 126 330 €	100,0%

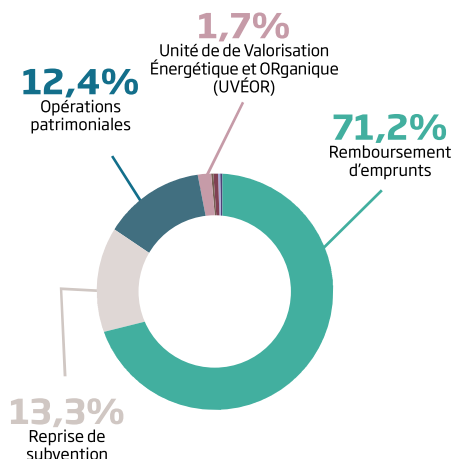
Compte administratif 2024 Recettes d'investissement par chapitre-compte

RECETTES* par chapitre	Montant	%
Ch. 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections (= DF 042) (yc amortissements)	3 110 581 €	60,5%
Ch. 10 - Dotations, fonds divers et réserves (yc autofinancement)	1 083 285 €	29,5%
Ch. 041 - Opérations patrimoniales	511 845 €	10,0%
Ch. 13 - Subventions d'investissement	- €	0,0%
Ch. 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	0,0%
Ch. 024 - Produits de cessions d'immobilisations (775)	- €	0,0%
Ch. 021 - Virement de la section de fonctionnement (023)	- €	0,0%
Total	5 139 362 €	100,0%



Compte administratif 2024 Dépenses d'investissement par site ou activité

DÉPENSES* PAR SITE	Montant	%
Remboursement d'emprunts	2 938 836 €	71,2%
Reprise de subventions	550 693 €	13,3%
Opérations patrimoniales	511 845 €	12,4%
Unité de Valorisation Énergétique et ORganique (UVÉOR)	70 218 €	1,7%
Station de transfert de la Lande du Matz	17 790 €	0,4%
Centre de tri des déchets recyclables	17 312 €	0,4%
Plateforme de compostage de la Lande du Matz	6 204 €	0,2%
Écosite de la Lande du Matz	4 830 €	0,1%
Siège	5 801 €	0,1%
Communication	2 800 €	0,1%
Station de transfert de l'Épine	- €	0,0%
Centre d'enfouissement technique de la Lande du Matz	- €	0,0%
Centre d'enfouissement technique de Bonnervo	- €	0,0%
ÉCOPOLE VENESYS : Aménagements, équipements et installations communs	- €	0,0%
Total	4 126 330 €	100,0%



LES MARCHÉS

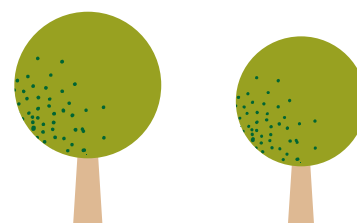
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT04-DE

Dépenses / prestations rémunérées à des entreprises sur marchés publics de services

Entreprises	Nature des prestations	Montant marché HT	Dépenses 2024 HT
GÉVAL (VEOLIA Propreté)	Exploitation VENESYS UVÉOR	40 963 672,00 €	4 141 354,88 €
SUEZ RV OUEST	Exploitation du centre de tri de déchets recyclables (Vannes)	16 600 274,32 €	3 529 398,80 €
ÉCOSITE CROIX IRTELLE/SÉCHÉ, SUEZ RV OUEST/MALHERBE	Transport et traitement des refus de l'UVÉOR (non organiques)	9 017 171,40 €	1 748 117,83 €
COVED/ARVOR COMPOST/JAN/JEGOUSSE/SAUR VALBE/LIGER/KERGOURDAN	Broyage, transport et valorisation des déchets végétaux depuis les plate-formes du secteur de Vannes dans une ou plusieurs installation(s) de traitement	4 300 723,44 €	619 075,14 €
SUEZ RV OUEST / SUEZ ORGANIQUE	Exploitation écosite Lande du Matz Sarzeau	2 147 173,03 €	556 472,07 €
OVIVE	Traitement des lixiviats du CET 2 Lande du Matz Sarzeau	524 000,00 €	118 262,03 €
GROUPAMA	Assurances	135 408,24 €	38 327,05 €
ODOURNET / CEBIOS	Surveillance des odeurs et mise à disposition logiciels de gestion des données	77 039,50 €	25 136,57 €
THÉAUD	Transport des OMR depuis la station de transfert de l'Epine (Limerzel)	200 000,00 €	23 627,97 €
INOVALYS	Analyses des effluents rejetés par les installations d'enfouissement en post exploitation	18 000,00 €	10 989,35 €
SIPROPRE	Entretien locaux administratifs siège	35 725,28 €	8 818,86 €
OCRE	Plan gestion zone naturelle VÉNÉSYS et entretien EV VÉNÉSYS	20 610,00 €	4 731,92 €
APF 56	Entretien espaces verts siège	12 783,50 €	3 023,94 €
SYNERGIS ENVIRONNEMENT	Gestion zone naturelle VÉNÉSYS : suivis habitat/faune et AMO travaux entretien	19 400,00 €	8 698,74 €
TOTAL			10 836 035,15 €

Indemnités aux collectivités membres au titre des conventions de mise à disposition de moyens

Entreprises	Nature des prestations	Dépenses 2024 HT
GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	Reversement recettes de valorisation papier	107 690,61 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	Reversement recettes de valorisation papier	38 085,95 €
ARC SUD BRETAGNE	Reversement recettes de valorisation papier	19 305,48 €
QUESTEMBERT COMMUNAUTE	Reversement recettes de valorisation papier	5 422,41 €
CC BELLE ILE EN MER	Reversement recettes de valorisation papier	2 186,99 €
QUESTEMBERT COMMUNAUTE	Gestion et entretien de la station de transfert de l'Epine (Limerzel)	4 087,20 €
TOTAL		176 778,64 €





Recettes / vente de matériaux/reversées aux collectivités membres ou déduites des contributions

Entreprises	Nature des prestations	Recettes 2024 HT
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	Redevance pour le TRI des recyclables	1 305 577,16 €
SUEZ RV OUEST	Reprise du "MIX-FIBREUX" triés depuis le centre de tri VENESYS (Vannes)	166 997,44 €
SUEZ RV OUEST	Apports déchets extérieurs TRI	82 291,60 €
CC BELLE ILE EN MER	Redevance pour le TRI des recyclables	74 032,40 €
SUEZ RV OUEST	Rétrocession de la recette des apports de déchets verts des professionnels sur l'écosite de La Lande du Matz	40 155,14 €
PAUL GRANDJOUAN	Apports déchets extérieurs OMR	12 682,96 €
PAUL GRANDJOUAN	Apports déchets extérieurs TRI	5 585,05 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	Convention coopération Sysem/GMVA	4 165,10 €
EDF	Vente d'électricité	13,07 €
TOTAL		1 691 499,92 €

Investissement / dépenses

Entreprises	Nature des prestations	Montant Marché HT	Dépenses 2024 HT (prix révisé)
SUEZ RV OUEST	MPGP CDT - Situation de travaux (dernière situation n° 8)	2 153 724 €	77 481,47 €
GÉVAL	MPGP UVÉOR - Situation de travaux (dernière situation n° 31)	15 960 017 €	54 317,85 €
SAGE	AMO suivi de l'exécution du MPPG de l'UVÉOR	57 975 €	25 430,89 €
ERC ENVIRONNEMENT	Elaboration collecte eaux ruissellement plate-forme compostage DV Sarzeau	277 000 €	7 372,37 €
APAVE	Mission coordination SPS travaux optimisation UVÉOR	9 150 €	70,00 €
TOTAL			164 672,58 €



LEXIQUE



DÉCHETS

DA : Déchets Assimilés aux Déchets Ménagers

Ils regroupent les déchets des activités économiques qui, eu égard à leur caractéristiques et aux quantités produites, sont collectés avec les déchets des ménages sans contraintes ou conditions particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés et traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire par des filières spécifiques, conformément à la Loi.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Ce sont les déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessitent un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Ce sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Ex : écrans, tablettes, grille-pains...

Déchets recyclables

Déchets dont il est possible de réutiliser les matières qui les composent pour fabriquer de nouveaux objets.

Déchets encombrants des ménages

Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

Cette appellation désigne les briques alimentaires (ou Tétra), ce type d'emballage recyclable est destiné à contenir des liquides alimentaires (briques pour jus de fruits, laits, soupes...). Il est fabriqué à partir de 3 matériaux différents : 75% de carton, 20% de plastique et 5% d'aluminium. Cet emballage léger et pratique assure la conservation parfaite de tout ce qu'il contient en assurant une excellente protection contre l'air et la lumière.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Aussi appelés cartonnettes, ces emballages sont composés de papier ou de carton et sont recyclables. On y trouve notamment des boîtes en carton plat ou ondulé, des étuis, des sacs et sachets en papier...

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée, par exemple les déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons, etc.

Freinte

Perte de volume ou de poids subie par un emballage lors des manipulations, son transport et son tri.

GM : Gros de magasin

Cela représente la catégorie de papier de mauvaise qualité contenant des papiers déchirés, mélangés, de couleur.

Lixiviat

Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau dans une installation de stockage de déchets.

JRM : Journaux Revues Magazines

Cela représente la catégorie de papiers la plus noble, le beau papier.

Mix-Fibreux

Il s'agit de l'appellation du nouveau flux de papiers et cartons en mélange (Journaux-magazines + EMR/cartonnettes + papiers en mélange).

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

Le service public de prévention et de gestion des déchets prend en charge principalement les déchets des ménages. Il prend également en charge des déchets produits par les petits commerces, les restaurants et hôtels, les campings et les petites et moyennes entreprises. Ces déchets, lorsqu'ils sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, sont appelés « déchets assimilés » [sous-entendu « aux ordures ménagères »] ; les professionnels utilisateurs du service public sont astreints aux mêmes règles et consignes que les ménages, notamment celles de présenter leurs déchets dans des contenants semblables à ceux utilisés par les ménages et celles de trier leurs déchets comme le font les ménages.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

PET : Polyéthylène Téréphtalate

Facilement identifiable, ce plastique est assez souple et présente une surface brillante. Le plus souvent, il est transparent, plus ou moins coloré de bleu, de vert, plus rarement de rouge (eaux plates ou gazeuses, jus de fruits, sodas, huiles de cuisine, certains produits ménagers) ; il est parfois opaque blanc et très brillant (certaines bouteilles de lait).

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

C'est un plastique opaque ou translucide à la surface mate (non brillante). Il est utilisé pour la plupart des bouteilles de lait ainsi que pour les bouteilles de lessives, assouplissants, détergents, les flacons de shampoings et gels douche...

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballages et des journaux-magazines.

Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri...).

Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

MODES DE COLLECTE**Collecte en apport volontaire**

(ou points d'apport volontaire, PAV)

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

INSTALLATIONS**Centre de tri de déchets recyclables**

C'est une installations industrielle accueillant les emballages et les papiers issus des collectes sélectives des usagers. L'installation a pour mission de trier ces déchets et de les conditionner en différents flux qui permettront d'alimenter des industries en matière première à recycler. Cette étape de tri permet notamment d'atteindre un niveau de pureté nécessaire pour qu'un flux de matières soit incorporé ou

substitué à des matières premières vierges dans un processus industriel.

Un large panel de techniques est disponible pour trier les déchets allant du tri manuel réalisé par un opérateur, au tri dit automatisé (comme l'utilisation de technologie par spectrométrie infrarouge qui prendra en compte la composition du déchet), en passant par des procédés mécaniques (un crible qui prendra en compte la taille du déchet par exemple).

CET

Centre d'enfouissement Technique : ancienne appellation d'ISDND.

Déchèterie

Lieu organisé, gardienné, clôturé, où les particuliers peuvent déposer leurs déchets, autres que les ordures ménagères résiduelles, en les triant.

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

Méthanisation

Processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobie) produisant un ensemble de gaz (biogaz) plus ou moins chargé en méthane et une fraction semi-liquide (digestat) pouvant être soumise à un processus de compostage (aérobie).

Station de transfert ou de transit

Lieu de vidage des camions de collecte (benne à ordures ménagères) dans des caissons ou remorques, avant leur transport par gros porteurs vers l'UVÉOR à Vannes.

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères.

Il s'agit d'une unité d'incinération sans valorisation énergétique.

UVO : Unité de Valorisation Organique

Ancien nom des UVÉOR (cf. plus bas).

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

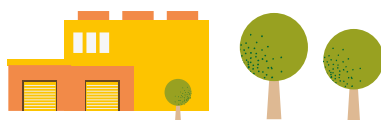
Il s'agit d'installations qui brûlent les déchets résiduels afin d'en récupérer le potentiel énergétique et de le valoriser sous forme de chaleur et d'électricité, alimentant un réseau de chaleur ou le réseau de distribution d'électricité.

UVÉOR : Unité de Valorisation Énergétique et ORganique

Unité de traitement et valorisation des ordures ménagères par tri de la fraction fermentescibles puis méthanisation et/ou compostage dans le cas de l'UVÉOR VÉNÉSYS. L'installation permet ainsi de valoriser la matière organique présente dans les déchets de trois manières : énergie sous forme d'électricité, énergie sous forme de chaleur et compost (utilisé en agriculture). La matière non fermentescible, non valorisable par l'UVÉOR, constitue les déchets résiduels et est dirigée vers une installation de stockage (ISDND).

Sources : Ademe « Clés pour agir » et SYSEM.





**#ENSEMBLE
VALORISONS
DURABLEMENT**



**SYndicat de traitement des déchets
ménagers du Sud-Est Morbihan**

**14 avenue Paul Duplaix - ZI du Prat
56000 VANNES
www.sysem.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-CM25SEPT-05**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

FINANCES : Budget principal : admission en créance éteinte de produits irrécouvrables

Rapporteur : M. Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

M. Vincent COQUET, adjoint aux Finances, rappelle que les services du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vannes sont en charge du recouvrement des créances émises par la commune. Ces créances sont issues de la facturation des services : Enfance-Jeunesse, Multiaccueil, Restauration scolaire, locations de salles ou de matériels, ...

Malgré les relances et les injonctions d'huissiers, certaines de ces créances deviennent parfois irrécouvrables.

Le SGC de Vannes a fait parvenir deux états d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

- L'état n°7416440315, en date du 18 mars 2025, dont le montant s'élève à 59,62 € et qui concerne des facturations de 2021, 2023 et 2024 ;
- L'état n°7772571015, en date du 23 juillet 2025, dont le montant s'élève à 57,50 € et qui concerne des facturations de 2013.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 09 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT les états des taxes et produits irrécouvrables présentés par Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Vannes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : PRONONCE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 59,62 € tels que figurant sur l'état 7416440315 ;

Article 2 : PRONONCE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 57,50 € tels que figurant sur l'état 7772571015 ;

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025, article 6541 ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-CM25SEPT-06**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

FINANCES : Participation financière du Tennis Club du Loch

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Anne-Laure PRONO, M. David GEFFROY, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 22 – Pouvoirs : 4 – Votants : 26

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Madame le Maire rappelle que la commune a construit une salle de tennis utilisée par le Tennis Club du Loc'h, celle-ci est opérationnelle depuis l'automne 2023.

Elle indique que cet équipement, bénéficiant à un club fort de plus de 260 licenciés et de quinze équipes en compétition – dont une évoluant en championnat régional depuis septembre 2022 – permet désormais d'accueillir des compétitions départementales et régionales ainsi que divers tournois, impossibles à organiser avant sa réalisation.

Madame le Maire rapporte que des réglages des installations thermiques ont été réalisés, notamment l'assèchement de l'air, après le constat de surconsommations électriques au cours des premiers mois d'exploitation de la salle. Ces réglages ont permis une réduction de 82 % des consommations électriques.

Aussi, dans ce cadre, le bureau de l'association a proposé le versement d'un montant de 20 878 € au bénéfice de la commune, pour couvrir ces frais.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et suivants, relatifs aux attributions du Conseil Municipal ;

VU la construction par la commune d'une salle de tennis, opérationnelle depuis l'automne 2023, destinée à être utilisée par le Tennis Club du Loch ;

VU la proposition de versement de 20 878 € présentée par l'association Tennis Club du Loc'h ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 09 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : ACCEPTE le versement proposé par l'association Tennis Club du Loc'h d'un montant de 20 878 € ;

Article 2 : DIT que cette somme sera titrée à l'article 7574 ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2025-CM25SEPT-07 SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

FINANCES : Tarifs municipaux : tarification de la carrière équestre

Rapporteur : Mme Anne-Laure PRONO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Mme Anne-Laure PRONO, première Adjointe, fait part au Conseil Municipal qu'une entreprise spécialisée dans l'éducation et le travail du cheval s'est adressée à la commune afin de pouvoir utiliser la carrière de l'Espace 2000 – Célestin BLÉVIN dans le cadre de son activité.

La tarification communale comporte un tarif à la journée pour cet emplacement qui s'élève, pour l'année 2025, à 123 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de prévoir la possibilité de location de l'emplacement à la demi-journée sur la base de 50% du tarif à la journée, le fixant à 61,50 € pour cette année. Ce tarif sera révisé pour l'année 2026 au même titre que les autres tarifs communaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 09 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : **FIXE** le tarif de location de la demi-journée, de la carrière de l'Espace 2000 – Célestin BLÉVIN, à 61,50 € pour l'année 2025 ;

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou un Adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR




La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025-CM25SEPT-08

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

AMÉNAGEMENT – URBANISME – FONCIER : Balcons de Guenfroust, lotissement « Rue des FFI » - Mise en place d'un cahier des charges urbain et architectural

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Le projet de cahier des charges a été annexé à la note de synthèse explicative.

Madame le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'afin de garantir l'intégration environnementale des projets de construction dans le lotissement « Rue des FFI », il convient d'acter un cahier des charges précisant un ensemble de recommandations sur l'aspect urbain et architectural. Ce document, à portée réglementaire, cadrera donc l'ensemble des installations dans ce lotissement et sera opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées dans le périmètre du lotissement.

Madame le Maire indique que ce cahier des charges fixera les règles relatives :

- à la nature des installations ;
- à l'implantation des constructions, leurs aspects techniques (matériaux, volumétrie, ...), leurs aménagements des espaces extérieurs, leurs dispositifs techniques, ... ;
- aux conditions générales de vente ;
-

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment les dispositions relatives aux documents d'urbanisme, aux permis de construire et aux règles d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT que le lotissement « Rue des FFI » sur le territoire communal nécessite une cohérence architecturale, paysagère et environnementale,

CONSIDÉRANT l'importance de préserver une identité architecturale, de valoriser le cadre de vie et d'assurer une intégration harmonieuse des constructions et aménagements ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer les installations, constructions, clôtures, aménagements extérieurs et annexes dans un souci de qualité urbaine et architecturale ;

CONSIDÉRANT que l'instauration d'un cahier des charges urbain et architectural permettra d'assurer une portée réglementaire et opposable lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 15 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'instaurer le cahier des charges urbains et architectural, dans le cadre de la cession des lots du lotissement « Rue des FFI », joint en annexe à la présente délibération, qui cadrera les installations sur ce lotissement ;

Article 2 : PRÉCISE que ce document sera opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées dans le périmètre du lotissement ;

Article 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET



CAHIER DES CHARGES URBAIN & ARCHITECTURAL DE CESSION DES LOTS

LES BALCONS DE GUENFROUT LOTISSEMENT « RUE DES FFI » 13 TERRAINS À VIABILISER

CAHIER DES CHARGES

Table des matières

Article 1- GÉNÉRALITÉS.....	2
Article 2 - DISPOSITIONS AFFÉRENTES AUX ÉQUIPEMENTS COMMUNS.....	5
Article 3 -DISPOSITIONS AFFÉRENTES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION	8
Article 4- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES LOTS.....	12
Article 5 - DISPOSITIONS DIVERSES.....	13
ANNEXES	14

1.1- Objet

Le cahier des charges (CCTP) a pour objet de fixer les règles de mitoyenneté à caractère privé ainsi que les charges et obligations qui incomberont au vendeur et aux acquéreurs lors de la viabilisation de 13 terrains constructibles. Les préconisations décrites ci-après sont en conformité avec le droit des tiers, le PLU de la Commune de Grand-Champ et dispositions d'assainissement de GMVA. Le cahier des charges de cession comporte un ensemble de recommandations sur l'aspect urbain et architectural afin de garantir l'intégration environnementale des projets de construction.

Cette opération de viabilisation de terrains libres à bâtir, initiée par la Commune de GRAND-CHAMP, vient en complément d'opérations de restructuration de quartier plus importantes : le projet urbain du secteur de GUENFROUT.

Les documents graphiques annexés au présent CCTP sont compatibles avec les orientations urbaines à plus grande échelle.

Les différents articles du CCTP décrivent les principes de composition des constructions de maisons individuelles sur les 13 parcelles en complément du PLU dans un projet d'ensemble.

PRESENTATION DU PROJET URBAIN « LES BALCONS DE GUENFROUT »

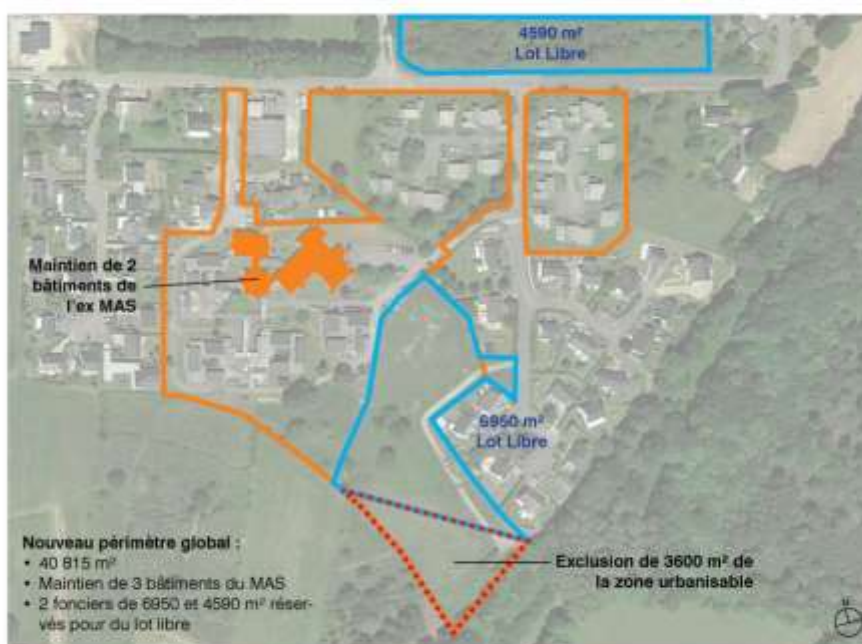
La restructuration urbaine du secteur de la rue des FFI est identifiée en tant que secteur 3 et est intégrée au premier phasage opérationnel du projet d'ensemble (voir l'étude urbaine de l'Atelier ARCAU du 30 mars 2022).

Un foncier pour lots libres sur un terrain appartenant à la Commune est repéré sur les plans de l'étude pour une contenance cadastrale d'environ 4590m².

Il est rappelé que la création d'une opération de vente de 13 terrains rue des FFI poursuit plusieurs objectifs :

- faciliter l'accès à la propriété aux jeunes actifs et/ou primo-accédants,
- pérenniser les zones d'habitat libre et de service social de la commune,
- identifier des secteurs d'habitat pour un public diversifié,
- conforter le centre de la Commune par un habitat dense de type « maisons de villes »

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE



LIAISONS DOUCES & CONNEXIONS INTER-QUARTIERS // AUJOURD'HUI



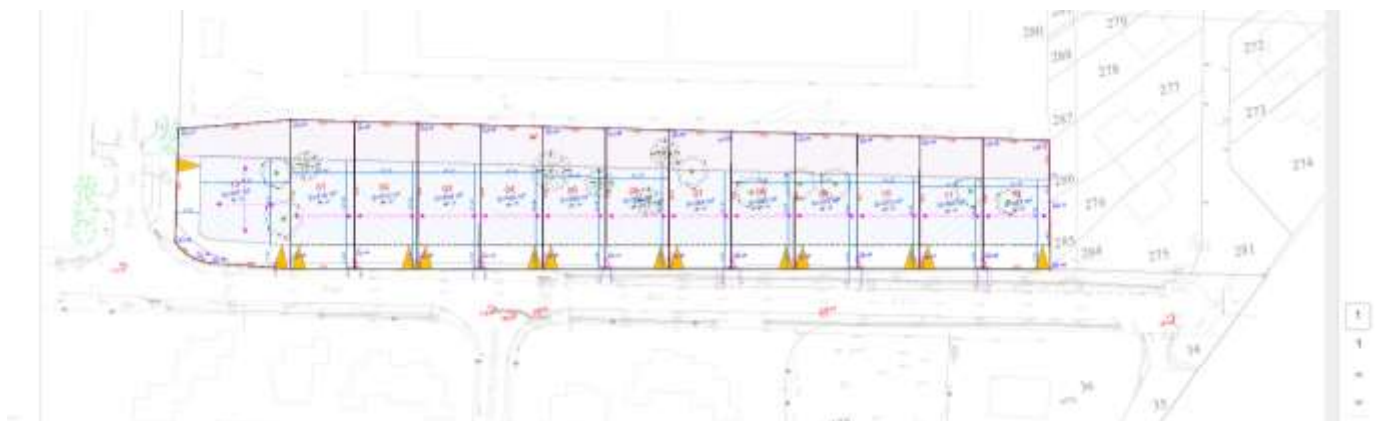
1.2 - Désignation du terrain

Le terrain faisant l'objet du cahier des charges est situé sur la commune de GRAND-CHAMP-56390 et concerne la parcelle cadastrée en section AI sous le numéro 291 ou tout autre numéro parcellaire qui pourrait être défini par les services du cadastre à l'occasion d'un document d'arpentage pour une contenance totale d'environ 0,58 ha après division.

L'opération sur le terrain recevant les 13 lots constructibles destinés à être viabilisés est désignée sous le nom de « Les Balcons de Guenfrout ». Les 13 lots sont desservis par la Rue des FFI au Sud. Le lot N°13 est quant à lui également desservi par le Boulevard du Stade

La collectivité entreprend les travaux de viabilisation et de modification des réseaux le cas échéant, chaque loti prenant à sa charge la création des raccordements sur les branchements laissés en attente par la collectivité au droit de chaque terrain et suivant le plan des réseaux en Annexe.

Le plan de composition prévoit de découper le lotissement en deux secteurs distincts. Un foncier pour lots libres sur un terrain appartenant à la Commune pour une contenance cadastrale d'environ 5014 m².



Il est prévu la réalisation des viabilisations de terrains en deux tranches de chacune 6 lots. Le regroupement de lot est interdit.

1.3 - Caractère obligatoire du cahier des charges

Les règles définies ci-dessous s'ajoutent au règlement du lotissement PA-10 qui s'imposeront dans les rapports entre le vendeur et les propriétaires de chaque terrain.

Le cahier des charges est consultable par quiconque entreprend des travaux sur quelque titre que ce soit même à titre d'héritier, donataire ou de bénéficiaire d'un des terrains ou construction y étant implantée.

A cet effet, il doit être rappelé dans tout acte translatif ou locatif des parcelles par reproduction qu'il s'agisse d'une première vente ou d'une revente ou de locations successives.

Le respect des règles du cahier des charges est assuré par la commune de GRAND-CHAMP qui peut en demander directement l'application.

En cas de transgression, et de différend, le Tribunal Administratif est compétent pour connaître de toute action en exécution forcée, notamment en démolition ou abattage d'arbres, destruction du patrimoine environnemental, et allouer tous dommages et intérêts.

Par suite, tout litige entre propriétaires doit se régler directement entre eux, sans que jamais et sous aucun prétexte, le vendeur puisse être mis en cause.

2.1 - Description

Rappel sur les équipements communs du lotissement (PA-10 Règlement du lotissement Article Ub13) :

« Les opérations comportant plus de 10 logements doivent obligatoirement comporter des espaces communs hors voirie et stationnement, à disposition de l'ensemble des colotis, (exemples : aires de jeux, plantations, cheminements pour piétons...) représentant : **5 % (cinq pour cent) de la superficie du terrain intéressé par l'opération.**

Toutefois, ces espaces communs peuvent être réalisés en dehors des terrains concernés par l'opération lorsqu'il est possible de les regrouper avec ceux existants ou à réaliser pour d'autres opérations similaires situés en secteur U ou AU et situés à une distance n'excédant pas 200 m.

Les espaces boisés classés inclus dans le secteur peuvent être pris en compte au titre de ces espaces communs.

RAPPEL :

Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme et figurant comme tels aux documents graphiques du présent P.L.U. (sauf dans les cas de dispense de cette demande d'autorisation fixés par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1978).

Le règlement PA-10 précise :

- **La surface d'emprise des arbres à conserver est fixée à 250 m² et peut être considérée comme « espaces libres, aires de jeux et de loisirs et plantations »**
- **L'abattage d'arbres est autorisé, mais ils devront être compensés en nombre et d'essences égales ou similaires.**

Le présent CCTP précise, dans le plan de masse de composition, le caractère public des arbres à conserver, de même pour les autres éléments entourant le lotissement à savoir :

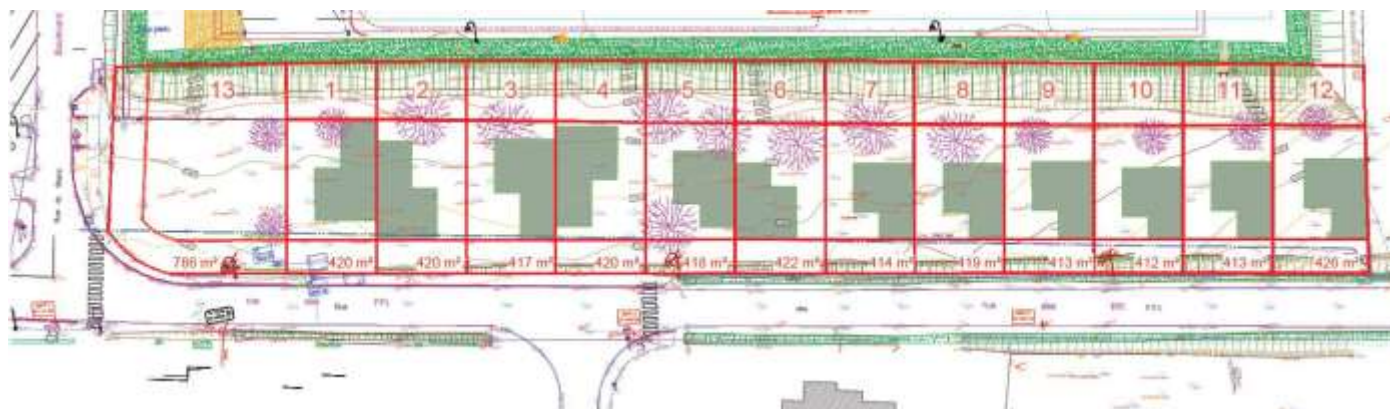
La voie de desserte (rue des FFI) est publique

Les accès donnent directement sur la rue des FFI. Seul le lot N°13 aura la possibilité de créer l'accès soit sur la Rue des FFI et/ou le Boulevard du Stade

Les attentes pour raccordements sont situées en limite privative et seront intégrés à des ensembles de murets à la charge des acquéreurs et décrit dans le présent CCTP.

Les réseaux d'eau potable, électricité, gaz, téléphone en souterrain et les ouvrages extérieurs correspondants (bornes de répartition, etc..) relèvent des concessionnaires.

Les clôtures de fond de parcelle situées en limite avec le terrain de rugby appartiennent au vendeur.



Les arbres repérés sur le plan de composition sont à conserver.

Hormis ces équipements communs le présent CCTP propre au CCTP lotissement entend :

- Fixer les altimétries des dalles du RDC dans le terrain

- Apporter des précisions sur les trois typologies de logements possibles en fonction des contraintes altimétriques d'implantation



2.2 - Obligation du vendeur

La création des attentes pour les futurs raccordements est à la charge du vendeur. Ils doivent être achevés dans les conditions et délais prévus dans les promesses de ventes des terrains.

Le vendeur est tenu de mettre lesdits équipements en état de conformité avec les plans et programme des travaux dans les règles de l'art.

Le vendeur n'est pas tenu à l'obligation de garantie quant aux défauts cachés desdits équipements.

Il est rappelé que dans les actes de vente le regroupement de lots sera interdit et que la vente de chaque lot s'effectuera selon critères et sélections opérées par la Commune de Grand-Champ.

2.3 - Propriété des équipements communs

Les arbres présents au plan de composition peuvent être abattus sous réserve d'être compensés en nombre et qualité.

2.4 - Obligation générale de conservation et d'entretien

Les arbres présents au plan de composition peuvent être abattus sous réserve d'être compensés en nombre et qualité.

2.5 - Aggravation des charges

Toute aggravation des charges provenant du fait ou de la faute d'un propriétaire, est supportée exclusivement par lui notamment les arbres à conserver et la clôture de fond de parcelle appartenant au vendeur.

Cette disposition est notamment applicable aux dégradations qui pourraient être causées aux équipements énoncés ci-dessus lors des opérations de construction par un propriétaire, lequel en sera personnellement responsable, sans préjudice des recours, le cas échéant, contre ses entrepreneurs et fournisseurs

2.6 - Branchements aux réseaux

Les acquéreurs devront se brancher à leurs frais aux divers branchements en attente en limite du terrain.

Tout déplacement du coffret électrique, du regard d'eaux usées, du citerneau téléphone, du citerneau d'eau potable sera à la charge du demandeur.

Toute modification d'accès au lot sera aussi à la charge du demandeur et soumis à accord de la commune.

▪ Alimentation en eau

Les acquéreurs raccorderont leur construction aux citerneaux mis en place par le vendeur suivant l'étude du concessionnaire.

▪ Electricité et téléphone

Les constructions seront raccordées aux réseaux mis en place par le vendeur, sous forme de coffrets ou de citerneaux suivant l'étude du concessionnaire.

Tout déplacement de coffrets posé par le vendeur sera à la charge du demandeur. Il en sera de même pour tout déplacement d'un regard. Dans tous les cas, l'accord du ou des concessionnaires concernés et de la Commune est indispensable.

Nota :

Ces réseaux sont prévus entièrement en souterrain. L'acquéreur sera tenu de régler toutes les taxes de raccordement en vigueur.

▪ Assainissement Eaux usées

Les acquéreurs raccorderont leur construction aux regards de branchements mis en place par le vendeur après contrôle préalable des branchements. Le rejet des eaux épurées dans le réseau public d'assainissement doit être fait en conformité avec le cahier des charges de GMVA.

▪ Assainissement Eaux pluviales

Les acquéreurs raccorderont leur construction aux regards de branchements mis en place par le vendeur après contrôle préalable des branchements. Le rejet des eaux pluviales dans le réseau public d'assainissement doit être fait en conformité avec le cahier des charges de GMVA.

2.7 – Extension de l'urbanisation

Les propriétaires des terrains ne pourront s'opposer à l'utilisation des voies et réseaux mis en place afin de permettre une extension éventuelle de l'urbanisation en conformité avec les documents d'urbanisme communaux actuels ou futurs. Ils ne pourront solliciter aucune indemnisation liée à cette urbanisation.

Ils devront permettre, le cas échéant, le passage des réseaux de canalisation sur les voies existantes afin de permettre les extensions.

Article 3 -DISPOSITIONS AFFÉRENTES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION

3.1 - Réalisation des travaux de construction

Tout acquéreur devra s'assurer que les raccordements des réseaux généraux (eaux usées, eau potable, électricité, téléphone, etc..) à sa construction sont compatibles avec les réseaux existants créés par le vendeur.

3.2 - Sujétion relative aux travaux de construction

Le propriétaire est tenu, pour lui-même et pour ses entrepreneurs et ouvriers, de n'imposer aux autres propriétaires que la gêne résultant inévitablement des travaux et de prendre toutes précautions pour que celle-ci ne soit pas aggravée.

Le propriétaire s'engage expressivement à remettre en état, dès la fin de sa construction, les parties privatives en limite qu'il aurait pu, lui-même ou ses entrepreneurs, détériorer du fait de sa construction.

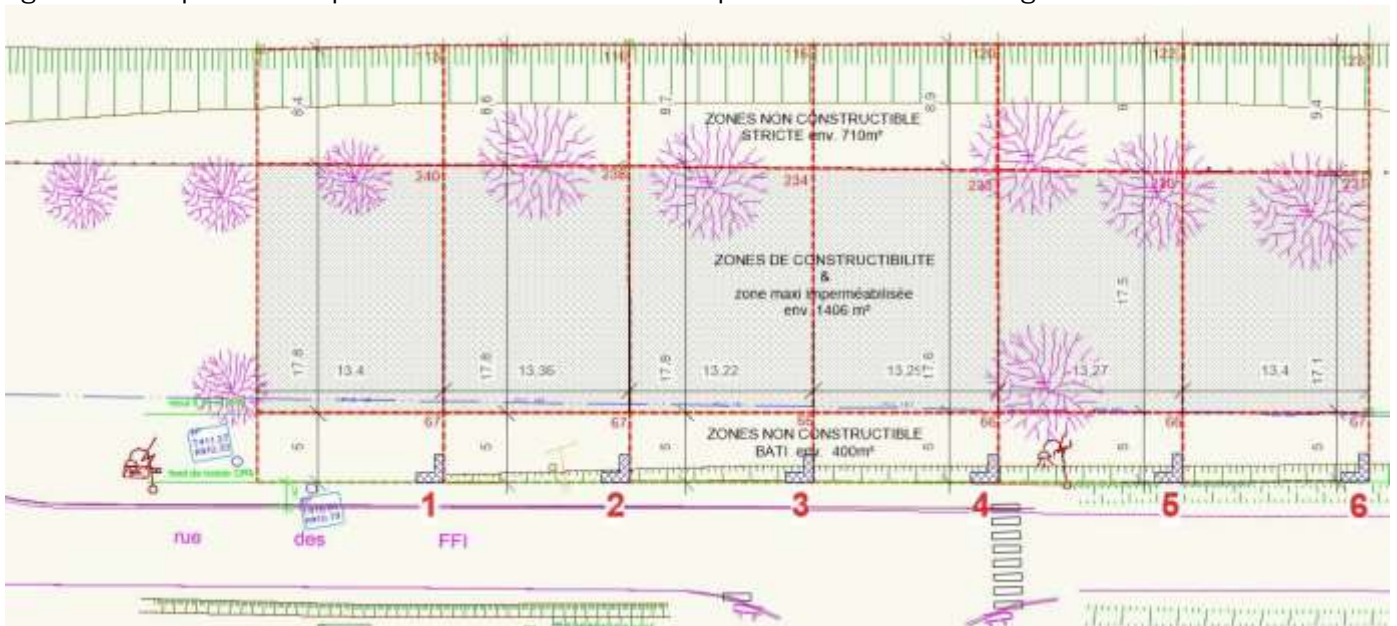
3.3 - Contraintes urbaines et architecturales relatives aux travaux de construction

Le propriétaire est tenu, pour lui-même et pour ses entrepreneurs et ouvriers, de respecter les orientations urbaines et architecturales décrites ci-après :

- **L'implantation des constructions** devra se faire dans les périmètres réservés à cet effet.
- **Les accès des parcelles** et dessertes des garages sont matérialisés ainsi que l'emplacement des coffrets en limite sur rue.
- **Le plan des masses** et notamment le sens des faitages de toit est donné à titre indicatif : Les habitations seront implantées sur au moins une limite séparative.
- **Les typologies** des constructions / 3 typologies différentes sont données à titre indicatif en fonction de l'intégration au site et prise en compte de la topographie.

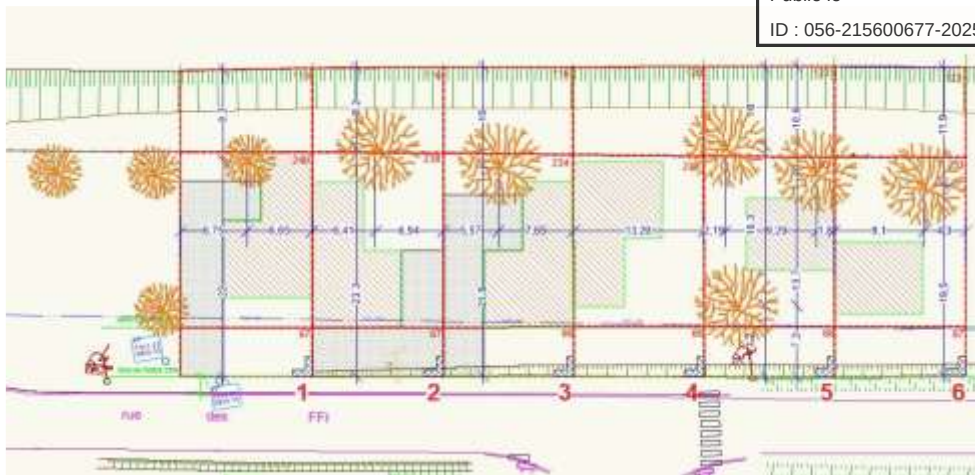
Implantation des constructions :

Les constructions principales et garages ou annexes doivent être implantées à l'intérieur des zones constructibles figurant sur le plan de composition et doivent en outre respecter les contraintes réglementaires.



[illegible]

The diagram illustrates a cross-section of a road drainage system. At the top, a legend identifies three main areas: CONSTRUCTION (green hatched), SURFACES IMPERMEABLES + 50% water flow (grey hatched), and a red dashed line indicating a boundary. The construction area includes a top layer of vegetation, followed by a layer of soil or gravel, and a base layer. The impermeable surfaces are shown as grey hatched areas. The diagram also shows a road surface with a central gutter and side ditches. Dimensions are provided for various layers and sections. Key labels include 'RUE' (road) at the bottom left, 'DIEU' (ditch) below the gutter, and 'FFI' (flooded field) below the ditch. The diagram is divided into six vertical sections labeled 1 through 6.



Les espaces verts prévus au plan général d'aménagement seront scrupuleusement mis en œuvre et entretenus, les arbres majeurs conservés et l'implantation du bâti résultera de l'application des règles précédentes.

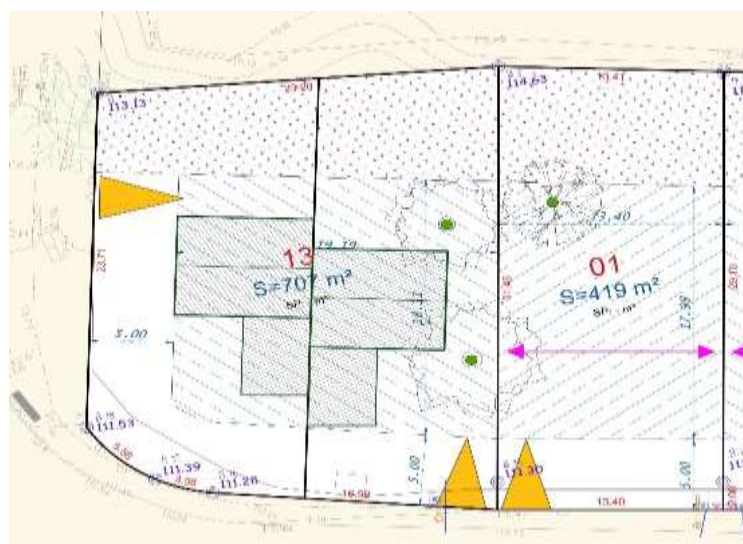
Concernant le Lot n°13 :

Au vu de sa surface, le lot n°13 pourra accueillir, au choix :

- Une construction à usage de profession libérale,
- Une construction à usage d'activités de service,
- Deux logements individuels.

En aucun cas, ces constructions, lors de leur édification ou en cas de revente, ne devront être utilisées pour des activités à des fins commerciales.

L'implantation attendue est la suivante :



TYPE 1

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT08-DE



TYPE 2



TYPE 3



Article 4- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES LOTS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le

ID : 056-215600677-20250925-2025CM25SEPT08-DE

4.1- Mode de vente

Le terrain sera mis en vente par terrains séparés au nombre total de 13.

4.2 - Obligation du vendeur

La vente par acte authentique n'aura lieu qu'après délivrance du permis de construire purgé de tout recours.

4.3 - Revente des lots

La Commune de GRAND-CHAMP interdira de façon exclusive dans les actes de vente toute revente des lots non bâtis. Par ailleurs tout regroupement de lot est interdit.

4.4 - Obligation des acquéreurs

Les acquéreurs devront se conformer au règlement de PLU approuvé par la Commune de GRAND-CHAMP, au règlement du lotissement et au présent CCTP.

Les permis de construire ne pourront être délivrés qu'après bornage définitif du terrain.

4.5 - Conditions de vente

Les acquéreurs prendront les terrains vendus dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance et tels qu'ils existeront avec leurs aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve et sans garantie de l'état du sous-sol et du sol.

4.6 - Contributions et charges

Les acquéreurs acquitteront les impôts, contributions et charges de toute nature auxquels les terrains à eux vendus seront et pourront être assujettis, à compter du jour, par la prise de possession réelle.

4.7 - Paiement

Le prix sera payé comptant en l'étude du notaire chargé de rédiger l'acte de vente. Chaque acquéreur devra payer, en sus et sans diminution de son prix, les frais, droit et honoraires liés à son acte de vente.

4.8 - Bornage

Le mesurage et le bornage des terrains seront effectués par le Géomètre désigné par et aux frais du vendeur. Avant la signature de l'acte de vente, l'acquéreur pourra, à ses frais, faire vérifier le plan de bornage de son lot et la présence des bornes. Aucune réclamation ne sera admise après signature de l'acte de vente.

Après la vente, l'acquéreur sera responsable de la conservation de ses bornes. Dans le cas de disparition de celles-ci, les frais éventuels de réimplantation seront à la charge de l'acquéreur.

4.9- Délai de construction

Les acquéreurs devront obligatoirement construire sur leur terrain dans un délai maximum de deux ans à compter de la date d'acquisition du terrain.

A défaut, la Commune de GRAND-CHAMP rachètera ledit lot au prix de vente initial.

L'ensemble des frais d'acte nécessaire au rachat sera supporté par les propriétaires défaillants.

5.1- Affichage

Toute publicité ou affichage devra satisfaire aux dispositions du PLU et code de l'urbanisme et obtenir l'approbation de la Commune de GRAND-CHAMP.

5.2 - Obligation de contracter une assurance

Les propriétaires sont tenus de contracter une assurance incendie et recours des voisins pour les bâtiments construits sur leur parcelle. Une assurance DO lors de la construction est fortement recommandée.

Ils devront, en outre, respecter les textes en vigueur relatifs à l'assurance maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de leur construction.

5.3 - Tenue générale

Il n'y a pas d'ASL (ou toute autre forme de syndic) gérant le lotissement puisqu'aucune partie commune n'est à prendre en charge commune mis à part les arbres présents sur chaque lot (arbres à conserver). De fait :

1. L'acquéreur devra entretenir ses espaces libres et clôtures en bon état, de façon permanente et à ses frais, de manière à conserver le site dans un état satisfaisant et à ne pas nuire à la bonne tenue des terrains voisins. Il devra également prévoir l'entretien et l'arrosage des plantations
2. Les bâtiments seront régulièrement entretenus, les bardages lavés, les murs enduits et peints de façon à ne pas nuire à l'image du site.
3. Les sujets végétaux morts ou détruits devront être remplacés au printemps ou à l'automne suivant et les gazons entretenus, rénovés ou refaits lorsque l'état des pelouses l'exigera
4. L'acquéreur s'engage à ne pas former de tas d'ordures, déchets, décombres ou résidus sur son lot, afin de garder les espaces non bâtis dans un état propre.

TERRAIN N°

Fait à Grand-Champ,
Le

SIGNATURE **VENDEUR**

SIGNATURE **ACQUÉREUR**

ANNEXES

PROJET URBAIN RUE DES FFI - PLAN DE COMPOSITION



EXEMPLES D'IMPLANTATION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-CM25SEPT-09

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER : Cession d'un terrain à l'EHPAD « Résidence de Lanvaux » : projet de construction d'une unité Alzheimer

Rapporteur : Mme Anne-Laure PRONO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Michelle LE PETIT, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 21 – Pouvoirs : 4 – Votants : 25

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Mme Anne-Laure PRONO, première Adjointe, expose à l'assemblée que, dans le cadre du développement de l'offre médico-sociale sur le territoire communal, la commune souhaite accompagner l'implantation d'une unité d'accueil de jour de 6 places dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, afin d'offrir un temps de répit aux aidants familiaux. Ce projet est porté par l'EHPAD « Résidence de Lanvaux ».

Afin de permettre la réalisation de ce projet d'intérêt général, il est proposé le détachement d'un foncier de 420 m² de la parcelle cadastrée n°XY72 (surface globale de 3 429 m²) appartenant au domaine privé communal, situé rue des Tilleuls.

La délimitation du foncier suivant :



Il est proposé que la cession soit conclue à l'euro symbolique, sans suivre l'avis des domaines en date du 23 septembre ci-annexée. En effet, cette unité d'accueil de jour, avec ses 6 places, offrira un lieu sécurisé et adapté pour les personnes malades, tout en permettant aux aidants de bénéficier d'un temps de répit indispensable. Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté portée par la commune de proposer une réponse à une demande sociale non couverte à ce jour sur notre territoire. Il participe ainsi à la cohésion sociale et à la qualité de vie de nos concitoyens, en particulier des plus vulnérables.

La cession du foncier communal de 420 m², à l'euro symbolique, est un levier essentiel pour rendre ce projet réalisable.

L'ensemble des frais liés à cette cession, notamment les frais de géomètre (bornage...), de notaire ainsi que les frais liés à la viabilisation du terrain (raccordements aux réseaux, voirie, etc.) resteront entièrement à la charge de l'acquéreur.

CONSIDÉRANT que cette cession est justifiée par un objectif d'intérêt général permettant la création d'une unité Alzheimer apportant une réponse et un service à la population locale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de France Domaines en date du 23 septembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE (à l'exception des personnes intéressées par l'affaire) de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires générales », réunie le 09 septembre 2025 ;

VU l'avis FAVORABLE (à l'exception des personnes intéressées par l'affaire) de la Commission « Travaux – Aménagement – Logement – Urbanisme – Patrimoine bâti », réunie le 15 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée n°XY72 d'une superficie de 420 m², au profit de l'EHPAD « Résidence de Lanvaux », à l'euro symbolique ;

Article 2 : DÉCIDE de passer outre l'avis des Domaines rendu le 23 septembre 2025, considérant que la création de cette unité d'accueil de jour Alzheimer constitue une priorité pour notre territoire ;

Article 3 : DIT que l'ensemble des frais inhérents à cette cession (géomètre, notaire, ...) seront à la charge de l'acquéreur, à savoir l'EHPAD « Résidence de Lanvaux » ;

Article 4 : DIT que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude de Maître Michaud, notaire à Grand-Champ ;

Article 5 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET




Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan
Mise à l'évaluation domaniale
35, Boulevard de la PAH
BP 570
56070 Vannes Cedex
Courriel : direction.finances.publiques@morbihan.fr
POUR NOUS JOINDRE
Affaire suivie par : Béatrice MOALUC
Courriel : beatrice.moaluc@morbihan.fr
Téléphone : 02 97 01 51 58
N° d'affaire : 2025-56007-CT50-
Ref. DSE : 2025-56007-CT50-

Le 23/09/2025
La Directrice départementale des Finances Publiques du Morbihan par Interim
Monsieur Le Maire de la Commune de GRAND-CHAMP

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La commune de Grand-Champ est soumise à l'évaluation des biens du Domaine de l'Etat et des biens du Domaine de la Région de Bretagne.



Nature du bien : Portion de terrain à bâtir de 420 m²
Adresse du bien : 31 Rue des Tilleuls 56390 Grand-Champ
Valeur : 97 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

Organisme : La Commune de GRAND-CHAMP
Affaire suivie par : TRAVERT Christian
Téléphone : 07 86 34 31 85
e-mail : amenagement@pcgrandchamp.fr

2 - DATES

de consultation :	25/08/2025
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	25/08/2025

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...) :	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'un terrain à bâtir par la Commune de Grand-Champ à l'EHPAD de GRAND-CHAMP, établissement Public, en vue de construire un bâtiment de plain-pied de 100 m² à destination des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Il s'agit d'une cession à l'euro symbolique



4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

La commune de GRAND-CHAMP qui comptait 5782 habitants au 1^{er} janvier 2024, se situe dans le département du Morbihan à une vingtaine de kilomètres de Vannes au Nord de la RN 165 .

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

A la sortie Ouest de la commune en direction de Baud à proximité immédiate de la Maison de retraite

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie	Nature réelle
GRAND-CHAMP	YX 72p	31 rue des Tilleuls	420m²	sol
TOTAL			420m²	

4.4. Descriptif

Portion de parcelle de terrain à bâtir prélevée sur une parcelle de plus grand dimension.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

La commune de Grand-Champ

5.2. Conditions d'occupation

Evaluation libre d'occupation

6 - URBANISME

Règles actuelles

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de GRAND-CHAMP, dont la dernière procédure a été approuvée le 17/10/2024.

Droit de préemption urbain

Zone classée Ubb, Secteur destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat correspondant aux extensions d'urbanisation plus récente en limite avec les zones naturelles ou agricoles



7 - METHODE(S) D'EVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode par comparaison, qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à

évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - METHODE COMPARATIVE

8.1. Etudes de marché

8.1.1 Recherche des cessions de parcelles de terrains à bâtir sur le marché libre au titre de la période 2022-2025 :

- le nombre de cessions publiées est très limité sur la période :

Biens non bâtis : TAB - Valeur Vénale					
N°	date mutation	commune adresse	cadastre	urbain SU en m²	prix
1	14/06/2024	Verdier GRAND-CHAMP	AI 181-24	520	118 000,00 €
2	25/05/2023	2 Impasse Le Hamo GRAND-CHAMP	AA 239	300	71 400,00 €
				Moyenne / m²	232,00 €
				Médiane / m²	232,00 €

8.2. Analyse et arbitrage du service - Termes de référence et valeur retenue

L'étude de marché des cessions sur le marché libre permet d'observer un prix moyen de 232 €/m² égal à la médiane

Soit, une valeur vénale totale de : 420m² x 232 € = 97 440 € retenu 97 000 €

9 - DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE - MARGE D'APPRECIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 97 440 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 88 000 € (arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

10 - DUREE DE VALIDITE

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexacitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour la Directrice Départementale des Finances Publiques par intérim et par délégation,

Béatrice MOALIC
Inspectrice des Finances Publiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-CM25SEPT-10

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER : Village de Tiny House : bail emphytéotique avec Morbihan Habitat, abrogation de la délibération n°2023CM11DEC34 – Nouvelle délibération

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. David GEFFROY, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 23 – Pouvoirs : 4 – Votants : 27

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement de Guenfrou, un village de 29 Tiny Houses a été implanté sur une partie du foncier de l'ancien camping municipal. Ce projet vise à développer une offre de logements accessibles et peu onéreux, destinée à un public de jeunes actifs, débutants, apprentis, alternants ou stagiaires, qui rencontrent souvent des difficultés pour se loger à leur arrivée sur la commune.

Afin de concrétiser ce projet à forte dimension sociale et environnementale, la commune s'est associée à son partenaire historique, le bailleur social départemental Morbihan Habitat, pour la création de 10 logements locatifs sociaux en habitat léger et réversible.

La délibération n°2023CM11DEC34, du 11 décembre 2023, encadrait initialement les modalités d'occupation du domaine public via un bail emphytéotique. Toutefois, il apparaît désormais que l'avis de France Domaine est requis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'abroger** la délibération n°2023CM11DEC34 du 11 décembre 2023 ;
- Et de la **remplacer** par une nouvelle délibération portant sur les modalités suivantes du bail emphytéotique :
 - **Objet** : l'occupation de **10 emplacements**, conformément à l'annexe 1, situés sur la parcelle cadastrée AI15.
 - **Durée** : 25 ans, du **1^{er} juin 2025** au **31 mai 2050**, sans possibilité de tacite reconduction ;
 - **Redevance** : fixée à l'**euro symbolique** pour l'ensemble de la durée du bail.

Par ailleurs, il est proposé que la commune garantisse ou contre-garantisse les emprunts contractés par Morbihan Habitat pour la construction des logements, en cas de défaillance de ce dernier. Ces emprunts sont remboursables sur une durée de 25 ans.

L'avis des domaines fixe à 3 500 € la redevance annuelle pour Morbihan Habitat. La commune n'est pas tenue par cet avis. Il est proposé de retenir les conditions de départ à savoir la fixation d'une redevance à l'euro symbolique sur la durée du bail emphytéotique.

Cette proposition se justifie par :

- **Une opération à forte valeur sociale et environnementale** : l'implantation de Tiny Houses dont 10 ont été, après de longues démarches du bailleur départemental, reconnues comme logements sociaux conformes au Code de la construction et de l'habitation. Ces logements se distinguent par leur conception minimaliste, innovante et leur faible empreinte environnementale.
- **Un modèle économique expérimental** : le projet repose sur un modèle économique original, porté par un bailleur social, qui ne peut être comparé aux opérations immobilières classiques. Sa réussite dépend de la maîtrise des charges fixes, notamment foncières. L'application d'une redevance annuelle de 3 500 € – montant fixé par France Domaine – fragiliserait la viabilité financière du projet.
- **La prévalence de l'intérêt général sur l'évaluation marchande** : le choix de l'euro symbolique s'inscrit dans une logique d'intérêt général, en cohérence avec les objectifs de la commune en matière de logement social innovant et inclusif.

Vu l'avis des Domaines en date du 12 septembre 2025, tel que présenté en annexe ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales » en date du 09 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (2 voix d'abstention : Mme Sophie BÉGOT en son nom et pour le compte de M. Serge CERVA-PEDRIN) :

Article 1 : DÉCIDE D'ABROGER la délibération n°2023CM11DEC34 du 11 décembre 2023 ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer un bail emphytéotique avec Morbihan Habitat portant sur la mise à disposition de 10 emplacements au sein du village de Tiny Houses, en vue de la création de 10 logements locatifs sociaux en habitat léger réversible ;

Article 3 : DÉCIDE de passer outre l'avis des Domaines rendu le 12 septembre 2025, considérant la valeur sociale, expérimentale du projet, comme développé précédemment ;

Article 4 : DÉCIDE que le bail emphytéotique sera conclu à l'euro symbolique pour une durée de 25 ans, du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2050, sans reconduction tacite ;

Article 5 : CONFIE la rédaction du bail emphytéotique à l'étude notariale Gillet ;

Article 6 : PRÉCISE que l'ensemble des frais afférents (bornage, notariat, enregistrement, ...) sera entièrement à la charge de Morbihan Habitat ;

Article 7 : GARANTIT ou CONTRE-GARANTIT le remboursement des emprunts contractés par Morbihan Habitat pour le financement du projet, en cas de défaillance de ce dernier ; ces emprunts concernent exclusivement la construction et sont remboursables sur 25 ans ;

Article 8 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET

7300-L-SD



Direction Générale Des Finances Publiques

Le 12/09/2025

Direction départementale des Finances Publiques
du Morbihan

Pôle d'évaluation domaniale

35, Boulevard de la Paix

BP 510

56019 Vannes CEDEX

mél. : ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Morbihan

à

POUR NOUS JOINDRE

Madame le Maire de la commune de
GRAND-CHAMP

Affaire suivie par : Béatrice Moalic

téléphone : 02 97 01 51 58

courriel : beatrice.moalic@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS: 25758408

Réf OSE : 2025-56067-58986-

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Redevance annuelle dans le cadre du BEA pour 10 emplacements de Tiny House

Par saisine en date du 11/08/2025, vous sollicitez l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale, quant au montant de la redevance annuelle dans le cadre du bail emphytéotique de 25 ans auprès de Morbihan Habitat relatif à 10 emplacements de 200m² chacun en zone Ubr (habitat réversible).

Après étude de marché, il est proposé de retenir pour la valeur du terrain, 50 % du prix du terrain à bâtir vendu par la commune rue du Stade, soit 75 €/m², d'où une valeur vénale totale de :

$$75 \text{ €} \times 2000\text{m}^2 = 150\,000 \text{ €}$$

Par application des méthodes financière et de l'apport net, le montant de la redevance annuelle moyenne totale est de 3 500 €

Pour le Directeur départemental
des Finances publiques
et par délégation,

Béatrice MOALIC
Inspectrice des Finances publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-CM25SEPT-11**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

RESSOURCES HUMAINES: Recours à l'apprentissage au service « Enfance - Jeunesse », modalités

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoint; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'opportunité que représente l'apprentissage pour la collectivité.

Elle rapporte en effet qu'en accueillant des apprentis, nous favorisons la transmission de nos savoir-faire et le développement des compétences, tout en intégrant des jeunes motivés qui apportent un regard neuf.

C'est également un moyen concret d'accompagner des parcours professionnels, en offrant à ces jeunes une première expérience significative dans le service public. L'encadrement par nos agents permet de les soutenir dans leur évolution, de renforcer leur employabilité et de donner du sens à leur formation.

Enfin, l'apprentissage constitue un investissement pour l'avenir : un apprenti qui réussit son parcours au sein de la commune est un candidat potentiel à fidéliser, car il connaît déjà nos missions, nos valeurs et notre fonctionnement.

Au-delà de l'aspect ressources humaines, recruter des apprentis traduit un engagement citoyen : la commune participe activement à l'insertion professionnelle et renforce son rôle d'acteur responsable et attractif auprès de la jeunesse.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail, notamment les articles L6211-1 et suivants et les articles D6211-2 et suivants ;

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

VU la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

VU le décret n°2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage ;

VU le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

VU le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

VU l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial du 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage présente également une opportunité pour la collectivité en développant une compétence adaptée à ses besoins et en répondant à un objectif de mission de service public pour le soutien l'emploi des jeunes ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE du recours au contrat d'apprentissage ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti dans les conditions fixées par le tableau suivant et à conclure les contrats et conventions afférents :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Enfance-Jeunesse	Animateur	BPJEPS ASEC - animation socio-éducative ou culturelle	12 mois

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ;

Article 4 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025-CM25SEPT-12**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs de la commune, modification

Rapporteur : Madame le Maire

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les créations ou suppressions d'emploi doivent également être présentées au Comité Social Territorial de la commune et du CCAS.

Création de deux postes de rédacteur territorial à temps complet (promotion interne)

Suite à la présentation de deux dossiers de promotion interne auprès du CDG56 par la commune, deux agents du Pôle Ressources sont inscrits sur la liste d'aptitude départementale promotion interne à compter du 1^{er} juillet 2025 par arrêté n°2025-74 du 17 juin 2025 de cet établissement. Les agents ont rédigé un courrier à l'attention de Madame le Maire sollicitant leur nomination sur un poste de rédacteur territorial.

Aussi, au vu de la qualité de travail de ces agents, du respect des critères définies dans les LDG et de l'adéquation avec les missions du poste, il est proposé aux membres du Comité Social Territorial de créer deux postes de rédacteurs territoriaux à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 01/12/25 et de supprimer deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Création d'un poste d'adjoint d'animation au Multiaccueil

Un agent du Multiaccueil qui occupe les fonctions d'animateur petite enfance est en contrat successif depuis le 18/01/24. Au vu de la qualité de son travail et du besoin pérenne de la structure, il est proposé de créer un poste sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 01/01/26.

Suppression/Création poste Chef du service Espaces Verts

Un agent des services techniques, chef du service Espaces-Verts, a fait valoir ses droits à mutation le 01/05/25.

Une procédure de recrutement a permis de recruter un agent remplaçant sur cet emploi qui ne possède pas le même grade.

Aussi, il est proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 01/09/25.

Créations/Suppressions de postes liées à l'avancement de grade 2025

Plusieurs agents de la commune remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Conformément à la délibération sur les taux de promotion (100%) n°2020-CM18JUIN-14 du 18 juin 2020 et aux critères établis par les LDG, il est proposé de créer et de supprimer les postes afférents.

Ceci exposé,

VU l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial du 22 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE de créer et de supprimer les postes comme indiqué ci-dessus ;

Article 2 : DÉCIDE de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs dont copie annexée à la présente délibération ;

Article 3 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs de l'exercice 2025 ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET




Commune de GRAND-CHAMP					
Mise à jour du tableau des effectifs TITULAIRES au 01/01/26					
Fillière	Caté gorie	Grade	Créé	Pourvu	Durée hebdo
EFFECTIF TEMPS COMPLET					
Administrative	A	Directeur Général des Services	1	1	35
	A	Attaché	3	3	35
	B	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	35
	B	Rédacteur	3	3	35
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	2	35
	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2	35
	C	Adjoint administratif	4	3	35
Animation	B	Animateur principal 1ère classe	1	0	35
	B	Animateur principal 2ème classe	1	0	35
	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	2	1	35
	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4	2	35
	C	Adjoint d'animation	7	7	35
Sportive	C	Educateur des APS principal de 1ère classe	1	1	35
Médico-sociale	A	Educateur principal de jeunes de classe exceptionnelle	2	1	35
	A	Educateur de jeunes enfants	2	2	35
	B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2	2	35
	B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	1	35
Police Muncipale	C	Brigadier-chef principal de police municipale	1	1	35
Technique	A	Ingénieur	4	2	35
	B	Technicien principal 2ème classe	2	1	35
	B	Cadre d'emploi des Techniciens (responsable de restauration collective)	1	1	35
	C	Agent de maîtrise principal	3	2	35
	C	Agent de maîtrise	3	3	35
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	5	3	35
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	4	3	35
	C	Adjoint technique	11	11	35
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1	35
EFFECTIF TEMPS NON COMPLET					
Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	17.5
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	0	32
	C	Adjoint d'animation	1	1	31
	C	Adjoint d'animation	1	0	29
	C	Adjoint d'animation	1	1	25
	C	Adjoint d'animation	1	1	25
Médico-sociale	C	ATSEM principal 1ère classe	3	2	30
	A	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	2	31.5
	C	Agent social principal 2ème classe	1	1	30
	A	Infirmière de classe normale	1	1	7
Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	32
	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	24
	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	28
	C	Adjoint technique	2	2	31
	C	Adjoint technique	1	1	29
	C	Adjoint technique	1	1	25
	C	Adjoint technique	1	1	25
	C	Adjoint technique	1	1	20
	C	Adjoint technique	1	0	12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-CM25SEPT-13

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

COMMANDE PUBLIQUE :

Décisions du Maire au titre de ses délégations de n°2025-100 à n°2025-118

Rapporteur : Mme Anne-Laure PRONO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. David GEFFROY, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BEGOT, Mme Sylvie LE CHEVILLER à Mme Maryse CADORET, Mme Marina LE CALLONNEC à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Germain EVO à M. Patrick CAINJO

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 24 – Pouvoirs : 4 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Nicole ROUVET

→ COMMANDE PUBLIQUE

Par délibération n°2023-CM23OCT-01, le Conseil Municipal a délégué, notamment, au Maire les pouvoirs :

- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

En contrepartie, l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation.

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes :

Numéro décision	Titulaires	Objets	Montant € HT	Montant € TTC
2025-100	LEGALLAIS - Rennes (35000)	Travaux en régie - Douche vestiaire rugby et foot	2 247,08 €	2 696,50 €
2025-101	SOCOTEC CONSTRU - Saint-Quentin-En-Yvelines (78182)	Mission CT & SPS - Préparations froides - Restaurant Scolaire	2 268,00 €	2 721,60 €
2025-102	QSB - Vannes (56000)	Etudes structurelles - Projet réhabilitation restaurant scolaire	4 380,00 €	5 256,00 €
2025-103	ETELCOM - Brech (56400)	Postes informatiques - Ecole Yves Coppens élémentaire	2 304,62 €	2 765,54 €
2025-104	UGAP - Marne-La-Vallée-Cedex (77444)	2 vidéoprojecteurs, enceintes et stylets - Ecole Yves Coppens élémentaire	2 333,80 €	2 800,56 €

Numéro décision	Titulaires	Objets	Montant € HT	Montant € TTC
2025-105	LOISIRS SERV - Ploeren (56880)	Révision - KUBOTA F251 - EV	2 343,11 €	2 811,73 €
2025-106	TOITURE BREIZH - Colpo (56390)	Réparation gouttières et raccord toiture - Malle des Malins	2 650,00 €	2 650,00 €
2025-107	VANNES AGGLO NU - Theix (56450)	Liaison fibre noire Mairie vers salle Kermorio et salle B E2000	7 204,00 €	8 644,80 €
2025-108	DUVAL Frères - Iffendic (35750)	Réparation broyeur accotement	3 208,91 €	3 850,69 €
2025-109	MOUREAU MENUISE - Monterblanc (56250)	Réhabilitation énergétique - fourniture et pose grille d'air - Ecole Yves Coppens	3 834,00 €	4 600,80 €
2025-110	BERNARD MANUTEN - Loudéac (22600)	Réparation tractopelle JCB	4 106,85 €	4 928,22 €
2025-111	CYBSTORES - Sainte-Luce-sur-Loire (44980)	Stores nouvelles baies - salle B - Espace 2000	7 061,40 €	8 473,68 €
2025-112	AVENIR VOIRIE - Vannes (56000)	Matériel urbain	7 217,30 €	8 660,76 €
2025-113	UGAP - Marne-La-Vallée-Cedex (77444)	Matériel Multiaccueil - machine à laver frontal 14 kg	9 601,00 €	11 521,20 €
2025-114	A.M.I. - Locmaria-Grand-Champ (56390)	Réhabilitation énergétique - pose de brise-soleil bois - mairie	9 764,00 €	11 716,80 €
2025-115	MORBIHANNAISE D - Vannes (56000)	Remplacement bardage et chemisage créneau - salle Kermorio	11 656,32 €	13 987,58 €
2025-116	CORRIGNAN - Evellys (56500)	Fauchage des accotements - zone a	12 194,00 €	14 632,80 €
2025-117	DI ENVIRONNEMENT - Cholet (49300)	Réhabilitation énergétique - Désamiantage sanitaires prof - Ecole Yves Coppens - cl 2 & 7 - sous-traitant	30 000,00 €	30 000,00 €
2025-118	EUROVIA BRET - Rennes (35043)	Marché 2025_08-01 - Aménagement des entrées de bourg Kergonan, Plumergat et Loperhet	47 243,65 €	56 692,38 €

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication des décisions du Maire au titre de la commande publique, effectuées dans le cadre des autorisations du Maire, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



La Secrétaire de séance,
Mme Nicole ROUVET